

Le Diable probablement

DOSSIER :
L'AMOUR DU RISQUE

6

JAMES, SON RISQUE, NOTRE AVENIR

Entre les risques inconsidérés de certains qui nous ont menés à la crise économique que nous traversons, et l'exigence, partout où cela est possible, du « risque zéro », notre époque balance décidément. Il est d'ailleurs fort probable que l'un n'aille pas sans l'autre, que le premier réponde au second et en signe pour ainsi dire le retour, au sens où l'on parle en psychanalyse de retour du refoulé. La folle exigence du risque zéro aurait ainsi pour corrélat la production de catastrophes. Mais entre risque menaçant l'ordre économique mondial et prostration politique, comment penser le risque aujourd'hui ? Et qui en prend encore ?

Le risque, quel que soit son objet, est engagement, et suppose, quelle que soit encore son issue, qu'on y laisse quelque chose de soi. Pas de risque sans perte, pas de risque sans avoir engagé sa livre de chair. Alors bien sûr, il existe des risques inconsidérés, c'est-à-dire des risques mal calculés. Mais, bien ou mal calculé, c'est le propre du risque que d'amputer celui qui s'en fait l'auteur de quelque chose de son être. Autant dire qu'il n'y a de risque à proprement parler qu'à ce qu'on tienne à ce qu'on y engage. C'est d'ailleurs pour cela que les kamikazes, dont le nombre augmente jour après jour, ne risquent jamais rien dans leur acte. Le kamikaze se sacrifie à sa cause, et se sacrifier, c'est donner sans ne jamais rien perdre. Dans l'acte kamikaze en effet l'engagement est total et s'annule de ce fait : non pas la livre de chair, mais la vie même, non pas le risque de perdre la vie, mais la mort à coup sûr, tel est le programme du meurtrier qui n'engage pas l'éventualité d'une perte, mais vise cette perte elle-même.

Pseudos héros et confiance mathématique

Alors, il y a le kamikaze qui voit le mal partout, et nous qui ne le voyions manifestement plus nulle part. Car il faut bien dire que la crise a prospéré à l'ombre d'un certain « je n'en veux rien savoir » dont tous ceux qui auront à en pâtir portent la responsabilité. Certes, la parcellarisation du risque qui nous a conduit à la crise des *subprimes* a pu faire croire un instant que le risque pesant sur tous, il ne pesait

3

en fait sur personne. Mais André Glucksmann le remarque¹ : il y a dans la confiance aveugle que nous avons eue dans le marché, une naïveté – coupable, comme l'est toujours la naïveté – qui ne peut s'interpréter après-coup que comme reposant sur l'idée selon laquelle *le diable n'existait plus*. Car sur quoi cette confiance s'est-elle fondée sinon sur la conviction que le marché était sensé ? Il fallait laisser les *traders* à leurs affaires puisque, après tout, nous jouirions des fruits de leur fulgurance. La fin de l'histoire était arrivée. Plus de risque à faire confiance. Avec la chute du mur, le capitalisme triomphant devait mener la danse. « Depuis la fin de la guerre froide, la promesse d'un monde apaisé diffuse, *urbi et orbi*, l'annonce d'une histoire sans défi, sans conflit, sans tragique, qui autorise tout et n'importe quoi. »², tel était en effet notre sentiment. Manifestement, nous dormions avant que cette crise ne nous sorte de notre torpeur, et ce faisant, nous rêvions.

Bien vrai d'ailleurs que nous les goûtons encore aujourd'hui, les fruits de ce sommeil, mais ils ont au réveil un goût amer. À ne plus voir le risque nulle part, et croyant pouvoir jouir sans risque, nous avons eu nous aussi notre côté kamikaze.

Ne nous méprenons pas pourtant : si le diable était mort, personne n'a cru que le bon dieu était aux manettes. Eh ! Quoi ? Dieu est mort, lui aussi, comme chacun sait ! C'est la psychanalyste Agnès Aflalo qui cette fois le note : depuis que le monde de la finance s'est mathématisé, il nous a semblé pouvoir être maîtrisé au point de s'affranchir de la matière vive sur laquelle il spéculait³. Oubliant vite les crises financières qui ont jonché l'histoire, nous décidions que l'entrée en fanfare des mathématiques en ce lieu opaque au commun des mortels en permettrait une maîtrise totale. C'était oublier que le *trader* qui est au poste de commande et règne sur les marchés n'est pas celui qui en a la meilleure connaissance ! Et quand bien même cela serait, il est à craindre qu'aucun savoir, si puissant soit-il, ne suffise à l'avenir à abolir le risque.

James dans la civilisation

Les héros savent, eux, que le risque est partout, et pour cause : là est leur fonds de commerce. Ils savent que ne pas prendre de

risque, c'est vivre sa mort avant l'heure. Le chemin linéaire d'une vie sans risques anticipe sur le temps éternisé qu'elle nous promet en effet. Il faut bien dire pourtant que la guerre est loin. À quelques exceptions près, dont nous nous plaisons à détourner le regard⁴, le monde occidental est aujourd'hui pacifié. Le lieu de déchaînement de la pulsion de mort ou de l'acte héroïque n'y est plus le champ de bataille, et les héros qui cultivent l'art de prendre des risques l'ont ainsi déserté. Mais de quel genre de héros la modernité accouche-t-elle quand les guerres qui affectent le monde se passent ailleurs que sous nos fenêtres ? Il nous reste encore ceux des fictions dont nous abreuvons le cinéma et les séries télévisées. Pourtant, nos héros font grise mine. Alors certes, de toujours, c'est la mortification qui fait le trait dominant du héros. Antigone, le Cid, Hamlet et dans un autre registre Batman, Spiderman, portent tous quelque chose de la mort qu'ils mettent au défi. Ulysse déjà mortifié part ainsi à Troie sans mettre Pénélope dans la balance – de là à penser qu'il va à Troie pour fuir le désir d'une femme, tel Rodrigue fuyant dans le combat celui de Chimène... Quoi qu'il en soit des motivations profondes du héros, du héros tragique du moins, il est toujours nimbé de tristesse.

Mais dans la famille des héros, au moins un faisait jusqu'à peu exception : James Bond, et ce précisément parce qu'il n'était pas et n'avait jamais été un héros tragique. Lui dont le xx^e siècle a accouché était remarquable par son inébranlable gaieté, ses conquêtes, sa Rolex, ses costumes *made in Savile Row*, son Aston Martin, j'en passe. Il a pourtant récemment rejoint le cortège de ses aînés et a nouvelle, sinon fière allure. Machine à tuer et dépourvu d'affect dans *Quantum of Solace*, il atteste du destin de machine de l'homme contemporain. Aujourd'hui incarné par Daniel Craig, il n'aime plus. Sa libido est désormais toute au combat contre le mal ; il a perdu l'art de déshabiller ses conquêtes. Il achète même, dans le dernier épisode, une robe à la très belle Gemma Arterton pour l'en vêtir. Alors certes, il vient de perdre la seule femme qui comptera vraiment dans sa vie et est pour ainsi dire en deuil : c'est fini, jamais plus il ne prendra le risque de l'amour. On pourrait arguer de la contingence de ce trait chez James Bond. Sa mine maussade serait voulue par la reprise chronologique des épisodes de 007. Les scénaristes des deux derniers

5

épisodes se seraient encore fourvoyés en nous présentant un James exsudant sa tristesse. L'interprétation semble néanmoins un peu courte. Préférons lui celle-ci : à l'heure où la dépression⁵ est le mal du siècle, il faut que nos héros, tous nos héros, même les moins tragiques, en portent les stigmates.

Faut-il néanmoins se résoudre à la lâcheté morale dont atteste la dépression qui guette nos contemporains ? La crise que nous traversons aura des conséquences incalculables, n'en doutons pas, et James nous a lâchés. Difficile, en ces temps incertains, d'oublier que la crise de 1929, à laquelle nous comparons sans cesse celle-ci, a débouché sur 1939. Le pire, cependant, n'est jamais sûr... Une chose l'est en revanche : ce qui se profile derrière cette crise nous convoque à penser, et à penser en particulier de quelle manière le rapport que nous entretenons aujourd'hui au risque nous parle de notre époque. C'est ce que ce numéro du *Diable probablement* entend faire voir en le visant partout où il se trouve : dans les domaines esthétique, économique, sexuel, politique, juridique, en compagnie de Bernard-Henri Lévy, Gérard Pfauwadel et Jean-Michel Carré.

Anaëlle Lebovits

1 • Nous renvoyons à deux de ses articles parus en octobre 2008 : « Une bulle économico-mentale », *Le Figaro*, et « Une crise toute postmoderne », *le Corriere della Sera*.

2 • André Glucksmann, « Une bulle économico-mentale », *op. cit.*

3 • Agnès Aflalo, « Lidéologie de l'évaluation », *Cité*, dir. Yves-Charles Zarka, n° 37, Paris, PUF, mars 2009, p. 79-89.

4 • Parmi ces exceptions, le cas de l'actuel conflit israélo-palestinien se distingue encore. Car c'est par l'hypermédiatisation et le traitement particulier qui lui sont réservés que nos contemporains révelent en détourner méthodiquement le regard.

5 • La dépression, rappelons-le, n'est pas un symptôme univoque. Nous renvoyons sur ce point à l'excellent dossier du *Nouvel Âne*, dir. Jacques-Alain Miller, n° 7, Paris, Navarin, 2007.

Sommaire

ÉDITO : ANAËLLE LEBOVITS - JAMES, SON RISQUE, NOTRE AVENIR

DOSSIER : L'AMOUR DU RISQUE

- 05 • CAROLINE PAUTHE-LEDUC - HAUT LES MAINS !
- 15 • NOËMIE JAN - DANGER !
- 19 • JULIEN PAUTHE - LA DÉRIVE TECHNO-SÉCURITAIRE
- 23 • DAMIEN GUYONNET - LA SEXICURITY
- 27 • CLARA SAER-GUEGUEN - MISSING BECCARIA
- 31 • SAMUEL ZARKA - LE RISQUE ESTHÉTIQUE
- 36 • VÉRONIQUE BLANCHARD - QUE FAIRE DE LA « RACAILLE » ?
- 40 • KATIA SCHNELLER - POUR L'AMOUR DU RISQUE, RETOUR SUR LA SÉRIE
- 43 • FRANÇOIS MONVILLE - HYGIÈNE DU DISCOURS
- 47 • DARIO MORALES - LA SANCTION ET LE SOIN FACE AU DISCOURS SUR LES VICTIMES
- 51 • HÉLÈNE ANSARI - POUR UNE JUSTICE RESTAURATIVE
- 55 • CHARLES PAUTHE - UN ÉTAT. MAIS QUEL ÉTAT ?

POLITIQUE INTERNATIONALE

- 61 • DENVER 2008 : FLASHBACK - Laurent David Samama

HORS-CHAMP

- 67 • UNE ENQUÊTE INTERTEXTUELLE - Johanna Lehr
- 71 • POURQUOI LA GAUCHE SE DÉFEND D'ÊTRE DE GAUCHE - Alexandra Renault

INVITÉS

- 77 • BERNARD-HENRI LÉVY : SUR LE VIF, DÉCIDÉMENT
- 89 • GÉRARD PFAUWADEL : RISQUES ET PÉRILS DE LA CRISE FINANCIÈRE
- 99 • JEAN-MICHEL CARRÉ : AU TRAVAIL : LA FIN DU RISQUE ?

CHRONIQUES

- 109** • LA THÉÂTRALE avec ANDRÉ WILMS - Anne-Lise Heimburger
115 • ENTRETIEN DANS LE TUMULTE
 avec MARC LENGLET - Martin Quenehen
121 • DERRIÈRE L'ÉCRAN - Clotilde Leguil
125 • LE PENSE-BÊTE - Dan J. Arbib
127 • L'INTERNATIONALE - Raphaël Edelman
131 • LES APOÈMES - Noam Assayag & Luc Garcia

RECENSIONS

- 137** • DERRIDA/SEARLE, DÉCONSTRUCTION
 ET LANGAGE ORDINAIRE - Ancëlle Lebovits
139 • JE VOUS PARLE DE LIBERTÉ - Deborah Gutermann
141 • L'ARROGANCE DU PRÉSENT - Julien Pauthe

ILLUSTRATIONS

- 145** • DÉPLIER LA VAGUE DES MERS INTÉRIEURES
 série de dessins par Lison De ridder



L'AMOUR
DU RISQUE

HAUT LES MAINS !

par Caroline Pauthe-Leduc

En septembre 2006, l'économiste Nouriel Roubini prévenait un auditoire sceptique lors d'une conférence au FMI : « La crise partira des États-Unis. Le marché immobilier va s'effondrer. Les ménages ne pourront plus rembourser leurs crédits. Des milliers de milliards de dollars de produits financiers adossés à ces prêts partiront en fumée. Le système financier tout entier va se gripper. »¹ Aujourd'hui, personne n'hésite à dire que nous vivons la crise financière et économique la plus grave depuis 1929.

Ces deux crises ont au moins en commun la similarité du mécanisme de leur déclenchement : la formation d'une bulle spéculative gonflée par le crédit, sur fond de stagnation des salaires et d'endettement généralisé. Mais l'originalité de cette crise tient peut-être au rôle joué par des dispositifs financiers autorisant une telle dissémination des risques que toute trace s'en perd, plongeant fatalement le système financier dans l'opacité. Comment en est-on arrivé là ? Quelles réponses politiques cette crise suscite-t-elle ?

Peau de lapin

On peut faire remonter les origines de cette crise aux années 80, quand les politiques de dérégulation du marché, emmenées par Reagan et Thatcher, ont remis aux oubliettes les Trente Glorieuses et le contrat social qui les avait nourries. Il s'agissait alors de répondre à la hausse coïncidente du chômage et de l'inflation, et à la baisse de la productivité des entreprises, causées par les chocs pétroliers des années 70. C'est le début de l'emprise des actionnaires sur le fonctionnement des entreprises et de l'indexation sur la Bourse des rémunérations de leurs dirigeants, qui deviennent alors partie prenante de la rentabilité du marché. Le chômage persistant toutefois, on le baptise « structurel ». Les actionnaires exigent des rendements de plus en plus élevés, poussant les entreprises à la « modération salariale ». Dès lors,

pour soutenir la croissance, l'endettement devient le moteur de la consommation, promu par la politique de baisse des taux d'intérêt.

La politique du laisser-faire n'a pas manqué d'encourager la cupidité, d'autant moins honteuse qu'elle est théorisée et revendiquée par les tenants de la maximisation de l'utilité fondée sur les intérêts personnels. Les pratiques de contournement des instances de régulation se sont multipliées. Ainsi en va-t-il du *shadow banking system* (le système bancaire de l'ombre), drainant ces dernières années jusqu'aux deux tiers des investissements de l'économie mondiale sans être soumis au contrôle des Banques centrales. Les *hedge funds*, ces banques d'investissements, gèrent ainsi de l'argent public – caisses de retraite, par exemple – sans répondre de rien devant personne, soumettant les entreprises à leur chantage au rendement et reléguant les risques de pertes à leurs investisseurs. Le développement de l'ingénierie financière a de la sorte précipité la sophistication grandissante de produits financiers tels les désormais fameux *subprimes*, permettant de sous-traiter les risques : les créances hypothécaires douteuses sont « titrisées », c'est-à-dire disséminées au sein d'actifs financiers comprenant aussi des avoirs sains, puis vendues et revendues. Le tout chapeauté par des agences de notation aux pratiques incestueuses, validant des produits qu'elles ont elles-mêmes contribué à fabriquer. Cela tenait tant que demeurait la foi aveugle dans la croissance éternelle des prix de l'immobilier, puisqu'en cas d'insolvabilité de l'emprunteur, les banques pouvaient doubler leur mise en revendant le bien immobilier hypothéqué dont la valeur avait entre-temps augmenté. Cet appétit de richesse alimenté sans fin par l'emprunt et fondé sur les profits à court terme ne pouvait que rencontrer sa propre vanité quand la bulle immobilière a crevé.

Le capitalisme est d'abord un système d'information : il délimite la valeur de tout ce qui se vend, le nommant, le comptant, ce qui permet d'en conserver la trace et de garantir les transactions. Avec les *subprimes*, le principe même de l'information a été faussé, aucune banque ne pouvant plus avec certitude faire l'inventaire du capital dont elle dispose. Il n'y a plus d'identification fiable de la valeur. Les banquiers, méfiants, ont cessé de se prêter de l'argent les uns aux autres.

Comme le secteur bancaire finance l'économie, la crise s'est rapidement propagée, sous l'effet conjugué du rétrécissement du crédit et du ralentissement économique déjà amorcé par la chute des prix des matières premières. C'est alors la crise de confiance : le marché apparaît incapable de se redresser malgré les annonces de plans de sauvetage divers et les tentatives d'apaisement des instances économiques mondiales. Même les valeurs réputées « contracycliques », telle l'industrie pharmaceutique, n'échappent plus à la crise. Qu'est-ce qui vaut qu'on prenne un risque financier ? Plus personne n'en sait rien. Le marché n'a plus de mains. Même Alan Greenspan, l'ex-président de la Fed reconnaît la faille au cœur du *free market* : « Cela m'a plongé dans un grand désarroi »², disait-il récemment.

Avec la crise, la finance révèle sa nature de pur semblant, déconnecté de son référent. Ce qui en fait la matière ne vaut pas grand-chose, comme en témoigne l'idée récurrente d'une « banque poubelle », structure de quarantaine qui recueillerait tous les actifs toxiques. Problème : comment fixer leur prix d'achat ?

La maîtresse en maillot de bain

En France, les lectures politiques des responsabilités du krach, dont dépendent les réponses à y apporter, ne témoignent pas moins de leur aveuglement.

À droite, on veut moraliser le capitalisme. Mais cela se fera-t-il tout seul ? En attendant, ce sont les « patrons voyous » parachutés sur leur tas d'or, les *traders* inconséquents aux fantastiques bonus, voire les escrocs de la haute finance, qu'on soumet à la vindicte populaire. Comment ne pas voir dans cette mise en accusation systématique le moyen démagogique de personnifier les causes de la crise et d'éviter de balayer devant sa porte ? On rappelle que lors de la campagne présidentielle, la « rupture » sarkozyste consistait à importer le modèle anglo-saxon qui subit aujourd'hui des pertes bien plus importantes qu'en France³. Sarkozy suggérait alors de promouvoir en France les *subprimes* à l'origine de la crise. L'homme du paquet fiscal dénonce la cupidité, mais ses protestations restent comminatoires : un code éthique plutôt qu'une loi pour encadrer les bonus des *traders*, d'hypothétiques menaces envers PSA en cas de licenciements malgré l'aide de l'État.

À gauche, le PS est inaudible car non exempt de responsabilité⁴, et ne profite donc pas du retour en grâce des thèses keynesiennes dont la droite, aussi bien, emprunte les atours. À l'heure où *Le Capital* est adapté en manga, Marx aussi reprend des couleurs et Besancenot jubile : « Le système est en train de se noyer dans son propre sang. » Réagissant au discours de Sarkozy en février dernier, il pouvait dire encore : « Je n'en attendais rien... je n'ai pas été déçu », signalant le désir qu'il met à l'affaire. À le suivre, à lire entre les lignes, c'est donc le sang et une appétence certaine pour l'impuissance qui font aujourd'hui les valeurs de l'extrême gauche. C'est aux riches de payer leur crise, affirme le NPA, sans tenir compte de ce que laisser s'effondrer les banques, c'est prendre le risque que les plus pauvres payent un prix encore plus fort qu'ils ne le paient déjà. Le NPA déchantera peut-être en apercevant qu'il ne s'agissait que d'un nouveau cycle du marché. La crise de 1929 elle-même n'a pas achevé le capitalisme ! La crise n'est-elle pas le temps nécessaire à inventorier les pertes ? Du côté du NPA, en tous cas, nulle alternative crédible au marché, entendu comme un système étendu et fiable d'échanges de valeurs entre les hommes. Microcrédits, coopératives, voire idée même de décroissance, n'évacuent pas le marché. Comme le marxisme en son temps, ils n'aboutiront peut-être qu'à perfectionner le capitalisme.

Face à ces versions peu convaincantes du grand méchant loup capitaliste, l'exaspération des citoyens ne peut que s'amplifier. Du reste, comment pourraient-ils supporter avec le sourire les risques d'une crise dont ils ne se sentent pas responsables, tandis que les politiques se portent au secours de la haute finance ? Il a fallu un an pour trouver à financer le RSA (1,5 milliard d'euros), et quelques heures pour sauver Dexia (3,5 milliards d'euros). Enfin, le pouvoir n'a jamais mieux exprimé son mépris, comme en témoigne « l'exercice de pédagogie » de Sarkozy du 5 février, censé nous persuader de la fatalité de la crise et de ses conséquences douloureuses, comme autrefois de celle de la dérégulation du marché. Arguant de la crise pour justifier son impopularité autant que les mouvements sociaux du 29 janvier et des crises Outremer, il ne cède en rien sur les réformes destinées à réduire « les dépenses de fonctionnement » – autrement

dit les postes de la fonction publique –, ni sur l'extension du capitalisme. La complexité d'une économie mondialisée a servi de prétexte au pouvoir pour se retrancher derrière son impuissance. Mais déréguler, c'était agir !

La foi en la dérégulation du marché a rendu les politiques comme les instances de régulation aveugles, sourdes et muettes. Si le marché se suffit à lui-même quand il s'agit de créer des bulles, ce n'est plus le cas quand il s'agit de sortir de la crise. Comment subvertir le chantage des banquiers selon lequel, sans aide de l'État, ils précipiteront l'humanité dans leur chute, et, avec elle, ils s'empresseront de recommencer ?

Il faut profiter du coup d'arrêt porté à l'idéologie néolibérale pour poser des gestes politiques forts et engager une réflexion à long terme, plutôt que d'écoper à perte la barque percée du capitalisme. Le débat devra porter sur la délimitation des activités humaines qui doivent échapper au secteur marchand pour les protéger du culte de la rentabilité et de l'efficacité exporté en dépit du bon sens, alors que la crise actuelle en a démontré les limites dans la finance elle-même. Espérons voir un jour la naissance d'un droit international du travail. L'engagement politique doit être de taille, exige de l'audace. Cette crise peut être l'occasion d'ouvrir des possibilités inconcevables jusqu'à présent, à la condition de ne plus reculer devant le risque politique.

1 • « Et Lehman Brothers fit faillite... », Claire Gatinois et Anne Michel, *Le Monde* 2, édition du 26 décembre 2008. Cf. aussi : Paul Jorion, *Vers la crise du capitalisme américain ?*, La découverte, Paris, 2007.

2 • « Et Lehman Brothers fit faillite... », *op. cit.*

3 • En Grande-Bretagne, par exemple, on a constaté en trois mois une hausse de 124 % des faillites d'entreprises, selon *Le Monde* du 6 février 2009.

4 • Cf. *Le Diable probablement*, n° 5.



DANGER !

par Noémie Jan

« Peut-être s'attend-on à voir un monstre, ce qu'il n'est pas. C'est un beau jeune homme qui est schizophrène et qui a été abandonné. Personne ne voulait entendre parler de lui et aujourd'hui on exhibe le fou. »

Marie-Claire Dupuy¹

Faut-il juger les fous ? Le deuxième volet de la loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté stipule que les juges devront dorénavant prononcer une déclaration d'irresponsabilité pénale, à l'issue d'une audience qui pourra être publique, et non plus notifier un non-lieu.

Comment se fait-il que la folie ait soudainement les faveurs de la presse à travers la médiatisation d'affaires plus ou moins sordides ? On ne peut que se réjouir de la prise en compte des problèmes dont souffre la psychiatrie à l'heure actuelle. Déplorons en revanche la satisfaction morbide à l'évocation des faits divers qui révèlent ces problèmes. Car l'épineuse question des malades mentaux resurgit spasmodiquement, au gré des actualités désignées par le gouvernement, faisant ainsi tressaillir la société. Le fou criminel, le *serial killer*, le pervers, le sadique – autant de désignations pour une question qui reste énigmatique et qui suscite de multiples réponses sociales. Pourtant, rien dans la prévention ne viendra répondre à l'opacité des causes du passage à l'acte criminel. Tenter de parer totalement à ce risque s'avère aussi démesuré et utopique que l'acte reste imprévisible.

L'ironie n'est pas de mise autour de ces questions complexes et problématiques : le caractère grotesque et granguignolesque de leur récupération politique se résumerait à une vaine agitation si celle-ci ne prenait pas, en profondeur, une tournure si inquiétante et cynique.

Beaucoup de bruit...

De l'actuelle transformation du droit pénal à la volonté de réformer la psychiatrie à la mode américaine, en infligeant aux malades mentaux le port obligatoire du GPS, une logique sécuritaire se déploie au grand jour, qui semble bien loin des considérations initiales de la souffrance des victimes et de leurs familles.

Ainsi, en décembre 2004, Romain Dupuy assassine deux femmes à l'hôpital psychiatrique de Pau. Quelques jours avant que le juge d'instruction ne prononce un non-lieu, le Président de la République, rendant visite aux familles des victimes, envisage de faire évoluer la loi pour qu'un procès puisse avoir lieu même en cas d'irresponsabilité. Il confie à Rachida Dati une mission de réflexion sur la mise en place d'une audience spécifique pour les prévenus reconnus irresponsables.

En août 2007, le gouvernement propose également des réformes suite à l'affaire Francis Évrard. En novembre de cette même année, Jean-Pierre Guillaud s'échappe de l'hôpital psychiatrique de Saint-Égrève et poignarde Luc Meunier. Un fait divers, une réforme : il se sera écoulé moins de 24 heures entre le passage à l'acte et l'annonce présidentielle proposant une réforme de l'hospitalisation psychiatrique. Et, pour confirmer à quel point cette réforme est nécessaire, le chef de l'État s'appuie sur l'actualité récente : en décembre, un schizophrène décrit comme dangereux dans toute la presse s'est évadé d'un hôpital psychiatrique marseillais. Mais, même si bien des cliniciens s'inquiètent de voir les effectifs des prisons gonflés par les psychotiques, le rapport de la commission « Violence et santé mentale » du ministère de la Santé montre pourtant que très peu de crimes et de délits sont imputables aux malades mentaux².

Si une réflexion concernant le rapport entre la folie et l'acte criminel s'impose, dans le même mouvement, la manière dont le psychotique est traité par la société vient la définir elle-même. Or, ce sont plutôt les figures du monstre, de l'inhumain qui font retour lors des procès, dans une totale concordance du sujet avec ses « monstrueux » agissements. Horreur et fascination sont au rendez-vous. À cet endroit, l'expertise psychiatrique joue un rôle important en accédant à la demande judiciaire qui s'occupe, elle, strictement de l'objet « crime », et qui sépare l'acte de son sujet. En réduisant un sujet à son identité de criminel sans le relier à son acte – censé être résolu –, on l'extrait de la dimension

humaine, tout en se retirant les moyens de déplier les coordonnées de son passage à l'acte. En répondant littéralement à la demande de la justice, les experts psychiatres montrent leur promptitude à faire « une glissade de toboggan du Panthéon à la Préfecture de police »³.

... Pour un simulacre de procès

Un malentendu semble entourer le système judiciaire : on lui demande aujourd'hui de permettre le deuil des familles de victimes grâce au rituel de l'extraction de l'aveu, ou bien encore de réparer. Ce sont là pourtant des impossibles : le pire châtement ne peut recouvrir ou résorber la souffrance des victimes. Jacques-Alain Miller nous rappelle d'ailleurs une distinction primordiale : « Le droit n'est pas la justice [...]. La justice, il faut la laisser divine, la laisser dans les mains de Dieu, pour le moment du Jugement dernier. Pour nous, sur Terre, suffit le discours du droit. »⁴ Quant à l'aveu, c'est une demande récurrente des familles : elles veulent que le criminel s'explique, qu'il reconnaisse ses actes ; mais au-delà elles souhaitent un aveu subjectif, sincère, où le remords, l'expiation pourraient s'entendre. Ici, nous touchons un point d'impossible de la psychose : motus. « Le mur est clos, monsieur le Président, je ne dirai plus rien », prononçait Landru. « J'sais pas » répétait Patrice Alègre⁵. « Je ne vais pas dire "je m'excuse", cela ne servirait à rien », annonçait Romain Dupuy. Plus récemment, Michel Fourniret a présenté lors de son procès une feuille de papier sur laquelle était écrit : « sans huis clos, bouche cousue ». Et, lorsque le sujet s'explique et formule les raisons de son passage à l'acte, c'est un flot de paroles hallucinées qui vient à la place du silence et sidère le public. Ainsi, Jean-Pierre Guillaud s'est dit « soulagé d'avoir pu tuer quelqu'un [...] satisfait d'avoir répondu à la voix qu'il aime et qu'il appelle Satan ».

Ne serait-ce pas rajouter de l'horreur à l'horreur que d'imaginer une audience entre le criminel et les familles des victimes où il y aurait effectivement confrontation, mais à un mur d'impassibilité qui resterait infranchissable ? Bien plus, cette distance (par le silence ou le délire), cette absence de culpabilité, maintiennent vive la blessure des familles et figent le criminel dans une catégorie fabriquée pour et par la justice criminologique – quand bien même il serait jugé fou et donc irresponsable. Toutefois, il y a quelque chose à répondre à ce légitime désir de savoir. Ce pourrait être le rôle de l'expertise,

qui pourrait dans le même temps donner sens à cet impossible aveu intime en tant précisément que ce point fait défaut, s'ouvre sur un vide qui fait vaciller le sujet. Ce serait possible si elle était orientée par une clinique de la psychose et non par une visée caractérologique.

Étant donnée la nouveauté de cette loi, une seule audience à notre connaissance a eu lieu. Elle s'est déroulée à la cour d'assise de Douai en novembre 2008. Ironie de l'histoire, l'accusé – un jeune de 20 ans diagnostiqué schizophrène par tous les experts psychiatriques – était absent, car considéré comme trop dangereux !

Finalement, nous cherchons encore la pertinence de cette réforme puisqu'au fond personne n'est entendu, pas plus les victimes que les criminels. Mais un autre mouvement est en marche.

... Ou pire

Pour imposer ses mesures sécuritaires, le gouvernement n'hésite pas à raviver la vieille peur du fou. La dernière réforme annoncée, celle de l'hospitalisation psychiatrique, concerne clairement la judiciarisation de la psychiatrie. Alors que les prisons accueillent de plus en plus de malades mentaux jugés responsables de leurs actes, l'hôpital se transforme en prison. Il ne s'agit même plus, dans une logique utilitariste, de gérer la folie à moindre coût, mais bel et bien d'effacer jusqu'à cette notion. En brandissant l'étendard de la dangerosité, l'État peut dans une parfaite symétrie y satisfaire sa passion de la sécurité. Et comme « rien n'est plus humain que le crime »⁶, réjouissons-nous, on nous protège... de nous-mêmes !

1 • Le 24 septembre 2007, la mère de Romain Dupuy déplorait que la comparution de son fils à la cour d'appel soit publique. En effet, les parties civiles avaient fait appel suite au non-lieu « psychiatrique » prononcé par le juge d'instruction.

2 • Rapport de la commission « Violence et santé mentale », 2005 : http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/violence_sante/sante_mentale.pdf

3 • Jacques Lacan reprenant Georges Canguilhem, in *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 859.

4 • Jacques-Alain Miller, « Rien n'est plus humain que le crime », *Mental*, n° 21, FEEP, septembre 2008, p. 14.

5 • Francesca Biagi-Chai, *Le cas Landru à la lumière de la psychanalyse*, Paris, Imago, 2007, p. 26.

6 • Jacques-Alain Miller, *op. cit.*

LA DÉRIVE TECHNO-SÉCURITAIRE

par Julien Pauthe

Une vague de lois dites « sécuritaires » balaie la France depuis le début des années 2000, chacune d'elle aggravant le tournant répressif d'une justice instrumentalisée comme outil de contrôle social. Loi de sécurité quotidienne (LSQ, 2001), loi Perben I (loi d'orientation et de programmation pour la justice, 2002), loi Sarkozy (loi sur la sécurité intérieure, LSI, 2003), loi Perben II (loi d'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, 2004), loi relative à la prévention de la délinquance (2007) et enfin loi renforçant la lutte contre la récidive (2007)¹. Cet empilement de textes qui vise officiellement différentes menaces, du terrorisme aux « incivilités » en passant par la criminalité organisée, présente les lignes directrices communes d'une nouvelle approche, technique et sécuritaire, de la gestion du risque par l'État.

Les principales mesures de ces lois peuvent ainsi être groupées sous un nombre restreint de thèmes :

- Renforcement des moyens d'investigation policière².
- Extension du fichage des populations³.
- Création de délits ou durcissements de peines pour toutes sortes de comportements gênants⁴.
- Profondes modifications des procédures⁵.
- Remise en cause des principes d'individualisation, de contextualisation et de légalité de la peine⁶.
- Remises en cause du traitement judiciaire spécifique des mineurs⁷.
- Confusions des rôles entre les acteurs judiciaires, policiers, politiques et sociaux⁸.

Cet ensemble apparaît si disparate au premier abord, et sa mise en œuvre est passée par tellement de textes que les opposants à la

politique sécuritaire, contraints de réagir au coup par coup, ont vu le débat se réduire à l'improbable alternative entre répressifs et laxistes. Improbable car personne, parmi les acteurs de la justice comme parmi les personnalités politiques, ne prône l'inaction et encore moins la promotion des crimes et délits. L'inénarrable Nadine Morano, alors porte-parole de l'UMP, a ainsi pu déclarer en février 2008, durant le débat sur la rétention de sûreté, que le PS se rangeait « clairement du côté des assassins ».

L'opposition par le rappel des principes démocratiques, si elle est nécessaire ne serait-ce que par souci pédagogique, s'avère jusqu'à présent relativement inefficace : prenant surtout la forme de recours devant le Conseil constitutionnel, elle n'aboutit que rarement et à la marge. Ainsi lorsque le PS a saisi le Conseil concernant la rétention de sûreté, celui-ci n'a opéré qu'une censure partielle du texte, qui ne rend certes cette loi applicable que dans quinze ans, mais qui n'en a pas moins validé constitutionnellement sur le fond le principe d'une détention pour présomption de crime potentiel, hors de toute nouvelle infraction commise.

Il est intéressant dans ce contexte d'essayer de préciser les théories et les inspirations à l'œuvre dans ce tournant sécuritaire. À ce sujet, l'examen des parcours de ceux qui se sont faits les promoteurs de l'idéologie sécuritaire auprès des hommes politiques apporte un premier éclairage.

L'idée sur laquelle se fonde en grande partie le développement du registre sécuritaire est celle de la tolérance zéro, théorisée en 1982 par des universitaires⁹ et mise en œuvre à partir de 1994 par Rudolph Giuliani, alors maire de New York. Vue comme principale raison d'une forte baisse de la criminalité (qui fut en fait générale aux USA et au Canada dans les années 90, période de relative prospérité économique), aujourd'hui très décriée pour tous les abus qu'elle génère, cette politique de sévérité immédiate fut exportée dans de nombreux pays par le FBI et la CIA, via le programme de formation ICITAP¹⁰. La France ne participant pas à ICITAP, ce sont d'autres relais qui vont y être à l'œuvre au début des années 90.

Nombreux sont ceux parmi les sociologues, les fonctionnaires et les syndicalistes policiers qui ont inlassablement plaidé dans les

médias et auprès des politiques pour cette vision réactionnaire, empreinte de fatalisme social – qu'ils réussiront à faire adopter même au PS (qui y consacre un colloque à Villepinte en 1997). Parmi cette nuée d'experts en sécurité se détachent par exemple les noms de Xavier Raufer et d'Alain Bauer, auteurs de *Violences et insécurités urbaines* (PUF, 1998). Le premier vient de l'extrême droite (Ordre nouveau, Occident et la revue *Élite européenne*), le second de la « deuxième gauche » néorocardienne (conseiller auprès du Premier ministre Michel Rocard de 1988 à 1990).

La rencontre de ces parcours peut surprendre, comme peut surprendre la conversion du PS à la vision sécuritaire. C'est qu'ici deux idéologies se croisent et se renforcent : l'intolérance sociale se marie au pragmatisme technicien pour imposer une vision prédictive et comportementaliste du sujet humain. Abandonnant l'idée que l'action politique puisse changer les rapports sociaux, niant tout de la liberté du sujet, la doctrine de la tolérance zéro (qu'on pourrait résumer à l'habillage pseudoscientifique du vieux dicton : « Qui vole un œuf... ») vide de fait l'idée de responsabilité de toute substance. Elle y substitue une approche d'hygiénisme social par le vide et le silence : plutôt que de s'attaquer aux causes possibles d'une violence symptomatique, on va déplacer le symptôme social là où il ne gênera plus l'électeur. Cette intolérance sociale maximale, érigée en méthode de contrôle de la société par la mise hors-jeu de tous les éléments perturbateurs, débouche sur les prisons surpeuplées, les centres d'enfermement pour mineurs, l'incarcération des fous...

Au nom du principe de précaution, il devient possible de poursuivre pénalement les auteurs de faits qui échappaient jusqu'alors au judiciaire (par les notions floues de « troubles » et « d'incivilités ») afin que ne se produisent pas de délits. On assortit cette extension pénale de tout un ensemble de mesures techniques et obligatoires¹¹ qui s'abattent sur l'organisation de la justice pour la faire glisser, du civil au pénal, de l'exercice réputé *serein* à l'exercice médiatisé en permanence, vers une gestion de plus en plus automatisée, normée et contraignante de ses opérations.

La république technicienne consacre ainsi le retour d'une emprise forte du politique, via l'extension bureaucratique, sur une justice

conçue comme le relais gestionnaire du politique qui ne se voit plus le courage d'affronter (électoralement) les questions du risque et de la responsabilité.

Cette gestion bureaucratique du risque en vient à faire oublier le sens même de la justice, celui de déterminer, pour des sujets réputés avoir l'exercice de leur libre-arbitre, la responsabilité des actes délictueux. Diagnostic qu'énonce ainsi Robert Badinter : « Nous passons d'une justice de responsabilité à une justice de sûreté. C'est un tournant très grave de notre droit. »¹²

1 • Ne sont citées là que les six principaux textes, *Le Monde*, dans son édition du 4 février 2009 en recensant dix-huit. Pour les détails de ces lois, voir www.legifrance.gouv.fr, et aussi www.ldh-toulon.net/spip.php?rubrique14

2 • Fouille de véhicule en l'absence du propriétaire, obligation de fournir ses clefs de cryptage informatique, bases de données des opérateurs de télécommunication accessibles pendant un an, facilitation des contrôles d'identité ; dans le cas de « bande organisée » : garde à vue portée à 96 heures, possibilité de perquisition nocturne, d'espionnage du domicile et d'infiltration.

3 • Élargissement du fichage génétique à presque tous les délits, fichage généralisé des auteurs et victimes d'infractions, consultation de fichiers judiciaires rendue possible pour les enquêtes administratives, fichiers automatisés des absences dans l'éducation nationale, renforcement du contrôle des gens du voyage, possibilité pour le maire d'être informé par le procureur de procédures visant ses administrés.

4 • Racolage passif, mendicité agressive, outrage au drapeau ou à l'hymne national, doublement des peines pour rébellion, provocation à la rébellion et perturbation du trafic ferroviaire passibles de prison, promotion de la notion vague de « troubles ».

5 • Recours au témoignage anonyme, généralisation des détentions provisoires et des comparutions immédiates, comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité ou « plaider coupable ».

6 • Peines planchers, abandon de certaines diminutions de peines, rétention de sûreté.

7 • Centres éducatifs fermés à partir de 13 ans, condamnation pénale possible à partir de 10 ans, possibilité des mêmes peines que les adultes à partir de 16 ans.

8 • Rôle de prévention de la délinquance attribué au procureur, coordination de la politique de prévention de la délinquance par le maire, secret professionnel « partagé » pour les travailleurs sociaux, rôle d'accompagnement parental du maire.

9 • James Wilson et George Kelling, « Broken Window », *Atlantic Monthly*, mars 1982.

10 • International Criminal Investigative Training Assistance, programme du Department of Justice.

11 • Voir à ce sujet l'excellent ouvrage de Gilles Sainati et Ulrich Schalchli : *La Décadence sécuritaire*, Paris, La Fabrique, 2007.

12 • *Le Nouvel Observateur*, 13 juin 2008.

LA SEXICURITY

par Damien Guyonnet

Bien sage dans votre coin, relié à des écouteurs ou scotché devant l'écran, ça palpite dans vos oreilles, ça se projette devant vos yeux. Sans mot dire, tous vos sens sont en éveil. La pratique solitaire du plaisir gagne du terrain. L'autre n'existe plus ; la technologie a triomphé. Dans le registre sexuel également, le bonheur dans la solitude progresse. *J'ai le droit de jouir de mon corps*, peut se dire quiconque : droit ou impératif que la société de consommation a fait sien. Ici aussi nombre d'objets pullulent sur le marché, rendant de plus en plus facultative la présence réelle d'un partenaire. Simple modalité moderne de jouissance ? Il s'agirait plutôt de discerner ce que la modernité redoute de l'introduction de l'altérité dans le registre sexuel.

Éloge de la masturbation

Se déroule tous les ans à Londres depuis 2006 une bien étrange manifestation : le masturbathon (*Masturbate-a-thon* en anglais). Sous couvert d'être une entreprise louable de sensibilisation face au danger du sida, on y fait l'éloge de la pratique solitaire du plaisir, avec notamment l'organisation d'une compétition (*sic*) ! Cela est suffisamment nouveau pour mériter d'être signalé – la pratique de la masturbation n'ayant pas toujours été portée au pinacle, loin de là¹.

Comme modalité de jouissance, la masturbation a désormais ses communautés et ses modes de consommation attitrés. Nombre d'appareils adaptés à cette pratique autistique de la satisfaction sont proposés. Évoquons bien entendu les sex toys, inventés au pays du soleil levant et bientôt aussi indispensables que les iPods ou autres écrans tactiles portables. Attention, ce n'est pas vulgaire, c'est tendance ! Voyez Charlotte dans *Sex and the City* devenue accro à un sex toy en forme de lapin. Dans cette catégorie des sex toys *Rabbits*, le dernier cri se nomme le *Japantronic 2030*. Petit bijou de technologie

au service du plaisir, nous annonce la publicité. Ses compétences sont imbattables : sept modes vibratoires, huit sens de rotation, un micro vibreur à l'extrémité, le tout fonctionnant à piles. Et pour Monsieur ? Le *Tenga deep throat* par exemple, jolie petite boîte très design, à l'intérieur de laquelle se trouve un système subtil de gaines en silicone très douces et de réservoirs de lubrifiant recréant les sensations fantasmagoriques de la fameuse *Deep Throat* (gorge profonde). Nul besoin de préciser ici son utilité.

Vers la paix sexuelle

Nous l'aurons compris, le design et la haute technologie sont désormais requis pour une bonne pratique sexuelle solitaire, ravalée au même rang que les autres plaisirs. Seulement, le registre du sexuel reste singulier, et nous ne pouvons qu'être frappés par cet éloge unanime de la pratique masturbatoire, à la manière d'un Diogène en son temps, à la différence près que ce dernier était tout seul. La jouissance du corps propre est désormais considérée comme plus véridique et plus essentielle que celle qui nécessite encore un partenaire. Cela participe sans nul doute d'un certain cynisme.

Un certain Dr Carol Queen, solide défenseur de la pratique masturbatoire, a trouvé bon de dresser une liste établissant les avantages d'une telle entreprise. Relevons ici trois d'entre eux² : la masturbation est une expression joyeuse de l'amour de soi ; chacun est son meilleur amant ; la masturbation est l'ultime forme d'une sexualité protégée. Le mot est lâché : le *safe sex*, la sexualité protégée, ce que nos partisans du masturbathon prônaient, sous couvert de prévention contre le sida. Ainsi, le bon Dr Queen prône l'amour de soi pour défendre une pratique sexuelle solitaire, elle-même nous assurant un minimum de risque. Nous retrouvons ici ce qu'un psychanalyste appelait une « mise en sécurité »³ comme attitude fondamentale de l'homme contemporain, désormais tout attelé à son bien-être, administré bien entendu par lui-même. Rien de tel que l'auto-érotisme comme protection contre l'hétéro-désir.

Seulement cet éloge est l'arbre qui cache la forêt. Derrière ce retrait autistique de la jouissance se trouve tapie une angoisse bien réelle, autrement plus fondamentale que ces petites peurs que la

société crée bien souvent de toutes pièces. Cette angoisse relève de la rencontre sexuelle avec l'Autre sexe, qui engage toujours la perte, ou disons la soustraction d'une jouissance du corps propre. Cela implique concrètement pour le sujet concerné, bien souvent masculin, d'être un peu moins le propriétaire exclusif de son organe. C'est confronté à ce transfert de jouissance, condition *sine qua non* pour qu'il y ait du partenaire, que le citoyen du XXI^e siècle baissera de plus en plus les armes. Mais heureusement, à l'alternative « faites l'amour pas la guerre », une troisième voie s'entrouvre, résolument plus sûre.

Humanoïde, trop humanoïde

Se passer de l'Autre dans le registre sexuel, sans même s'en servir, voilà le programme que nous préparent certains scientifiques, dont David Levy, chercheur britannique en intelligence artificielle, affirmant sans vergogne, nous indique un journaliste, qu'en 2050 « les robots nous ressembleront tant, sur le plan physique et comportemental, que certains en tomberont amoureux et auront avec eux des relations sexuelles »⁴. L'entreprise consiste donc à pourvoir les robots d'émotions afin qu'ils puissent interagir avec les humains. Nous serons alors bien loin des poupées gonflables, concoctées au départ en vinyle, ensuite en latex, puis en silicone, décidément trop passives et si peu démonstratives. Avec l'humanoïde sexuel, capable de reconnaître les formes, prêt à gémir, la révolution sexuelle sera en marche.

Bientôt opérationnelles, évoquons les technologies dites « haptiques » (qui simulent la sensation du toucher) et grâce auxquelles l'amoureux en voyage pourra déposer un baiser délicat sur les lèvres de sa Pénélope. Concrètement, chacun des deux amoureux transis, séparés géographiquement, pourra revêtir une « combinaison ultra moulante, recouverte sur sa face interne de microscopiques capteurs-stimulateurs », lui permettant de goûter aux plaisirs d'une relation sexuelle électronique « aussi satisfaisante que si elle était charnelle », affirme un sociologue⁵.

Bienvenue dans ce monde virtuel, véritable désert du sexe, où l'on semble avoir pris acte, au pied de la lettre, du célèbre aphorisme lacanien : « Il n'y a pas de rapport sexuel. » Les corps en présence ne

seront plus obligatoires. L'humanoïde détrônera l'humain. Le vivant, et donc le langage – cet appareillage de l'ancien régime du plaisir – auront disparu. Finie l'angoisse, fini le ratage sexuel. Quelle délivrance ! Finis les drames de l'amour et de la jalousie. À chacun sa chacune, résolument « réglable », sexuellement infatigable, et toujours substituable. Tel sera le monde de la *sexicurity*.

1 • Au XVIII^e siècle par exemple, le très sérieux docteur Tissot, dans un célèbre ouvrage intitulé *Lonanisme* (Paris, La Différence, 1991) s'était proposé d'énumérer les symptômes qu'elle induit : les maux de reins, une atrophie ou un dessèchement des cuisses et des jambes, une paralysie de ces parties, une incapacité d'action.

2 • Citations du Dr Queen tirées d'un article de Slavoj Zizek disponible sur Internet : « Masturbation, or Sexuality in the Atonal World ».

3 • Jacques-Alain Miller, « Le carnaval des peurs », *Le Point*, n° 1890, 4 décembre 2008.

4 • Catherine Vincent, « Faire l'amour en 2050 », *Le Monde*, 23 mars 2008. David Levy est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Love and Sex with Robots : the Evolution of Human-Robot Relationships*, HarperCollins, 2007.

5 • *Ibid.*

MISSING BECCARIA

par Clara Saer-Gueguen

Un an après la promulgation de la loi dite relative à la « rétention de sûreté », les faits divers les plus obscènes continuent à défrayer la chronique. Nous nous proposons de faire retour sur la mesure pénale la plus controversée du gouvernement Sarkozy : inaugurant une nouvelle ère juridique, elle constitue encore et jusqu'à nouvel ordre un scandale.

La loi

« À titre exceptionnel, les personnes dont il est établi, à l'issue d'un réexamen de leur situation intervenant à la fin de l'exécution de leur peine, qu'elles présentent une particulière dangerosité caractérisée par une probabilité très élevée de récidive parce qu'elles souffrent d'un trouble grave de la personnalité, peuvent faire l'objet à l'issue de cette peine d'une rétention de sûreté. » Ainsi commence le nouvel article 706-53-13 du Code de procédure pénale issu de la loi du 28 février 2008 concernant les auteurs multirécidivistes de crimes sexuels et/ou d'homicides pour la plupart accompagnés d'acte de barbarie.

Du fait de ces quelques mots sibyllins, bon nombre de grands principes juridiques sont à présent moribonds. Dès 1764, Cesare Beccaria, dans *Des délits et des peines*, pose le principe, aujourd'hui acquis dans toute démocratie, de la nécessité d'une proportionnalité de la peine à l'acte commis. Or, l'article 706 non seulement met à mal ce principe mais le rend encore obsolète en inventant le concept de « sanction après peine ». Certains actes seraient ainsi réputés si graves que la peine correspondant au crime ne suffirait plus à s'en acquitter.

Le principe défiant à lui seul toute logique juridique démocratique, les mécanismes de sa mise en place sont nécessairement viciés.

Dans les faits, par « rétention de sûreté », il faut entendre placement en « centre-socio-médico-judiciaire de sûreté ». Il ne s'agit

donc là ni d'une prison ni d'un hôpital psychiatrique, qui étaient pourtant les deux seuls lieux en droit français où un individu pouvait jusqu'à présent être privé de sa liberté sur décision d'une juridiction pénale ou sur décision préfectorale. La loi en crée donc un troisième.

Le placement est prévu pour une durée d'un an renouvelable indéfiniment pour la même période. Cette loi crée en l'espèce une peine ouverte sans fin judiciaire. On mesure donc la gravité d'un tel placement avec les conséquences humaines que cela implique. Pour être clair : il est désormais juridiquement possible de priver un individu de sa liberté à vie.

De sa nécessité

La loi prévoit que le recours à la rétention de sûreté ne peut avoir lieu que dans des cas où elle constitue l'unique moyen de prévenir la récidive ; mais qui prend la décision d'une telle mesure ? Et au-delà : qui décide de la dangerosité du sujet ou de l'ampleur de ses « troubles de la personnalité » ?

Sur ce point encore, la loi innove en créant une juridiction d'exception pour se prononcer sur la question de la nécessité du recours à la rétention : « la décision de rétention de sûreté est prise par la juridiction régionale de la rétention de sûreté territorialement compétente. Cette juridiction est composée d'un président de chambre et de deux conseillers de la cour d'appel, désignés par le premier président de cette cour pour une durée de trois ans. Cette juridiction est saisie à cette fin par le procureur général, sur proposition de la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté. » Rachida Dati a elle-même concédé que cet organe n'était « ni juridictionnel ni administratif *stricto sensu* » (*sic*)... C'est donc en toute conscience que le gouvernement a décidé de confier une mission d'internement à un hybride juridique composé de trois magistrats. Pourtant, en France, la justice a toujours été rendue au nom du peuple français et les mesures privatives de liberté en matière criminelle toujours prononcées par des juridictions pénales en collaboration avec un jury populaire composé de citoyens.

La commission pluridisciplinaire

La juridiction régionale de la rétention de sûreté est ainsi éclairée par les travaux de la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté. Et c'est bien dans cette commission que réside le nœud du problème. Cette dernière est en effet composée d'un magistrat, du préfet, d'un expert psychiatre, d'un expert psychologue, d'un représentant d'association d'aide aux victimes et d'un avocat membre du conseil de l'ordre. Aucune précision n'est apportée quant aux choix des experts, mais passons.

En revanche, il convient de s'interroger sur la présence d'un représentant d'association d'aide aux victimes. Les victimes ont eu leur mot à dire lors du procès de l'individu incriminé et la rétention de sûreté n'est pas une peine aux dires de la garde des Sceaux. On peut donc craindre un avis motivé par des considérations affectives et non plus médico-judiciaires, comme la loi le prétend pourtant. Il est pour le moins fâcheux que le statut de *victime* confère ici un droit à la participation d'une décision de mise à l'écart de la société au-delà de la peine initiale.

Observer pour mieux évaluer

Enfin, cette commission déjà bancal dans son organisation doit évaluer le degré de dangerosité de l'individu. Pour ce faire, l'individu évalué est placé dans un « service spécialisé d'observation des personnes » pour un temps durant lequel il sera observé, et son risque de récidive jugé par des médecins.

Les chantres de l'évaluation ont ici encore gagné une bataille : selon une grille de comportements définie au préalable, déconnectée de la personnalité et de l'histoire intime du criminel, le degré de dangerosité sera prononcé et transmis à la commission, qui sur ce fondement rendra son avis aux magistrats désignés. Peut-on pourtant imaginer un seul instant un magistrat aller contre l'avis de la commission, à l'heure où n'importe quel fait divers sordide, lié ou non à la récidive, leur assure une convocation à la chancellerie et la vindicte populaire ?

À la chasse au risque zéro

À aucun moment, il n'est ici question de minimiser la dangerosité potentielle des personnes concernées par la rétention de sûreté. Et qui songerait sérieusement à vouloir encourir ou faire encourir des risques à nos populations ? Mais en matière pénale, le risque zéro n'existera jamais, même si nos gouvernants s'échinent à nous faire croire le contraire en usant à cette fin de mesures telles que celle-ci.

L'affaire de Pau, ou dernièrement celle de Grenoble, nous rappellent que des crimes commis avec une telle barbarie sont perpétrés certes par des justiciables soumis au droit pénal, mais également par des individus en proie à des troubles mentaux extraordinaires. La rétention de sûreté, bien que présentée comme une modalité de soin, n'en est certainement pas une. Si quiconque croyait en son efficacité, pourquoi ne pas mettre les mesures qui la constituent en application dès le prononcé de la peine, et non à son terme, comme le souligne l'Association française de criminologie ?

Cette solution pénale dictée par l'affect, et dont l'efficacité paraît plus que douteuse, fait fi de tous les principes et repères juridiques de notre droit : la proportionnalité des peines, la correspondance d'une peine à un délit ou à crime donné, le principe d'impartialité... Il n'est pas anodin que la garde des Sceaux persiste à dire que la rétention de sûreté n'est pas une peine. En effet, si tel était le cas, le seul fait d'être un individu potentiellement dangereux serait constitutif d'un crime.

LE RISQUE ESTHÉTIQUE

par Samuel Zarka

En 1985, Bruce Nauman réalise une pièce devenue célèbre dans l'iconographie de l'art contemporain : *Seven Figures*. Sur fond noir, un double trait de contour en tubes de couleur phosphorescents représente sept silhouettes humaines. Les tubes clignotent alternativement, et, de cette manière, montrent les personnages dans deux positions successives : des positions sexuelles (pénétration, fellation, etc.) les harnachant les uns aux autres. Les personnages forment une chaîne : chacun d'entre eux est en relation avec deux autres, « devant et derrière », sauf ceux en bout de chaîne, qui ne se lient qu'à un seul autre corps. Leurs visages n'ont pas de traits.

Cette œuvre n'évoque pas durablement une orgie. La forme de chaîne, l'absence de visage et la mécanicité du mouvement présentent ces figures dans une conduite unique qui les enchaîne. Dans le même temps, c'est la jouissance, supposément donnée et reçue, qui constitue l'enchaînement.

Cette courte interprétation de l'œuvre que je n'étayerai pas davantage – présentation crue d'une économie politique comme « système de baise » – suffit cependant à mener au constat suivant : l'ouverture de cette œuvre au sens dépend moins d'une éducation du regard que d'une formation à un régime analytique de l'œuvre. Le spectateur accomplit des actes de décodage des éléments qui la composent (tubes phosphorescents, poses, chaîne, etc.), actes qui conditionnent l'accès au jeu intellectuel du sens. C'est l'accès à ce jeu qui est constitué en esthétique. *Seven Figures* a immédiatement reçu un très bon accueil critique. Mais il est de bon sens de repérer que ladite formation au régime analytique de cette œuvre constitue une condition extrêmement sélective de réception de celle-ci. De sorte qu'on est en droit de se demander si Bruce Nauman, l'artiste

qui disait faire des pièces pour « agresser le spectateur », prit le moindre risque à réaliser et à exposer cette pièce, malgré sa crudité d'aspect.

Le scandale esthétique a sa mémoire. À l'époque à laquelle il peignit *Olympia* en prostituée (1863), Édouard Manet était déjà interdit de Salon officiel. À défaut, son intention consistait bel et bien à heurter le bon ton et les règles picturales du moment, quitte à en passer par le Salon des refusés. Au milieu de la foule, *cette Olympia* regardait celui qui s'arrêtait devant elle droit dans les yeux.

Cependant, ce n'est pas seulement elle qui faisait face, de son regard adressé tout droit, mais *tout* le tableau, levé à la surface par l'aplatissement de la profondeur de champ et les teintes. Manet brisait un ordre esthétique par une double commotion : substitution d'un thème traditionnel par une figure considérée comme scabreuse *et* écrasement de la perspective picturale. Or, l'exposition de cette peinture attira immédiatement une foudre critique qui confirma le bannissement de Manet. Un choc plus dur qu'il ne pouvait l'imaginer.

Olympia et *Seven Figures*¹ ont en commun d'être des œuvres visuelles qui associent référence scabreuse et travail d'altération d'un régime de représentation. Or, avec l'œuvre de Manet, à la différence de celle de Nauman, le scandale a bien eu lieu. Car, ce que risquent les tubes clignotants de Nauman, c'est en fait de rencontrer l'indifférence. Pourquoi ?

C'est que le risque esthétique se mesure à l'écart entre l'esthétique d'une œuvre d'art et la légalité esthétique générale d'un lieu et une époque donnée. *Légalité générale*, donc non spécifique aux normes d'une discipline artistique donnée. Des insinuations sexuelles, par exemple, peuvent participer du risque, particulièrement dans l'atmosphère étouffée du Second Empire ; mais pas au moment de l'avènement d'une économie politique fondée sur la transgression. La destruction d'un espace traditionnel peut aussi participer du risque, en tant que mise en scène non conventionnelle ; mais pas l'établissement d'un code d'accès à l'œuvre qui qualifie exclusivement la critique, et disqualifie le tout-venant.

Mais pourquoi prendre ce risque ? Selon Lucien Sebag : « [Le risque] n'est jamais irraisonné ; il s'intègre dans un plan, dans un effort volontaire pour réaliser certains projets et pour en écarter d'autres comme non rationnels. »² Si l'on s'en tient à cette définition, le risque, n'étant pas nécessairement pris sciemment, est intrinsèquement politique. Il s'ensuit que : 1) la vertu du scandale public est de signaler une limite esthétique ; 2) il relève de la responsabilité de l'artiste, aussi bien que de celui qui consent à montrer son travail, de prendre ce risque en considération.

Ainsi de la fonction de programmateur de spectacle, par exemple : domaine d'autant plus risqué pour l'artiste, qu'il est ici directement exposé. Tanguy, administrateur de la compagnie PI:ES du chorégraphe Alain Buffard, le confiait autour d'un pot de première : « Quinze salles en France sont prêtes à présenter à leur public des spectacles comme ceux d'Alain, à prendre le risque. » Admettons que le conservatisme institutionnel serve à préserver un certain bon ordre des représentations. À nouveau la fonction politique croise la chose esthétique. Christian Rizzo, chorégraphe lui aussi, posait la question publiquement³, en 2007, de savoir ce qui permet à un théâtre de considérer tel ou tel spectacle comme « risqué ». Facile à deviner cependant car il est presque toujours question de ne pas « décevoir les attentes du public ». Pas de Rizzo au programme veut dire pas de pièce de danse avec « seulement trois gestes de danse dedans, de longues plages de silence, l'absence de narration explicite », etc. ; pas de Buffard, « pas de trio d'hommes à quatre pattes dans une pantomime sexuelle »⁴. Même habillés, Christian Rizzo ou Alain Buffard payent la liberté qu'ils se donnent alors, et la responsabilité institutionnelle s'occuperait de préserver la danse comme exaltation du corps féminin bondissant.

Mais il y a des exceptions. Parfois cette responsabilité serait permissive, voire complètement laxiste, elle se « lâcherait » franchement pour prolonger au besoin l'idéologie comme *entertainment* : ainsi de l'exposition de Jeff Koons à Versailles. Preuve qu'à la différence de l'époque de Manet, et en dépit des difficultés que rencontrent quelques chorégraphes impénitents pour montrer leur travail, il n'est plus possible d'identifier trop simplement institution artistique

et vieille garde. À travers la reconnaissance immédiate des pièces « subversives » de Nauman, comme à travers l'invitation récente faite au *trader*, l'institution artistique a montré qu'elle prétend indiquer elle-même la voie de l'innovation esthétique, et assumer le risque d'un art que le grand public devra accepter maintenant, pour comprendre après.

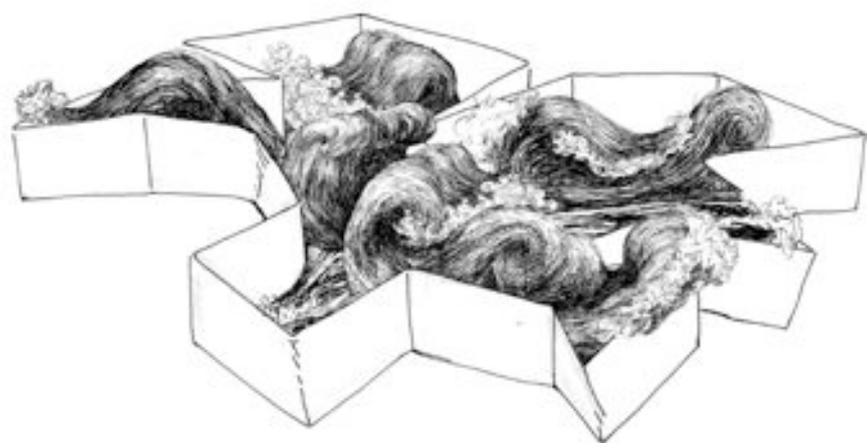
En fait, ce qu'indique le changement de statut de l'institution artistique, c'est une altération des données du risque : une piste à creuser plus avant pour les artistes souhaitant remédier à l'ennui des visiteurs. Ou – pour ne pas exiger arbitrairement de ces artistes des intentions philanthropiques – relever au moins pour l'amateur d'art le champ paradoxal de l'art de programme, et les chemins de traverse qu'il lui faudra frayer pour trouver ce qu'il aime, sans toutefois le connaître encore.

1 • Édouard Manet, *Olympia*, 1863, Musée d'Orsay. Pour en savoir plus : Daniel Arasse, *Histoires de peintures*, Paris, Gallimard, 2004. Bruce Nauman, *Seven Figures*, 1985. Pour en savoir plus : Jean-Charles Masséra, *Amour, Gloire et CAC 40*, Paris, POL, 1999.

2 • Lucien Sebag, *Marxisme et structuralisme*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1964.

3 • François Frimat, « La fragile visibilité de Christian Rizzo », *Droit de Cités*, n° 2, février 2007, téléchargeable depuis <http://droitdecites1.free.fr/>

4 • Christian Rizzo, *Autant vouloir le bleu du ciel et m'en aller sur un âne*, chorégraphie, 2004. Alain Buffard, *Les inconsolés*, chorégraphie, 2005.



QUE FAIRE DE LA « RACAILLE » ?

DES MINEURS IRRESPONSABLES DONC IMPUNIS?

par Véronique Blanchard

La justice des enfants est depuis quelques années accusée de tous les maux : elle serait laxiste, trop compréhensive, peu réactive face à des adolescents qualifiés de « sauvageons » et de « racailles », de plus en plus précoces et toujours plus violents¹. La justice des enfants (insistons sur le terme puisqu'il semble être amené à disparaître), consacrée dans le paysage juridique français par l'ordonnance du 2 février 1945, serait dépassée, obsolète, ne permettant pas de répondre correctement à la délinquance juvénile actuelle. Le sentiment d'impunité de la jeunesse tiendrait au fait que, mineurs pénaux, ils seraient irresponsables. Donc légalement impossibles à punir. Ainsi, une des mesures phares préconisées par la commission Varinard² est de fixer l'âge de la responsabilité pénale à 12 ans. Incarcérer les prépubères, serait-ce la solution miracle pour freiner la délinquance de nos enfants ?

Avant de répondre, commençons par nous interroger sur ce que signifie « responsabilité pénale des mineurs ». Comment distinguer minorité, culpabilité, et responsabilité ? Comment concilier statut spécifique de l'enfant et processus de responsabilisation ?

Au départ, cela ne semble pas bien compliqué : tous les individus sont responsables des infractions qu'ils commettent (à l'exception du Président de la République en exercice et des malades mentaux), mais en fonction de leur âge, certains sont considérés comme mineurs pénaux, c'est-à-dire non soumis aux mêmes juridictions et aux mêmes peines que les majeurs. Se pose alors la question de l'âge. Quels sont les seuils d'âge en matière de justice qui distinguent ceux

qui sont accessibles à une peine de ceux qui ne le sont pas ? Jusqu'à quand est-on mineur pénal ? Suffit-il d'avoir l'apparence d'un adulte pour être devant la loi considéré comme tel³ ? Mesure-t-on la responsabilité d'un enfant à la gravité de l'acte posé ?

Ces questions ne datent pas d'hier puisque, depuis la mise en place du code pénal, les législateurs s'interrogent sur ces notions d'âge et de responsabilité.

La nécessité d'une justice spécifique pour les enfants n'est pensée que depuis ces deux derniers siècles en France. C'est en 1791 que l'on fixe une minorité pénale (16 ans)⁴ : un enfant de moins de 16 ans bénéficie d'une excuse de minorité, le code pénal ne s'appliquant alors pour eux qu'à moitié. Ainsi, un juge pouvait condamner un individu de 17 ans à cinq ans d'emprisonnement pour un vol simple, et diviser la peine par deux pour un adolescent de 15 ans. À l'époque, la question de la responsabilité se pose sous l'angle du discernement : le magistrat évaluait si les enfants (jusqu'à 16 ans) avaient agi en ayant réellement conscience de la portée de leurs actes. Si ce n'était pas le cas, ils étaient déclarés « non discernant » ; l'envoi en correction était alors privilégié à l'incarcération. Puis, à l'orée du xx^e siècle, on élargit le temps de la minorité pénale⁵ : 18 ans devient l'âge de passage de mineur à majeur pénal. La notion de discernement est toujours synonyme de responsabilité.

C'est en février 1945 que les législateurs affirment que les mineurs sont des individus en construction, qu'il est nécessaire de les rééduquer plutôt que de les redresser. Ce texte fondateur, écrit avant même la fin de la guerre, signe là un changement de prisme. Il ne nie pas que des adolescents puissent être coupables d'infractions, mais il ne se centre plus sur la question d'une responsabilité individuelle pour les plus jeunes : « Désormais, tous les mineurs [...] ne pourront faire l'objet que de mesures de protection, d'éducation ou de réforme, en vertu d'un régime d'irresponsabilité pénale qui n'est susceptible de dérogation qu'à titre exceptionnel et par décision motivée. La distinction entre les mineurs de moins de treize ans et les mineurs de moins de dix-huit ans disparaît comme aussi la notion de discernement, qui ne correspond plus à une réalité véritable. »⁶

Il s'agit bien de signifier que l'acte posé est essentiellement un symptôme, et que c'est en tenant compte des causes de l'infraction que la récidive pourrait être évitée.

Nombreuses sont les voix qui répètent que ce texte est dépassé, car les jeunes d'hier ne ressemblent en rien à ceux d'aujourd'hui. Des agneaux comparés aux loups actuels. Cette assertion, répétée comme une évidence, est une contre-vérité criante. La délinquance juvénile en 1945 explose littéralement : les adolescents ont connu six ans de conflit mondial, ils sont armés, livrés à eux-mêmes ; ils trafiquent, se regroupent, squattent et se battent... Mais le contexte de la Libération, la nécessité de reconstruire le pays, permet la signature d'un contrat social entre les adultes. Il y a une prise de conscience que l'enfant, être en construction, est pris dans un contexte familial et social : ainsi, la responsabilité de ses actes doit-elle être portée collectivement⁷. Il apparaît à tous que la punition (se résumant à l'incarcération) ne peut être l'essentiel du traitement de la délinquance juvénile.

Depuis les Trente Glorieuses, on tend à considérer le mineur comme pénalement irresponsable⁸, mais cela ne se traduit pas par impunité et inaction. Bien au contraire. La France est tout d'abord l'un des pays européens dont la législation est la plus sévère pour les mineurs en matière criminelle ; les juges peuvent incarcérer dès l'âge de 13 ans (pas avant 16 ans au Portugal) et, à partir de 16 ans, la réclusion criminelle à perpétuité est envisageable, car la loi autorise de lever l'excuse de minorité pénale (pour des mineurs du même âge, la peine maximum est un emprisonnement de huit ans en Espagne).

En matière délictuelle, là encore pas de laxisme, mais place au « pari éducatif ». Il est bien rare qu'un juge des enfants qui reçoit dans son cabinet un « délinquant » ne décide pas de mesures éducatives au pénal. Des mesures qui s'imposent aux jeunes et à leurs familles et s'inscrivent dans le long terme (entre six mois et trois ans). Aujourd'hui, il est médiatiquement payant de s'étonner qu'après plusieurs vols, le jeune M. sorte de nouveau libre du tribunal et de critiquer cette justice qui ne fait pas son travail. On omet juste d'expliquer que le jeune M. est suivi depuis plus de

six mois par un service de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse), qu'un éducateur et un psychologue l'amènent à réfléchir à la responsabilité de ses actes (l'accès à la culpabilité n'est pas, loin s'en faut, une qualité innée), qu'il a repris une formation alors qu'il était déscolarisé depuis plusieurs années, qu'un placement est envisagé afin de le dégager des réseaux amicaux dans lesquels il est pris. Qui peut feindre de croire qu'un mois d'incarcération (peine médiane pour un vol à l'arraché) réglerait toutes les difficultés ? Le chemin de l'éducation (qui n'exclut pas l'apprentissage des limites et de la loi) est long, semé d'embûches, mais nettement plus probant que celui de l'enfermement : l'expérience d'un siècle de maison de correction est là pour montrer les aberrations d'un système fondé sur la discipline et la mise à l'écart.

La France du XXI^e siècle est en crise, crise financière certes, mais surtout crise de confiance. Les adultes ont peur de l'avenir, avec un sentiment profond de ne pouvoir offrir un monde meilleur aux générations futures. Cette angoisse explique, en partie, la demande croissante d'ordre et d'autorité. Cependant, des politiques misant uniquement sur la punition et l'incarcération pour répondre à la déviance des enfants, sont des politiques, pour le coup, irresponsables.

1 • Voir l'article de Laurent Mucchielli, qui démontre que ces assertions sont loin d'être vérifiées : *Note de (re)cadrage sur la délinquance des mineurs*, CESDIP, décembre 2008.

2 • Commission chargée par la garde des Sceaux de toilettier l'ordonnance de 1945, dont le rapport a été rendu le 3 décembre 2008.

3 • « Croyez-vous réaliste qu'un jeune de 17 ans et demi, de 1m90, qui a commis des violences répétées, soit présenté devant un juge qu'on appelle un "juge des enfants" ? » (discours de Nicolas Sarkozy le 25 mars 2006).

4 • La minorité civile est, elle, fixée à 21 ans.

5 • Loi de 1906.

6 • Préambule de l'ordonnance de 1945.

7 • Voir développement de cette idée dans l'article « Punir les mineurs comme des adultes » de Francis Bailleau. Texte publié sur www.laviedesidees.fr, 16 décembre 2008.

8 • Notons que la législation française ne fixe pas d'âge minimum d'irresponsabilité.

POUR L'AMOUR DU RISQUE, RETOUR SUR LA SÉRIE

par Katia Schneller

« Contrôle des risques », « capital risque », « société du risque », « risques de crédit », « risques de contrepartie », « risques de taux », « risques de réputation »... Jour après jour, ces termes plus ou moins obscurs – pour celui qui n'appartient pas au monde de la finance – hantent notre existence. Ils nous rappellent que nous vivons dans un monde où, de manière obsédante, le risque doit être mesuré, jugulé, anticipé, maîtrisé. Pour les enfants de la télévision française des années 80, cette litanie peut cependant évoquer dans un moment d'égarement une toute autre rengaine.

Plus entraînante, plus enjouée, celle-ci nous engageait à « l'amour du risque ». Tournée entre 1979 et 1984, inlassablement diffusée et rediffusée sur les ondes françaises, cette série américaine, et plus particulièrement son générique, a marqué l'époque héroïque de notre enfance où nous nous abreuvions des heures durant devant le petit écran – souvent au grand désarroi de nos parents. On se rappelle avec émotion des séquences nous présentant successivement un Jonathan Hart en smoking dans son jet privé, une Jennifer Hart à la magnifique crinière rousse choucroutée, leur Bentley et leur majordome Max en blazer au style très faussement british, leur toutou Février, le portail du domaine orné de leurs initiales s'ouvrant sur une maison en pierre façon *cottage*... Bref, les Hart n'avaient pas l'air d'avoir besoin de quantifier et de rationaliser le risque, tant l'étalage tape-à-l'œil et carton-pâte qui caractérisait leur univers mirifique exhalait la réussite sociale et le retour en force du libéralisme économique du début des années 80.

Des « justiciers milliardaires », tel était en effet le concept original qui allait assurer le succès de *Pour l'amour du risque*, durant les derniers grands moments d'hégémonie de la chaîne américaine ABC sur les divertissements télévisuels. Au beau milieu de la démultiplication des séries qui marqua les années 80, les Hart faisaient figure d'exception. Rarement richissimes, la plupart des justiciers faisaient de leur talent de redresseurs de torts un gagne-pain : que l'on songe aux policiers ou détectives, depuis *Colombo* jusqu'à *Starsky et Hutch* en passant par les *Drôles de Dames* des années 70, puis, au cours de la décennie suivante, aux vétérans du Vietnam comme *Magnum* ou ceux de *L'Agence tout risque*, ou encore les chasseurs de prime de *L'Homme qui tombe à pic*. Les justiciers milliardaires ne sont pas légion. Seul *Amicalement vôtre* pourrait constituer un antécédent britannique, si Brett Sinclair et Danny Wilde n'étaient pas contraints et forcés par le juge Fulton à devenir des héros.

Pour les Hart, au contraire, se préoccuper de la vie des autres oscille entre le hobby et la fatalité. Jennifer, incrédule, demande ainsi à Jonathan dans l'épisode 3 de la saison 1 : « Pourquoi nous retrouvons-nous toujours dans ce genre de situation, Jonathan ? » Si leurs aventures arrivent souvent par hasard et laissent penser que l'univers des milliardaires est parsemé de dangers et d'escroqueries, leur persévérance et leur curiosité contribuent à les y précipiter. Contrairement aux magnats du pétrole de *Dallas* qui, obsédés par le pouvoir, intriguent en permanence, les Hart sont oisifs et disponibles. Toujours prêts à rendre service, ils ont quelque chose de la bonhomie de l'équipe de *La croisière s'amuse* – également diffusée sur la chaîne ABC et due au même producteur : Aaron Spelling. Ces héros simplement positifs et philanthropes contrastent avec le caractère foncièrement envieux des milliardaires qui animaient les *soap operas* de la même époque comme *Dynastie*, *Santa Barbara* ou *Dallas*, et dont l'existence n'est constituée que d'une complexification exponentielle de turpitudes et de remariages. Tandis que les amours de Bobby et de Pamela ne pouvaient être qu'orageux, le chef d'entreprise J.R. était nécessairement un traître, dont l'épouse Sue Ellen sombrait dans l'alcoolisme.

Au beau milieu de ces pécheurs consumés par les tentations de Sodome et Gomorrhe de la prospérité économique de l'ère reaganienne, les Hart semblent avoir trouvé la clé du bonheur. Baisers dégoulinants, déclarations d'amour à répétition et autres moments voulus comme romantiques, scandent chaque épisode, sans répit. Le titre américain *Hart to Hart* joue d'ailleurs sur l'expression « *Heart to heart* », littéralement « cœur à cœur » ou « de vous à moi ». Loin des facéties des clans familiaux qui caractérisent les *soaps*, les Hart personnifient des figures de rédemption qui ne s'accomplissent que dans le don de soi. Leur amour semble fondé sur leur capacité à aider leur prochain. C'est en effet assaillis par les dangers – qui ne visent que les milliardaires et nous montrent que même les très riches ont des problèmes – que Jonathan et Jennifer incarnent la parfaite entente conjugale. Tels de véritables *partners*, ils sont toujours solidaires face à l'adversité. Sous des dehors un peu excentriques – une femme journaliste qui parcourt le monde ou un majordome fumant le cigare et appelant ses patrons « Mr. et Mrs. H. » –, les Hart réaffirment la figure du couple traditionnel bourgeois, servi par leur domestique dévoué. Personnages exemplaires à la saveur un peu conservatrice, Jonathan et Jennifer promeuvent la prise de risque pour aider son prochain tel un don de soi, mais aussi à soi. Loin des angoisses du monde financier contemporain, la célèbre devise des Hart nous enseignait qu'un risque partagé pouvait constituer le secret d'un amour indéfectible et renouvelé : « L'amour pour mieux risquer, le risque pour s'aimer. »

HYGIÈNE DU DISCOURS

par François Monville

La folie est toujours d'abord exception. Hors norme, hors contrôle, hors du projet de l'État, elle devient un risque pour ce dernier. La manière dont il le gère nous informe sur sa conception de l'humain. En France et en Belgique, des faits meurtriers soulèvent la question du danger psychiatrique. Aujourd'hui, la juxtaposition artificielle de la norme sociale et de la norme biologique permet l'imperceptible collusion entre les discours médical et politique. La société croit limiter les risques de « l'inadaptation sociale » en l'identifiant à une anormalité neurobiologique. Ainsi elle en autorise la « correction ». À l'heure où un laser commande à distance le comportement d'animaux transgéniques¹, le pouvoir fantasme sa maîtrise potentielle. La surveillance GPS abolit les catégories de « sortie » ou d'« extérieur » de l'hôpital. « Thérapeutique médicale » et « peine judiciaire » se confondent : les chaînes et les barreaux sont moléculaires et le redressement, pharmacologique. Le médecin, agréé par l'État, doit-il pour autant être garant de l'ordre public ? Risque et dangerosité sont-ils dorénavant des symptômes que doivent traquer les experts psychiatres ?

Le champ psychiatrique, irrigué des fraîches connaissances que drainent les neurosciences, gagnerait en fertilité. On y sème des graines anciennes pour voir quelles espèces pourraient en sortir. Les botanistes revoient leurs classifications. Ils voudraient faire table rase du passé, oublier les croisements psychanalytiques, purifier les entités, faire fructifier la récolte. Voici venu le temps de la moisson cérébrale, en images et en couleur. L'agronome mesure sans relâche, et pour chaque nouveau plant détermine sa croissance normale et ses anomalies. Multipliant les normes, il multiplie les anormaux. Et les anormaux sont toujours la cible de velléités correctrices.

Ainsi la folie prend corps, les neurosciences permettant à la psychiatrie de renouer avec la matière. Au XIX^e siècle, la médecine se débarrassait, au contact de l'anatomie pathologique, d'une fantasmagorique pathogénie. De même aujourd'hui, la psychiatrie voudrait réarticuler sa clinique dans le langage d'une science positive. Pas de grande révolution : les idéaux scientifiques sont les mêmes. Mais de grandes espérances : une nouvelle technologie se développe. Pourquoi pas ?

Naïveté naturaliste

C'est oublier que parler d'une chose n'est pas seulement la décrire. C'est l'intégrer dans un champ signifiant et la connecter avec d'autres qui lui préexistent. C'est l'inscrire dans le discours qui ordonne et régule toute pratique, orientant les actes de l'homme sur l'homme. Si la psychiatrie recouvre ses pratiques du drap blanc de l'objectivité et se réfugie dans la bonne conscience positiviste, elle oublie ce qui à l'origine partage le normal de l'anormal. Transplantée dans le biologique, elle néglige ses racines qui la lient au discours médical et au pouvoir politique, tandis que l'asepsie de sa réflexion facilite les contaminations par l'imaginaire pharmaceutique.

Ainsi, hors du laboratoire où elle recueille ses connaissances, la médecine thésaurise un savoir et se constitue en discours. Les corrélations établies entre tel état psychique et telle image du PET-Scan ne conduisent pas à une simple incarnation, preuve tangible et signature matérielle de la pensée. Plus que cela, elles crucifient le sujet au corps tel que construit dans le discours médical. L'individu, une fois isolée la matérialité de son désordre, est identifié à un « homoncule médical », petit personnage en quête d'auteur, protagoniste de « l'histoire de la maladie » des dossiers médicaux. Par un mouvement retour, le sujet, exclu par le mouvement même de la science, se voit immobilisé dans quelques mots, identifié à ses neurotransmetteurs. Mais user de la grammaire neuronale ne permet nulle émergence du sujet. La fascination pour l'imagerie fonctionnelle détourne le psychiatre de la relation au patient pour mieux plonger dans le monde technicisé et auto-organisé des neurones. L'attention se déplace de l'écoute du sujet à l'hygiène de ses synapses. On comprend

ainsi l'enthousiasme soulevé par l'apparition de la notion de « neuroplasticité » qui redonne espoir à tous ceux qui déjà se voyaient englués dans les lois de la matière. Pourtant, la levée du déni ne s'obtiendra pas en démontrant au patient, image à l'appui, que son « aire cérébrale du déni » accroît son métabolisme, sa consommation de glucose et son débit sanguin local.

La neurobiologie préside aujourd'hui le discours psychiatrique. Parmi les propositions qu'il considère vraies, il y a l'équation thérapeutique suivante : psychose = antipsychotique. Sa construction nécessite une réduction des deux termes en présence : d'une part identifier la psychose à une anormalité biologique et d'autre part sélectionner dans les effets de la molécule ceux qui montrent une activité dans les phénomènes psychotiques. Tout autre effet sera exclu comme « secondaire ». Secondaire à quoi ? À l'intention supposée de la molécule, qualifiée rapidement d'« antipsychotique ».

Mais les molécules ne pensent pas. Elles ont une multitude d'actions, prédéterminées par leurs tropismes pour certains récepteurs. Certaines sont plus spécifiquement neurologiques, et parmi ces dernières, certaines aident à atténuer l'expression de certains phénomènes dans certaines psychoses. Peut-être ne pensons-nous pas suffisamment cette puissance d'action correctrice sur la pensée ?

Primum non nocere... aux neurotransmetteurs ?

La discipline psychiatrique a retaillé le concept de psychose sur mesure. Sa clinique se voit réduite à ce qui disparaît lorsqu'une molécule est administrée régulièrement. Elle pose implicitement le délire comme une excroissance anormale à supprimer : la disparition du symptôme est l'objectif du « plan de soins ». On parle de « rémission symptomatique » et de « fonctionnement social satisfaisant » pour éluder la question de la « guérison », avec le corollaire que le médecin qui ne prescrit pas manque à son pouvoir de « guérir » son patient. Divisé en sujet sain + maladie, on compte sur le premier pour comprendre la deuxième. La non adhérence au programme et l'incompréhension devant ce qu'on lui demande sont alors entendues au pire comme de la mauvaise volonté, au mieux comme des « symptômes négatifs résiduels » de la maladie.

La récolte de connaissances s'accélération, l'interface entre le savoir et le pouvoir s'étend. Quand l'ancien partage entre fou et pas fou est recouvert par « dopamine selon la norme » ou « dopamine en excès », la psychiatrie constitue naïvement la folie comme une « maladie par excès ». Elle justifie en toute bonne foi la mise à l'écart de l'anomalie sociale comme anormalité médicale. En oubliant que, de naissance, elle est liée au projet « biopolitique » de contrôle de la population, elle participe à son insu à l'hygiène publique. Ainsi, on ne s'étonnera pas d'entendre que le psychiatre œuvre « au service de la société »², que l'hôpital psychiatrique est « avant tout un hôpital », et que le schizophrène comme « personne malade » ne peut pas être laissé sans « soins », même s'il refuse de s'y soumettre.

C'est cette même conception qui permet aux firmes pharmaceutiques de jouer sur le levier éthique du psychiatre. Si telle étude détermine que tel traitement médicamenteux permet une meilleure trophicité neuronale, c'est-à-dire un meilleur équilibre de neurotransmetteurs, et si précédemment ces derniers étaient identifiés comme cause de la « pathologie », alors il est du devoir et de la responsabilité du médecin d'en user pour soigner le patient.

La psychiatrie positive déploie la platitude de son horizon monochrome. On y voit encore l'ébauche archaïque d'une perspective qui n'organise plus la représentation. Le corps est signifié par un morceau de chair. Renégat de tout point de fuite, il en perd toute forme. Rebelle à toute géométrie, il s'isole dans son propre espace temps, duquel, faute de formule, ne peut s'échapper aucune demande. Un cri inaudible creuse la bouche au milieu de la toile. On pense à Francis Bacon.

1 • Sousana Lima et Gero Miesenböck, « Remote Control of Behavior Through Genetically Targeted Photostimulation of Neurons », *Cell*, vol.121, p. 141-152, 2005.

2 • Discours du Président de la République, Antony, 2 décembre 2008.

LA SANCTION ET LE SOIN FACE AU DISCOURS SUR LES VICTIMES

par Dario Morales

Le nouveau cadre qui contraint les auteurs d'agressions sexuelles à une obligation de suivi socio-judiciaire jette une lumière crue sur un certain nombre d'impasses dans les rapports qu'entretiennent les pratiques judiciaires et thérapeutiques actuelles. Présentée comme un progrès dans la lutte contre la récidive, une telle mesure, *l'obligation de soins*, permet un suivi après l'exécution de la peine de prison. Or, en même temps, la victime tend à devenir un véritable enjeu du droit. Il en découle des mesures qui cherchent à réduire le risque de créer des victimes en mettant hors-jeu ceux qui ont été identifiés comme créateurs de risque : par exemple, le projet d'enfermement de sûreté pour des périodes de plus en plus en longues, voire à vie pour des individus considérés comme dangereux. Une telle sévérité crée une dialectique sanction/soin complexe, où coexistent une peine après la prison, un emprisonnement virtuel en cas de non respect des obligations, et enfin une transformation déontologique du rapport au soin. Alors que la prescription reposait sur le consentement éclairé, elle est à présent une obligation. Quels sont les enjeux d'une telle transformation ?

Tous victimes

Ces dernières années ont vu la montée en puissance de la figure de la victime sur la scène judiciaire. L'idée que la peine prononcée est indispensable pour le deuil des victimes ou de leurs proches est devenue une évidence. Il nous revient, non pas de louer ou de condamner ce phénomène, mais de comprendre comment le thème d'une souffrance de la victime tend à réorganiser dorénavant le sens

de la peine. Ce changement sous-entend une évolution dans l'orientation doctrinale du droit.

Les origines de cet accent mis sur les victimes se repèrent dès le XVIII^e siècle. Rousseau distinguait alors l'individu en tant qu'il agit et l'individu en tant qu'il est passif¹. Cette distinction, ébauchée dans le *Contrat social*, permet de distinguer l'individu créateur de normes et dépositaire de la souveraineté d'une part, et l'individu subissant le droit existant, d'autre part. S'en déduit le principe selon lequel la « passivité juridique » est la marque même du statut de victime, et le consentement la condition du contrat social. Il peut donc se formuler aussi de la façon suivante : « Tout individu en société est potentiellement victime. »

Aujourd'hui, cette victimisation généralisée croise la préoccupation à prévenir les risques autrefois envisagés comme le fruit du hasard. Par hypothèse, le risque survient à l'occasion d'une action. L'attention renforcée et systématique accordée par la justice à la récidive s'entend ainsi par le souci de prévenir les actes criminels. Mais dans le même temps, elle instaure de nouvelles visions du danger et de la peine, puisque ce n'est plus seulement la gravité du forfait qui est sanctionnée, mais une gravité plus insaisissable, la dangerosité du criminel lui-même, ses récidives à venir, sa nuisance prévisible. De ce point de vue, la récidive fait insidieusement évoluer la réflexion sur le droit en réflexion sur le risque, étendant le regard sur la victime aux victimes potentielles, et transformant la peine en dispositif de neutralisation plus qu'en acte de châtement.

Une telle perspective introduit une conception inédite des rapports que la punition entretient avec la responsabilité. Le décret du 6 août 1996 oblige les auteurs de violences sexuelles à « exécuter leur peine dans un établissement permettant d'assurer un suivi médical et psychologique adapté ». Sous la pression du discours sur la victime, la violence sexuelle abandonne ainsi le territoire exclusif de la sanction pénale pour celui de la santé. Le délinquant devient ainsi le malade à soigner – victime, lui-même, de sa maladie. C'est l'ouverture d'un débat qui tourne autour des questions de la liberté des soins ou du secret médical. Comment concilier les exigences de l'Autre social en matière de défense sociale – dont le but avoué est d'éviter les risques

de récidive – et la garantie des droits des particuliers (des patients, des détenus) à accepter ou refuser un traitement ?

La rencontre impossible entre la sanction et le traitement

Cette psychiatrisation de la peine implique une punition devenue soin, sur le mode de la contrainte. Une telle exception coercitive excède le cadre habituel d'une démarche « libre, éclairée et volontaire », et illustre les vacillations auxquelles est soumise la notion de responsabilité au contact des savoirs et des pratiques en matière pénale. Ainsi l'obligation de soins pour les criminels sexuels est-elle soumise à cette nouvelle donne politique qu'implique le discours sur les victimes et qui s'articule autour de deux pôles : la face abjecte du crime et celle, rassurante, de l'État protecteur. À l'occasion d'un crime, ce discours permet à une opinion publique victimisée de se ressouder moralement et dévoile la faille d'une communauté politique inquiète de ses fondements.

Instaurer l'obligation de soins revient donc à provoquer, au nom de la responsabilité de l'agresseur, la rencontre entre la sanction et le traitement, c'est-à-dire entre la stratégie pénale et ce qui est du ressort intime de la subjectivité. Elle se produit sur le terrain miné du consentement. En effet, l'État de droit résulte du consentement de ses sujets. Mais lorsqu'un de ses membres ne consent plus au contrat d'association, celui-ci est rompu. La société se charge alors de le rétablir en l'imposant prosaïquement. Cela ne va pas sans paradoxe, le consentement à l'obligation de soins devenant souvent le moyen de monnayer quelque aménagement de peine. En somme, les propositions du législateur se perdent dans l'impasse qui consiste à faire entrer (de force) le soin dans la scène du pénal et à se satisfaire de la soumission du détenu qu'il prend pour une démarche active.

La part qui sépare

L'impasse du maître contemporain consiste en ce qu'en victimisant l'auteur d'une agression, il se contente de capter, au nom de l'éthique du bien et de la justice distributive, la « part commune » qui fait excès dans l'horreur et qui défaille devant l'abîme de la rencontre entre l'agresseur et sa victime. Cette « part commune » est le rapport au

consentement. Tout se passe comme si le non-consentement à l'acte dont relève la position de la victime allait faire resurgir, dans le mouvement opposé, le consentement extorqué par l'obligation de soin. Une telle démarche oblitère la mise en tension nécessaire du sujet confronté au renoncement des pulsions et œuvre, tout au plus, au profit d'une logique d'identification de l'agresseur à la volonté de l'Autre social.

À la logique de la « part commune », la psychanalyse répond par la logique de la « part qui sépare ». Là où le discours du maître semble plus préoccupé par les effets sociaux et objectifs du consentement, la psychanalyse s'intéresse à la part subjective, part maudite, présente dans le consentement. Si la psychanalyse s'intéresse à elle, c'est pour mieux séparer du crime celui qui tue, et faire en sorte que sa part maudite devienne sa part de responsabilité. Pour la psychanalyse, répondre, c'est se prononcer sur sa culpabilité, c'est consentir, en tant que sujet, à la faute (un des noms de la part maudite) et à l'insondable décision de l'être, qui fait en dernier ressort de l'agresseur non pas un sujet victime, mais un sujet libre, même s'il se trompe sur une liberté qu'il n'a point conquise². Si, pour le maître moderne, la liberté du délinquant sexuel se confond avec l'assujettissement à une position de victime, pour la psychanalyse au contraire, le champ de la liberté du délinquant est balisé par la culpabilité et la décision. C'est justement autour de cette dernière que l'action psychanalytique a un sens. « Provoquer la décision »³, notait le psychanalyste Éric Laurent, afin que le délinquant se décide à trouver une forme humaine à sa jouissance, une forme vivable.

1 • Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, 1762.

2 • Passage repris de Jacques Lacan, « Propos sur la causalité psychique », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 177.

3 • Séminaire inédit, *L'Autre qui n'existe pas et ses comités d'éthique*, Jacques-Alain Miller, Éric Laurent, leçon du 28 mai 1997.

POUR UNE JUSTICE RESTAURATIVE

par Hélène Ansari

L'excitation médiatique autour de la victime, devenue la nouvelle caution du « bon sens »¹ des réformes dans le champ judiciaire, semble devoir ordonner la répression pénale, faisant craindre à certains l'avènement d'une justice compassionnelle.

Cette nouvelle audience² est pourtant loin d'avantager les victimes : objets le plus souvent de voyeurisme, elles ne sont pas sujets de reconnaissance juridique. En effet, toutes les phases de la procédure, qui restent dans les mains des mandataires et des professionnels de la justice pénale, ne donnent aux victimes comme aux auteurs de l'infraction qu'un rôle passif, subissant l'arbitraire d'une décision extérieure.

L'infracteur, amené à subir une peine qui lui est imposée, a le sentiment de « payer sa dette à la société » sans nécessairement prendre conscience des préjudices causés. La victime n'est pas davantage invitée à contribuer à la décision finale. Auteur et victime sont ainsi dépossédés de leur conflit et peinent à saisir dans la réponse donnée une occasion d'apaisement. Le jugement finalement prononcé leur apparaît en général péremptoire, imposé par une entité abstraite et étrangère au conflit. Les parties ne se reconnaissent pas dans la transposition juridique et procédurale de leur réalité. Cette verticalité d'une justice institutionnelle est en grande partie à l'origine du reproche qui lui est fait de n'être qu'une « machine à ressentiments ». Personne n'en sort indemne, ni la victime, ni le délinquant, ni leurs proches affectés par l'infraction. La satisfaction supposée du plaignant est entièrement tributaire de la réussite, toute relative, de l'action menée par l'État. Il n'obtiendra jamais que l'identification et la sanction du coupable, la reconnaissance de son état de victime et l'allocation de dommages et intérêts compensatoires. Trop de

plaignants se sentent victimisés une seconde fois, par le manque d'intérêt réel de la part des acteurs du système judiciaire. La justice, contrainte par le temps, n'est pas le lieu d'expression des meurtrissures de la subjectivité. Pour autant, une justice moins condescendante est nécessaire pour mieux accompagner les justiciables.

Rendre aux acteurs la propriété de leur conflit

Face au monopole d'une justice répressive, un modèle de justice réparatrice ou restaurative fait peu à peu surface : une justice à l'ambition humaniste, plaçant les intéressés au centre même du contentieux qui les oppose. Elle se donne pour but la résolution du problème social et non plus seulement la punition de l'acte illégal, dépassant l'attention portée habituellement sur la seule responsabilité pénale de l'auteur de l'infraction. En effet, une des sources principales de cette évolution des visées de la justice est l'attention renouvelée pour les souffrances et les dommages causés par le délit. La justice restaurative ne se contente pas de dédommager, mais réinvestit la victime. Elle incarne l'espoir d'un nouveau modèle de justice négociée qui induit une transformation de notre rapport à la norme et à l'autorité. Fondée sur la rencontre directe et le dialogue entre les personnes en conflit, une telle justice entend la souffrance de la victime et responsabilise l'auteur qui participe à l'échange. Une négociation entre la victime et l'infracteur, sous le contrôle d'un tiers professionnel, permet de socialiser le désir de vengeance de l'une et la culpabilité de l'autre. Elle légitime dès lors une sanction qui recouvre son rôle réparateur.

Cette négociation, dans un cadre judiciaire, rend possible l'apaisement des souffrances consécutives à l'infraction, mais aussi de celles qui l'ont générée. Prenant en compte la vulnérabilité de l'infracteur, elle permet le plus souvent d'expliquer la réalisation de l'acte et d'adapter la sanction à sa personnalité. Cette prise en compte est d'autant plus justifiée que dans les crimes les plus sérieux, la plupart des protagonistes se connaissent et évoluent dans une grande proximité socioculturelle. Cette vulnérabilité partagée distribue, dans de nombreux cas, les rôles – interchangeables – de criminel et de victime.

En replaçant l'auteur de l'infraction et la victime dans leur histoire individuelle, elle leur rend cependant leur dimension d'acteur social. Par cette restauration du lien social, la justice restaurative dépasse donc la simple dimension individuelle, car elle contribue aussi à l'harmonie sociale.

Elle participe également à changer la représentation du crime. En effet, notre système pénal ayant été historiquement construit pour assurer le châtement des coupables, le crime y est d'abord considéré comme une atteinte aux valeurs de la communauté. La fonction du procès est alors de rappeler l'interdit social avant de régler la situation conflictuelle. Or, la justice restaurative n'a pas pour seule perspective la préservation de l'ordre social, mais le maintien du tissu d'individualités qui le constitue. La justice pénale ne peut se satisfaire de l'application d'une sanction prédéterminée selon la gravité du délit, nous pensons qu'elle doit privilégier un processus coopératif.

Les pratiques pénales alternatives

En France, les pratiques restauratives se limitent à la médiation pénale qui n'est encore qu'une alternative conditionnelle à la procédure pénale classique : cet outil permet au procureur de la République, préalablement à sa décision sur l'action publique et avec l'accord des parties, de décider de recourir à une médiation s'il lui apparaît qu'une « telle mesure est susceptible d'assurer la réparation du dommage causé à la victime, de mettre fin au trouble résultant de l'infraction ou de contribuer au reclassement de l'auteur de l'infraction »³. Or, l'esprit initial de cette mesure ayant été quelque peu dévoyé par les magistrats du parquet, la pratique de la médiation pénale en devient absurde : choix décisionnels du parquet (qui initie et évalue la mesure), accord sous menace de poursuites par l'infracteur, acceptation souvent désabusée de la victime (à défaut d'autres solutions), droits de la défense mal positionnés, absence de professionnalisme, voire même d'indépendance du médiateur, notamment.

D'autres outils sont entre les mains des magistrats, alternatifs à la privation de liberté, telles que le contrôle judiciaire socio-éducatif, la dispense de peine ou de mesure, le sursis avec mise à l'épreuve ou

encore le travail d'intérêt général. Ces mesures qui doivent participer aux modalités de justice restaurative ne représentent actuellement que 10 % des sanctions prononcées par les juridictions répressives. L'intégration de telles sanctions dans un mouvement de justice restauratrice ne peut se faire qu'à la condition d'une meilleure prise en compte des besoins de la victime dans leur contenu et leur exécution. Malheureusement, les mouvements de victimes n'ont pas le contrepois technique, professionnel ou idéologique nécessaire pour résister aux tendances récupératrices du système pénal actuel : celles-ci instrumentalisent les tendances rénovatrices pour, au mieux, en saupoudrer des miettes sur ce qui existe déjà.

Le constat est double : trop de pénalisation, et pas assez de considération envers les victimes. Il conviendrait de décriminaliser les actes constitutifs d'incivilité, de petite délinquance, qui constituent la grande majorité des contentieux pénaux. En effet, les violences graves contre les personnes, les biens ou l'autorité ne représentent que 10 % environ des condamnations prononcées chaque année par les autorités répressives. La grande majorité des contentieux qui engorgent notre système pénal pourrait être traitée par les instances civiles ou administratives pour une plus grande efficacité sociale. Les ambitions humanistes de la justice restaurative dans sa dynamique de reconnaissance de la victime et de l'infracteur ne se font pas assez entendre face aux politiques sécuritaires et à l'instrumentalisation démagogique de l'un des acteurs au détriment de l'autre.

1 • Selon l'expression de Rachida Dati à propos de sa réforme sur l'abaissement de la majorité pénale.

2 • Prévus par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit.

3 • Articles 41-1 al.1 et 41-1-5 du Code de procédure pénale, modifiés par la loi du 20 décembre 2007.

UN ÉTAT. MAIS QUEL ÉTAT ?

par Charles Pauthe

Avec la naissance des principes de l'État providence, vers la fin du XVIII^e siècle, l'État a vu ses missions s'élargir au-delà de la seule garantie de la propriété¹. Une certaine conception laïque de la société s'est alors imposée en France, jusqu'aux années 70 et aux débuts d'une crise économique mondiale qui a engendré un accroissement durable des inégalités. L'après-guerre a ainsi marqué l'avènement d'un État intervenant massivement dans des secteurs qui étaient par le passé principalement du ressort du privé : logement, santé, éducation, culture, etc. Ce mode d'organisation sociale a cru devoir, pour exister, se doter d'une élite apte à prendre des décisions non plus considérées comme politiques, mais techniques. Or, à partir de la crise économique des années 70, une remise en cause du politique et de l'État providence, jugé tentaculaire, s'installe résolument. Un système qui se voulait pragmatique et consumériste pouvait dès lors prospérer.

Les communicants et gestionnaires de tout poil ont ainsi pu, au nom de la réforme et de la modernité, pointer et stigmatiser une partie de la population censée ne pas avoir la volonté de réagir et de s'adapter à notre époque. Il ne s'agit plus de soutenir une politique volontariste d'aide aux populations en souffrance, mais de les administrer, de les contrôler et éventuellement de les punir.

La délinquance et la gestion du risque social

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, illustre ce virage dans l'évaluation et la gestion du risque social par les pouvoirs publics. La tendance à la pénalisation des problèmes sociaux s'y renforce. Cette loi, dont le titre prétend prévenir la délinquance, ne fait en réalité que prévoir un contrôle accru des plus

pauvres. Si son application concrète ne bouleverse pas la manière d'accompagner et de soutenir socialement les plus démunis², elle propose une conception inquiétante du rôle des travailleurs sociaux.

La loi prévoit diverses mesures destinées à placer le maire au centre de la lutte contre la délinquance au sein de sa commune : détermination des territoires prioritaires, coordination, suivi et évaluation des actions, généralisation des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, création d'un Conseil pour les droits et les devoirs des familles, possibilité de faire des rappels à l'ordre, instauration d'un fichier informatisé relatif aux enfants en âge d'être scolarisés... Désormais, « le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance ». Le législateur l'a choisi par pragmatisme, car proche du terrain et apte à animer et coordonner la politique de prévention de la délinquance³. Ainsi, les élus locaux vont devoir se substituer en partie aux professionnels de l'action sociale dont la compétence n'est plus reconnue.

Sans entrer dans le détail des mesures de la loi, l'une d'entre elles est particulièrement révélatrice de sa philosophie générale. En effet, son article 8 enjoint les travailleurs sociaux à communiquer au maire les données relatives aux difficultés sociales de ses administrés⁴. Les travailleurs sociaux doivent ainsi transmettre au maire, sous certaines conditions, les informations collectées dans l'exercice de leur fonction.

Par cette mesure, ce texte change la nature des relations qui doivent exister entre un acteur social et la personne prise en charge. En effet, l'efficacité de la prise en charge sociale se fonde sur une relation de confiance et des garanties de confidentialité. Briser ce lien de confiance vient saper les fondements mêmes du travail d'un professionnel de l'action sociale. Les pouvoirs publics ne semblent plus miser sur la prévention, mais sur le dépistage de populations potentiellement dangereuses.

Tenter de transformer les travailleurs sociaux en auxiliaires du maire pour des objectifs assez éloignés de ce qui fait le cœur de leur métier, l'accompagnement social, montre le lien naturel que certaines politiques peuvent faire entre pauvreté et insécurité. Ainsi,

un parallèle systématique est opéré par les initiateurs de la loi entre la délinquance et les difficultés sociales.

La retranscription dans le champ social d'une vision libérale de l'économie

Cette conception implique qu'il devient inutile de s'attaquer directement à l'environnement des populations défavorisées. L'État tend à écarter sa responsabilité pour désigner celle de l'individu : il n'a pas à intervenir pour soutenir des personnes censées avoir démérité. Il convient plutôt de punir les individus, non pas de rechercher les causes sociales de leurs difficultés.

D'une vision holiste de la société construite autour d'un modèle hiérarchique où les inégalités sont issues du hasard de la naissance (noblesse, clergé et tiers-état) et que la Révolution avait pour mission d'abolir, nous sommes aujourd'hui confrontés à une idéologie individualiste. Afin d'en accepter les fondements, une société qui se voudrait méritocratique, dont la devise clé est « à chacun selon son mérite »⁵, est communément invoquée. C'est bien sûr relativiser l'héritage social, économique et culturel de chacun. Un héritage pourtant bien réel qui se transforme subtilement en mérite personnel.

La situation sociale des individus est dans cette perspective corrélée à leur inaptitude et pousse vers des politiques sécuritaires au sein desquelles la rédemption est illusoire, le contrôle nécessaire et la sanction gardienne de l'intérêt de celui qui punit. Cette individualisation des responsabilités s'accompagne d'une atomisation sociale et d'une désocialisation générale issue de la déstructuration de la société par les réformes de l'État. L'autre n'est plus qu'un miroir de soi-même, car seule l'affirmation du soi est une fin, au détriment de la solidarité.

Le politique veut nous faire croire qu'il n'a plus de prise sur un système économique mondialisé, responsable en grande partie des inégalités sociales. C'est ce qui peut, en outre, expliquer par ricochet la concentration de son action dans le champ du contrôle social et policier. Pourtant, il n'est pas vain de soutenir un débat politique qui aurait des effets sur ce modèle économique. En effet, face à une

oligarchie très structurée et disposant de fondations solides, qui de surcroît est en présence d'individus isolés ou de petits groupes enfermés dans des intérêts contradictoires, l'espoir d'une justice sociale viendra d'une alternative au modèle économique qui nous est imposé et dont les contours restent à définir. Si l'opposition au système actuel demeure disparate et sectorielle, une prise de conscience collective relative à l'importance de l'éducation, de l'emploi, de l'accès au soin permettrait un changement de cap salutaire. En attendant, la désobéissance reste peut-être un des moyens encore efficaces de se faire entendre d'une élite qui se veut omnisciente.

1 • Ainsi, l'article 21 de la Constitution de l'an I de la République prévoyait : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

2 • Voir notamment l'interprétation que le Conseil constitutionnel a pu en faire dans sa décision n° 2007-553 du 3 mars 2007 et celle de la circulaire du 9 mai 2007 du ministère de l'Intérieur qui vient en confirmer les contours et limites.

3 • Voir le rapport n° 476 fait au nom de la Commission des lois déposé le 6 septembre 2006.

4 • « Lorsqu'un professionnel de l'action sociale [...] constate que l'aggravation des difficultés sociales, éducatives ou matérielles d'une personne ou d'une famille appelle l'intervention de plusieurs professionnels, il en informe le maire de la commune de résidence et le président du conseil général. L'article 226-13 du code pénal n'est pas applicable aux personnes qui transmettent des informations confidentielles dans les conditions et aux fins prévues au présent alinéa. »

5 • Voir en ce sens l'article de Jean-Pierre Dupuy, « Les affaires sont les affaires », in *La justice, l'obligation impossible*, dir. Willam Baranès et Marie-Anna Frison-Roche, Paris, Autrement, octobre 1994, au sein duquel l'auteur se demande si une justice sociale qui donnerait à chacun son dû est pensable dans une société individualiste libérale.



POLI

TIQUE

POLITIQUE

INTERNATIONALE

NATIO

NALE

DENVER 2008 : FLASHBACK

par Laurent David Samama

Sous les yeux du monde entier, Barack Obama a récemment prêté serment, devenant ainsi le 44^e Président des États-Unis d'Amérique. Au terme d'une campagne longue de deux ans, qui a connu son point d'orgue durant les deux semaines de Convention, Barack Obama succède au décrié George W. Bush pour apporter un nouvel élan à son pays. Alors que l'on s'interroge sur la capacité d'Obama à surmonter la crise actuelle, revenons sur la convention de Denver, moment fondateur de sa pensée politique.

Cet été à Denver, les États-Unis ont donné au monde une parfaite leçon de démocratie. Si la convention démocrate semblait être parfois le prétexte à une gigantesque *party*, elle fut cette fois-ci le rendez-vous d'une Amérique résolument tournée vers son avenir. On parle en effet de 15 000 reporters venus à Denver pour couvrir la plus gigantesque des conventions que l'Amérique ait connue. Telle une véritable bourse aux idées, la capitale du Colorado, nichée au cœur des *Rocky Mountains* fut donc, pendant une grosse semaine, le lieu d'intenses débats, de rencontres enrichissantes et de manifestations parfois originales. Ce fut surtout un forum géant pour tous ceux qui ont des idées pour les États-Unis et souhaitent les faire partager.

L'« Obamania » s'est emparée de l'Amérique. Parfois excessive, elle a pourtant eu le mérite de remettre le débat politique au centre des préoccupations populaires. Les commentateurs ont beau critiquer ce qu'ils décrivent souvent comme de la politique spectacle, il n'en demeure pas moins que les Américains discutèrent et s'opposèrent pour de bon à l'occasion

de la dernière élection présidentielle us. Ainsi, loin des clichés, la démocratie américaine nous prouva une nouvelle fois sa vitalité en apparaissant comme une Athènes antique transposée au XXI^e siècle : un endroit où le débat politique est constant et l'intérêt des citoyens pour la chose publique exacerbé. Même les SDF – par essence exclus du système – étaient vêtus du tee-shirt de campagne du candidat démocrate. Tout un symbole !

Si les discussions sont allées bon train dans les rues de la Mile-High City, le débat fut également omniprésent dans les cercles plus exclusifs, *think tanks* et lobbies en tête. Ainsi le *think-tank* New America, une des organisations les plus dynamiques en ce qui concerne la proposition d'idées neuves, invitait Joschka Fisher et John Kerry à disserter sur les relations Moyen-Orient/USA devant un panel de professeurs et spécialistes en géopolitique. De même, la question de l'indépendance énergétique occupant une place centrale dans la campagne 2008, le lobby du charbon a organisé, tout au long de la semaine, séminaires et interventions télévisées pour présenter son plan d'action « *CLEAN COAL* » visant à réduire la dépendance énergétique étasunienne. L'optique d'une exploitation d'un charbon propre a séduit tant les démocrates que les républicains. D'ailleurs, une semaine plus tard, à Minneapolis-St-Paul, le lobby du charbon investissait massivement la convention républicaine, expliquant tout l'intérêt de la reprise de son utilisation alors que les prix du gaz sont au plus haut. Cela montre comment, assez différemment de la pratique française, les lobbies industriels n'hésitent pas aux États-Unis à intervenir ouvertement et de façon directe dans le débat politique (tenue de stands dans les couloirs du *Convention Center*, fourniture de données aux élus).

Pendant l'été à Washington, on se prit à rêver. La candidature de Barack Obama, alors sénateur de l'Illinois et désormais premier président métis, scelle un peu plus la réconciliation communautaire en même temps qu'elle ouvre

un nouveau volet de l'histoire américaine. « *The Saga Continues* », pouvait-on d'ailleurs lire sur les pancartes des électeurs démocrates. Même si l'on n'efface pas d'un revers de main un passé d'esclavage et de ségrégation, les États-Unis semblent de plus en plus s'approcher d'un modèle post-racial inédit : les communautés se côtoient bien plus que par le passé et l'émergence récente d'une bourgeoisie noire a modifié en profondeur la perception des rapports ethniques aux USA. Les chiffres témoignent de cette avancée. Dans le *New York Times*, Janny Scott indiquait le nombre de 10 000 élus noirs aux États-Unis. Comme un symbole, quarante-cinq ans après l'historique « *I Have a Dream* » de Martin Luther King, c'est Martin Luther King III, fils du célèbre pasteur, qui ouvrit la soirée d'investiture de Barack Obama. Lors de ce show à couper le souffle, se sont succédés sur scène discours et mini-concerts. Al Gore, Joe Biden, Nancy Pelosi, mais également Stevie Wonder et Sheryl Crow ont promu une Amérique du changement, en rupture totale avec la politique républicaine de l'après-Clinton. Entre-temps, le bouillant public de l'Invesco Field entonnait tour à tour des « *We Want Change* », « *We Make History* » et des « *Yes We Can* » dans un enthousiasme étonnant même les habitués de ces grandes messes politiques.

Le parti démocrate s'était fixé plusieurs objectifs avant le début de sa convention. D'abord, signifier au peuple américain la volonté d'en finir avec huit années de présidence Bush. Ensuite, proposer aux électeurs le spectacle d'une union retrouvée au sein du parti démocrate, après l'âpreté de la lutte Clinton-Obama au cours des primaires.

Si l'idéalisme était évidemment de mise, le parti de l'âne mit un point d'honneur à ne pas verser dans l'utopie. Pour preuve, cette belle leçon de rhétorique donnée par Joe Biden à Pepsi. Commencez par répéter plusieurs fois la même phrase afin d'en faire un véritable slogan : « *John McCain was wrong, Barack Obama was right !* » Liez ensuite systématiquement G.W. Bush à John McCain – alors que celui-ci fit tout

son possible au cours de la campagne pour s'en distancer. Ponctuez enfin votre discours par des piques dont l'ironie régale l'assistance : « *Georges W. Bu... Oh sorry ! I meant John McCain !* » La technique est intelligente et fonctionne à merveille : Joe Biden, aujourd'hui vice-président, a su montrer ici toute son expérience et son habileté politique.

Passant en revue tous ses thèmes de campagnes, c'est un Barack Obama persuasif et pressé d'en découdre avec son opposant républicain qui accepta l'investiture de son parti. Rejetant les critiques à son encontre, Obama proclama « *This election is not about me, it's about you, the people of America* » dans un style très kennedien. Rappelant plusieurs fois qu'il saura écouter le peuple sans prétendre à la perfection, Barack Obama termina son discours par un déterminé « *America, we can not turn back* ». S'en suivirent la bénédiction rituelle mais surtout l'espoir d'un changement tant espéré par une Amérique impatiente et enthousiaste.

Mais le plus impressionnant fut bien l'effervescence démocratique qui s'est emparée de Denver au mois d'août. Et surtout la puissance des mouvements pour les droits civiques, féministes, gays et lesbiens, *anti-war*, *pro-choice*, anarchistes, hippies : de cette face trop souvent cachée par nos medias de la contestation aux USA. Alors qu'on célèbre en France l'anniversaire de Mai 68, où l'on revient du mythe soixante-huitard, dont la plupart des adhérents ont abandonné les idéaux, force est de constater qu'aux États-Unis, lieu de départ du mouvement hippy, celui-ci vit encore et connaît même une seconde jeunesse. Face à l'Amérique simplifiée que nous vendent des anti-américains primaires et manichéens, les États-Unis, plus que n'importe quelle autre démocratie, se trouvent à la pointe de la contestation politique. Plus lucides qu'en Europe, ces mouvements de contestation sont conscients de leur influence et ne tombent pas dans l'écueil de la protestation stérile. Nous en avons eu l'illustration lors du discours d'investiture de Barack Obama. Le candidat démocrate reprenait

alors toutes les thématiques sur lesquelles syndicats et opinion l'attendaient : droits des homosexuels, port d'armes, sécurité sociale, État providence, opposition à la torture, éducation, défis énergétiques, environnement, lutte contre le racisme et protection des valeurs démocratiques, preuve s'il en fallait de cette extraordinaire capacité de remise en question de la démocratie américaine.



H O

R S

HORS

CHAMP

C H A

M P

UNE ENQUÊTE INTERTEXTUELLE

par Johanna Lehr

Pierre Birnbaum note en préambule à sa *Géographie de l'espoir* qu' « il est frappant de constater qu'en dépit de leur forte représentation dans ces domaines de la recherche [les sciences sociales], rares sont les universitaires juifs qui se sont risqués à consacrer une partie de leur œuvre au fait juif lui-même »¹, durant la seconde moitié du xx^e siècle, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. Il est évident que la Shoah ne soulève pas de « question juive »², mais interroge l'humanité tout entière ; cependant, les circonstances de l'extermination appartiennent à l'histoire juive européenne dans la mesure où elles furent vécues par des millions de victimes juives : en cela et en cela uniquement, la Shoah relèverait du « fait juif ». Or, l'affirmation se dément pour deux historiens juifs, écrivains majeurs de la Shoah : Raul Hilberg et Saul Friedländer³.

En effet, il est troublant de constater que pour chacun d'eux, la mise en scène narrative de leur propre biographie s'est imposée à un moment de leur vie. Geste anecdotique ? Rien n'est moins sûr. En 1978, lorsque paraît *Quand vient le souvenir* de Friedländer, trois années se sont écoulées depuis que Perec a écrit *W ou le souvenir d'enfance*, vérité poétique mise en forme dans une construction fictionnelle à partir d'un souvenir d'enfance. Friedländer y narre le tourbillon déchirant de ses années d'enfance hongroise, puis française, tourmentée par la guerre et irrémédiablement meurtrie par la déportation de ses parents qui l'ont sauvé en le remettant à une institution chrétienne. Plus largement, le besoin pour l'historien en général d'explicitier le rapport subjectif qu'il entretient à son propre passé, en tant qu'il constitue un enjeu de la production historique, se développait au même moment, pour culminer avec la parution des *Essais d'ego-histoire* dirigés par Pierre Nora en 1986⁴.

Singularité et universalisme

Pourquoi l'impératif de cette énonciation subjective accompagnant un travail de réflexion à visée conceptuelle ? Au moment où l'objet historique s'élargit, où l'individualisme démocratique s'approfondit et où les sciences sociales traversent une crise de l'objectivisme, nous cherchons à identifier le « moment-mémoire » de ces historiens, car il constitue et pour nous et pour eux le point pertinent de jointure du biographique dans le périmètre universalisant de la connaissance. Il semble acquis pour la sociologie durkheimienne que pour faire dialoguer entre eux les individus, s'élever au-dessus de cette contingence *particulière* est au contraire nécessaire ; la sociologie weberienne, en ce sens plus moderne, intègre dans son contexte d'analyse l'individu dans son rapport aux valeurs. Cependant, c'est toujours *l'individu* en tant qu'il possède des *qualités particulières* partagées que la sociologie et la psychologie ont privilégié en tant que plus petit atome analysable du corps social. La subjectivité relève d'un tout autre régime de connaissance attaché au *sujet* que la psychanalyse et le structuralisme ont défini par son irréductible *singularité*. Autour de cette confusion entre personne et sujet règne un malentendu persistant. La logique aristotélicienne, schématisée au moyen de relations syllogistiques dans le carré d'Apulée, ne distingue pas le particulier (attaché à la personne) du singulier (relatif au sujet). Les termes ne sont pourtant pas synonymes l'un de l'autre et ils ne s'opposent pas tous deux ensemble à l'universel. La véritable contradiction met en jeu singulier et universel.

À la recherche du moment-mémoire

De quelle manière cette mémoire convoquée au chevet d'une connaissance en partage se révèle-t-elle décisive de leur choix historiographique ? Friedländer intitule son livre d'après le souvenir des derniers moments passés avec son père, nouant spontanément souvenir et connaissance en un même projet heuristique. Au diapason du récit autobiographique d'une identité subjectivement vécue comme multiple et introuvable, il tisse le motif de l'incompréhension entre les deux ouvrages. « Je contemple [mes parents] de loin, de très loin, et je me demande : quel aveuglement les a ainsi menés,

d'erreur en erreur, jusqu'au terme ? Quel obscur destin ? J'essaie de comprendre, de me mettre à leur place, d'imaginer ce que j'aurais fait, mais je ne puis...» Il faut évidemment entendre dans cette quête de sens désabusée voire désespérée l'écho d'une lancinante souffrance bâtie sur la reconstruction *a posteriori* de la catastrophe. Cette fusion de souffrance et de lucidité aiguille toute la démarche historique de Friedländer. Le lecteur averti peut ainsi saisir l'allusion biographique, filtrant presque vingt ans plus tard dans *Les années de persécution* : « Les voix [des victimes] révèlent en effet ce qu'on sût à l'époque et ce qu'on aurait pu savoir ; elles seules transpirent à la fois la perception claire et la cécité totale d'êtres humains face à une réalité inédite et terrifiante. » Le regard de Friedländer, compréhension et douleur mêlées, s'est donc « logiquement » porté sur ce micro-niveau d'interaction entre les Juifs et leur environnement quotidien pour donner chair à leur expérience subjective de lutte contre le processus systématique de persécution et d'extermination des Juifs européens.

C'est dans cet interstice du recouvrement des subjectivités à la fois personnelle et historique que peut prendre forme la connaissance historique. C'est là que peut naître ce qui se nommerait, dans la continuité de Hilberg, une « politique de la mémoire », avec ses règles du jeu, ses objectifs de savoir. Ouvrage éponyme de Hilberg dans lequel l'auteur a jugé opportun de se livrer, il y expose parallèlement à sa vie intérieure les méandres de la création et de la publication de son œuvre magistrale. Mais il semble qu'il introduit également d'emblée, par le mot « politique », l'indice d'une construction volontaire d'une *totalité* du savoir (opposé en cela à l'émiettement de la mémoire) qui va se traduire par le choix d'utiliser quasi restrictivement les archives allemandes comme sources historiques. Voyant dans la bureaucratie allemande le cœur décisionnel et exécutif de la machinerie de mort, Hilberg veut étudier la totalité de ses rouages administratifs et décisionnels. « C'est l'exécutif qui avait la vue d'ensemble. Lui seul formait l'élément déterminant. C'est par ses yeux que je devais voir l'événement, depuis sa genèse jusqu'à son point d'acmé. » Où s'enracine chez lui ce choix théorique de

coller au plus près des bourreaux ? Hilberg lève subrepticement le voile : « formuler si clairement l'horrible processus dans son entier » en s'intéressant à son organisation bureaucratique serait né de la profonde « désespérance », de la « perplexité, colère, amertume » d'un Juif viennois réchappé à temps du piège se refermant sur les Juifs d'Europe. Revenu sur le continent européen avec l'armée américaine à la fin de la guerre, le soldat Hilberg aurait alors été confronté à sa propre incompréhension de l'attitude obéissante des soldats allemands, à l'heure de la défaite allemande les condamnant à une mort certaine. Il n'aura alors cessé de questionner tous azimuts cette docilité à l'ordre et à l'organisation des tâches administratives qui en découle.

1 • Pierre Birnbaum, *Géographie de l'espoir. L'exil, les Lumières, la désassimilation*, Paris, Gallimard, 2004, p. 13.

2 • « L'antisémitisme et la question juive, en tant que phénomènes historiques, sociaux et intellectuels ne me concernaient et ne me concernent toujours pas. C'est l'affaire des antisémites, leur infamie ou leur maladie. C'est aux antisémites de surmonter le problème, pas à nous. » Jean Améry, *Par-delà le crime et le châtement. Essai pour surmonter l'insurmontable*, Paris, Babel, 2005, p. 193 et 194.

3 • Les citations des auteurs sont extraites de : Raul Hilberg, *La politique de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1996 ; Saul Friedländer, *Quand vient le souvenir*, Paris, Seuil, 1998 et *Les années de persécution. L'Allemagne nazie et les Juifs 1933-1939*, Paris, Seuil, 2008.

4 • Pierre Nora (dir.), *Essais d'ego-histoire*, Paris, Gallimard, 1986.

POURQUOI LA GAUCHE SE DÉFEND D'ÊTRE DE GAUCHE

COMPLÉMENT AU DOSSIER DU
DERNIER NUMERO DU DIABLE

par Alexandra Renault

NDLR : Cet article fait suite au dernier numéro du Diable probablement dont le dossier était consacré à la gauche. Il se propose ainsi, à sa manière, d'en dialectiser encore davantage le dossier en présentant une position en désaccord avec les positions qui ont été prises et débattues dans ce numéro.

Les pulsions agressives du PS

Depuis la parution du dernier dossier du *Diable* probablement, en novembre 2008, intitulé « Gauche contre gauche », le PS a, de manière toujours plus manifeste, donné libre cours au symptôme dans lequel il se complaît depuis 2002 : un déferlement d'auto-agressivité à son corps défendant. Le fait que, pour défendre son appartenance à la gauche, il faille s'attaquer de l'intérieur à son cadre institutionnel dominant, le PS, témoigne bien du caractère pathologique de cette défense, vouée par conséquent à se répéter. Chacun au sein du PS, et de manière plus large dans la vie politique et médiatique depuis 2002, n'a de cesse de critiquer l'impuissance idéologique et pratique de ce parti, comme si c'était la seule façon de prouver qu'on est bien

encore de gauche, et comme si cela excusait qu'on ne vote plus à gauche, ou du moins qu'on puisse se laisser séduire par les discours d'un Bayrou ou d'un Sarkozy.

Mais qu'est-ce qui, dans ces discours, permet aux « vrais gens de gauche » de soutenir leurs défenses ? Quel traumatisme essaie-t-on ainsi de ne pas penser et ne parvient-on pas à dépasser, puisque tel est l'effet inévitable d'une défense *pathologique* ?

Le traumatisme de 2002 : revenir au statut de dominé

La notion politique de « gauche » est née en France au moment de la Révolution : dans les assemblées constituantes, les opposants au droit de veto royal se regroupaient à gauche de l'hémicycle, tandis que les partisans du pouvoir royal en formaient l'aile droite. À l'origine, la gauche représente donc l'idée qu'il serait possible de participer aux décisions politiques sans forcément faire de celles-ci l'instrument de maintien de la classe dominante, ce qui permettrait dans l'idéal de faire de la politique l'instrument de réduction des privilèges arbitraires, et par conséquent de l'abolition des rapports de classes et des violences qu'ils impliquent. Cela sous-entend que les dominés, une fois leur statut politiquement représenté, pourraient s'affranchir de leur complexe de classe et de « victimes », de telle sorte qu'ils n'exigeraient pas de devenir, à leur tour, de nouveaux dominants faisant un usage « royal » du pouvoir. L'épisode de la Terreur et des réactions conservatrices passé, la vie politique française du *xx^e* siècle a effectivement pu incarner par moments, cet idéal, puisque la gauche a su exercer le pouvoir dans le sens d'une réduction des inégalités socio-économiques et d'une promotion de l'intérêt général sur les intérêts de groupes ou de classes. Les diverses expériences de cohabitation ont même laissé penser qu'il était possible que des intérêts de classes différents puissent se mettre ensemble au service de l'intérêt public, réduisant ainsi la lutte des classes, et les partis politiques qui en font la base de leur réflexion, à l'état de spectres des temps anciens.

Le premier tour de 2002 a joué comme un retour traumatique du réel ; non seulement le consensus autour du service public s'est avéré être un leurre, mais en plus le PS a été évincé par le FN, dont l'idéologie se fonde sur l'idée que les dominés ne veulent au fond qu'une chose : se venger des dominants en exterminant tous ceux qui à leurs yeux spolient « leur » pouvoir (les riches, la gauche caviar, les Juifs, les immigrés...) Le PS qui, dans sa longue participation au pouvoir et, à son corps défendant, au maintien des intérêts de la classe dominante, a pu « oublier » la réalité de la lutte des classes. Il s'est ainsi vu renvoyé brutalement au statut de parti « dominé », humilié, et de nos jours exploité par le centre et l'UMP.

Pourquoi alors, pour surmonter ce traumatisme, la gauche n'arrive-t-elle pas à faire retour sur ce qui dérange tant son idéal, à savoir la *réalité* de la lutte des classes ?

L'extrême gauche comme point de déni du PS

Si la réalité de l'existence de classes dominantes et dominées est tout à fait *visible* sous le règne de Sarkozy, l'intelligibilité de cette réalité fait pourtant l'objet d'un déni de la part du PS. Le concept de « lutte des classes », largement utilisé par la gauche dite « extrême », antilibérale ou anticapitaliste, ne paraît pas pouvoir opérer dans le discours du PS, et pour cause¹. Il sous-entend d'une part que le pouvoir politique tend à travailler principalement *pour la classe dominante*, d'où la nécessité de mener un travail de contre-pouvoir permanent *vis-à-vis de l'État* (ce que le PS ne fait que quand il n'y participe pas, *et encore*). D'autre part, ce concept suppose que le refus de se soumettre à l'intérêt public vient également *de la classe dominée* (ce que dénie le PS), raison pour laquelle il ne faut pas jouer à flatter celle-ci en lui faisant miroiter la satisfaction d'intérêts privés, nationalistes, communautaristes... au détriment de l'intérêt commun. Pour caricaturer, on pourrait dire que le PS entend rester « au service des plus faibles » en les appâtant par l'argument du pouvoir d'achat, alors que l'extrême gauche propose l'idée d'une décroissance pour réduire les inégalités au

niveau mondial (mais qui se soucie des « restes » du monde ?) ; le PS propose l'idée d'un « social-libéralisme », alors que l'extrême gauche critique le capitalisme en tant que système sociopolitique fondé sur l'exploitation d'une classe par une autre ; le PS soutient plus ou moins une politique sécuritaire qui serait la seule réponse à donner aux montées communautaristes, alors que l'extrême gauche cherche, pour juguler ces montées, à les comprendre comme effets d'une domination socio-économique par les classes dominantes – quitte à passer eux-mêmes pour des terroristes, antisémites, anti-américanistes...

L'extrême gauche représente donc ce que le PS ne peut tolérer, car cela le renvoie à une première situation d'impuissance : pour être de gauche, il faut d'une manière ou d'une autre appartenir à la classe des dominés, *l'assumer*, et arrêter de croire naïvement que la promotion de l'intérêt public pourrait se faire sans renoncer à un certain nombre d'intérêts *privés*.

L'identification à l'agresseur comme conséquence du refus d'assumer le statut de dominé

La conscience d'appartenir à un groupe dominé, actuellement ou par le passé, n'est bien sûr jamais facile à assumer, et on ne peut reprocher à personne d'espérer que l'ascenseur social fonctionne, que tout le monde puisse « réussir » dans un système fondé sur l'égalité des chances, que la femme soit un jour l'égale de l'homme, le Noir du Blanc, l'Africain de l'Européen...

Néanmoins, on peut critiquer ceux qui, pour s'en sortir, s'identifient au dominant ou à l'agresseur, espérant ainsi gagner, au moins en fantasme, une partie de la puissance qui leur a manqué quand ils étaient victimes d'injustices. Le PS s'est ainsi transformé en bourreau de lui-même, chacun cherchant à en devenir le maître. Dans son sillage, les « vrais gens de gauche » cherchent à maintenir un semblant de domination en agressant l'extrême gauche, soit par un silence dédaigneux, soit par une campagne de désinformation permanente (l'extrême gauche veut abolir l'argent et tuer les riches parce qu'elle critique

le capitalisme, elle soutient le terrorisme islamiste parce qu'elle critique le sionisme de la politique de Sharon et de certains intellectuels français, elle prône l'anarchie parce qu'elle s'insurge contre la politique sécuritaire, elle est nationaliste parce qu'elle refuse l'Europe libérale...). Attention, à ce rythme les « vrais gens de gauche » vont finir par voter en 2012 pour Sarkozy, ce dernier incarnant la toute-puissance d'une classe dominante agressive – et au premier tour, histoire de s'épargner la douleur de la conscience politique des citoyens dominés.

1 • Nous renvoyons ici au livre de François Ruffin, *La guerre des classes*, Paris, Fayard, 2008.

INVITÉS
DU DIABLE

BERNARD-HENRI LÉVY

SUR LE VIF, DÉCIDÉMENT

Propos recueillis
par Anaëlle Lebovits et Deborah Gutermann

Bernard-Henri Lévy est philosophe, écrivain et essayiste. Il s'est fait connaître avec la publication de La Barbarie à visage humain, Grasset, 1977. Ses derniers ouvrages parus sont American Vertigo, Grasset, 2006, Ce Grand cadavre à la renverse, Grasset, 2007 et Ennemis Publics, Grasset-Flammarion, 2008. Un film d'Éric Dahan lui a récemment été consacré : La Déraison dans l'histoire.

Anaëlle Lebovits : Vous faites partie des intellectuels qui se disent optimistes. En quel sens l'êtes-vous ?

Bernard-Henri Lévy : Mon optimisme est ce qui reste quand j'ai décliné toutes les raisons d'être pessimiste. Ma métaphysique est pessimiste. Mes axiomes sont pessimistes. Mes premiers théorèmes le sont aussi. Et j'ai construit toute ma philosophie personnelle à partir des grandes hypothèses de cette version du pessimisme historique que, dans les années 60, on appelait « l'antihumanisme théorique ». Foucault... Althusser... Lacan, naturellement... Après quoi, il n'y a qu'une alternative : ou bien se retirer du monde, tout laisser tomber, renoncer à exercer quelque influence que ce soit sur l'histoire et sur soi – ou bien s'injecter une dose, fût-elle infime, d'optimisme.

A.L. : Peut-être votre optimisme vient-il alors rendre raison secondairement de ce que vous ne vous soyez pas retiré du monde.

B.-H.L. : Disons qu'il y a une part de moi qui ne se résout pas à mes conclusions philosophiques ; une part de moi qui se dérobe à la

pulsion de mort et à cette idée, que je tiens pourtant pour assurée, que la pulsion de mort est cela même qui meut les hommes et qui, à la fin des fins, en a raison. C'est la clef.

A.L. : Dans *Ennemis Publics*, vous faites cet aveu : les injustices que vous traquez partout où cela est possible, ces injustices censées garantir par ailleurs l'ordre du monde selon ceux qui les commettent, vous avez la conviction intime que vous pourriez en faire les frais, un jour.

B.-H.L. : Ce n'est pas la même chose. Il y a « les » injustices en effet qui m'occupent depuis toujours et que j'essaie de combattre sans relâche. Et puis il y a mon petit cas personnel et l'outrage dont je pourrais, un jour, être éventuellement l'objet. Les deux, je m'empresse de le préciser, ne sont en rien comparables... Cela étant dit, regardez. Je prends un exemple. Un seul. À l'heure même où nous parlons, et depuis déjà plusieurs jours, circule, dans un grand magazine, très important, très lu, *Le Nouvel Observateur*, un article contre moi qui est d'une vulgarité et d'une violence rares et qui est signé Delfeil de Ton. Or, ce qui est intéressant c'est que je ne vois ni n'entends aucune espèce de réaction. Le même article sur n'importe qui d'autre aurait laissé les gens abasourdis. Là, rien. Tout le monde a l'air de trouver ça normal. Que je sois ainsi traîné dans la boue, diffamé, injurié, que l'on demande ni plus ni moins que de me voir réduit au silence, cela n'a l'air de gêner personne. C'est ça que je veux dire quand je dis à Houellebecq que, si, ce qu'à Dieu ne plaise, un tort de grande ampleur venait à m'être fait, cela laisserait froids la plupart des gens qui m'entourent... J'ajoute que, lorsque je dis cela, lorsque je prends acte de cette insistance à écrire sur mon compte des choses extraordinairement blessantes et que l'on n'écrit sur personne d'autre et lorsque, avec Houellebecq justement, j'intitule un livre *Ennemis public*, il se produit cette chose, pour le coup, assez comique : les gens deviennent très énervés, presque enragés – « Non mais, ça va pas la tête ! De quoi parle-t-il ? Ennemi quoi ? Ennemi de qui ? Comment ose-t-il ? Etc. »

Deborah Gutermann : La rhétorique qui dénonce le « complot éditorial » en quoi consisterait la parution de votre dernier livre a en effet de quoi surprendre.

B.-H.L. : C'est ça, oui. Un éditeur, Teresa Cremisi, fait son métier, juste son métier, de bon éditeur – et, dès lors qu'il s'agit de moi, cela devient « un complot ». C'est extravagant. Mais c'est aussi, je vous le répète, à bien des égards très amusant. Je ne me plains de rien. Je ne reproche rien à personne. Arriver à concentrer sur soi une telle quantité de réprobation et de haine m'est toujours apparu, au contraire, comme un honneur. Ou une vertu.

A.L. : On peut montrer, dire, et redire la vérité, ou plutôt des bouts de vérité, c'est ce que vous faites. Restent des sujets à propos desquels elle est foncièrement inaudible : ce sont, il me semble, vos sujets d'élection. Vous traquez la lâcheté de vos contemporains et ne cessez de pointer les désordres dont chacun se détourne, ceci explique peut-être assez cela.

B.-H.L. : Il y a deux choses. Derrière ce climat de bataille qui ne me lâche pas depuis trente ans, il y a deux phénomènes assez différents. D'abord, donc, le côté « personnel » – mais que je vous proposerais de redéfinir comme suit. S'il y a bien une chose qui est insupportable à tous les clergés et, en particulier, aux clergés intellectuels, c'est le spectacle d'une liberté en acte. Eh bien je crois être aussi libre qu'il est possible de l'être en ces temps où tout semble fait pour asservir, réduire, anéantir les volontés propres. Libre de mes choix. Libre de mes engagements. Mais, peut-être plus radicalement encore, libre de mes mouvements. Et quand je dis libre de mes mouvements, je ne veux pas seulement dire, naturellement, que je bouge, que je voyage et que j'aime cela. Mais que, depuis trente ans donc, je nourris le projet fou, mais qui finit presque par marcher, de définir moi-même, au moins pour partie, ce qui me paraît digne de souci, ce dont je décide de me charger, le trou d'aiguille où, selon moi, passe ou passera, à un instant donné, le fil de l'Histoire universelle – et ce, sans m'en expliquer, sans m'en excuser, à partir de ce que je vis

comme une liberté d'évaluation souveraine. Un jour, c'est Israël. Un autre, le Burundi. Un autre encore, le Pakistan et la résurrection par les mots de Daniel Pearl. Et une autre fois encore, c'est une illumination plus intime, une lettre que je m'adresse à moi-même, par exemple une fiction (écrite, mise en scène, filmée). Chaque fois, c'est moi qui décide. Chaque fois, c'est moi qui m'auto-missionne. Et cela, j'en suis profondément convaincu, est la première source de l'exaspération que je suscite – tant chez les tenants de l'ordre et de l'embrièvement militants, que chez les croyants aveuglés du sens de l'Histoire et de ses lois. Bon. Après, vous avez la deuxième chose – c'est-à-dire les désaccords philosophiques...

A.L. : Voilà.

B.-H.L. Oui. Là, il y a une chose amusante, vous savez. Dans les inimitiés que je suscite, il y a comme des couches, des strates théoriques, que je peux presque dater et que je sens, en général, à la première ligne d'un article, au premier regard échangé avec quelqu'un. Il y a les inimitiés-77, qui datent de *La Barbarie à visage humain* et de sa positivité pessimiste. Celles de 1979, chez les types qui n'ont jamais digéré le putsch théorique consistant à dire, à l'époque du *Testament de Dieu* qu'il y avait autant de philosophie chez Isaïe, Rachi ou le Gaon de Vilna que chez Platon. La couche 1981, qui est celle de *Idéologie française* et de son appel à *délier* ce qui, dans la manière d'être ensemble des Français, me paraissait de nature à faire plier, corroder, corrompre, les libres subjectivités. J'en passe. Mais la vérité est là : des désaccords de fond, des affrontements politiques ou métaphysiques, des querelles de style – pas du tout des histoires de personnes, de jalousies, etc.

A.L. : Ne sont-ce pas davantage vos succès que vos insuccès qui vous valent l'hainamoration dont vous faites l'objet ?

B.-H.L. : Non. Car les « succès », c'est trop vite dit. J'ai connu, tout au long de ma vie, autant d'insuccès que de succès. Le film – *Le Jour et la nuit* – que j'ai tourné il y a dix ans... La « Liste Sarajevo »

il y a quinze ans... *L'Idéologie française*, justement... Sans parler d'*Ennemis publics* qui n'a pas été le best-seller absolu que d'aucuns redoutaient... Par parenthèse, je me suis tellement amusé, là aussi, à voir les curés ou, mieux, les épiciers de la presse littéraire sortir leurs calechettes pour, semaine après semaine, faire le bilan des ventes de ce livre ! Quelle importance cela a-t-il que deux écrivains vendent 30 000, 50 000, 100 000 ou 200 000 exemplaires ? Aucune, évidemment. Sauf que, là, comme c'était Michel Houellebecq et Bernard-Henri Lévy, cela devenait prodigieusement important et méritait qu'on y consacre des colonnes entières dans les meilleurs journaux.

D.G. : Outre *Ennemis publics*, de quel crime vous êtes-vous rendu coupable récemment ?

B.-H.L. : Je ne sais pas. *American vertigo*, peut-être... Je pensais écrire un reportage littéraire, paisible, sans histoires. Or non. Voilà que, pour certains, je tombais le masque de mon américanophilie délirante. Où ai-je lu ça, encore récemment ? Oui. Sous la plume de ce négationniste patenté (du génocide rwandais) qu'est Pierre Péan. Des pages geignardes, ridicules, mal écrites, mais où il fait de moi le maître à penser « américain » de mon ami Bernard Kouchner.

D.G. : Justement, un article de cette semaine évoque dans *Libération*, à propos de ce livre de Péan sur Kouchner notamment, « l'instrumentalisation dangereuse de l'antisémitisme » par les défenseurs de Kouchner, et vous êtes cité dans l'article.

B.-H.L. : Oui. Et ça aussi, c'est extraordinaire ! Car, dans cette affaire, j'ai dit des tas de choses. J'ai dit, par exemple, que Péan était un nain. Ou que Kouchner était un personnage respectable. Ou qu'un ministre des Affaires étrangères me semblait avoir, jusqu'à nouvel ordre, le droit de choisir ses ambassadeurs. Mais il y a un argument que je n'ai pas utilisé, encore moins sous-entendu car je n'y ai, en vérité, pas pensé – c'est l'argument de l'antisémitisme. Alors ce qui est formidable c'est que des gens l'entendent alors que je ne l'ai pas

dit. Le symptôme énorme, presque trop beau pour être vrai, c'est quand ces gens s'écrient : « Au secours ! Il nous accuse d'être antisémites ! », alors que je ne l'ai pas écrit et que l'idée ne m'a même pas traversé l'esprit. En bon français, cela s'appelle un aveu. Ou un lapsus. La vérité étant, je vous le répète, et il suffit de me lire pour s'en convaincre, que je recours très rarement à cet argument. D'abord par prudence et parce que je suis, plus que quiconque, attentif à ne pas instrumentaliser l'antisémitisme. Et puis parce que je suis ainsi structuré, névrotiquement structuré si vous voulez, que j'ai beaucoup de mal à admettre, et même à penser, que le judaïsme puisse être, en moi, motif à réprobation et à haine. Beaucoup de mal à me voir comme une victime. Et donc, en particulier, comme victime de l'antisémitisme.

A.L. : Vous croyez cela ?

B.-H.L. : Oui, oui, je le crois. Sans doute est-ce la dernière trace, en moi, de ce système de dénégation que j'évoque et décris dans *Ennemis Publics*, et dont je dis qu'il était celui de ma famille. Le Juif d'affirmation que je suis devenu est loin de tout cela, désormais. Mais c'est peut-être là une toute dernière trace de cette dénégation ancienne et, pour l'essentiel, maîtrisée.

A.L. : Quelque chose se fait jour ici de votre division. Et justement, vous tenez ferme que le sujet n'est pas adéquat à lui-même. Votre spinozisme décidé rend-il compte de cette conviction ?

B.-H.L. : Je dirais qu'être spinoziste, c'est penser que le sujet n'est jamais adéquat à lui-même. Partant de là, on peut toujours, naturellement, tenter de le débusquer et même de l'identifier. Mais ce n'est jamais lui qu'on trouve. C'est un leurre. Ou une série de leures. Et il y a là, dans mon cas, une vraie source de joie. Car c'est bien parce que je crois que le sujet n'est pas adéquat à lui-même, c'est bien parce que ses frontières sont indécises et toujours mouvantes, que je le crois – et me crois – profondément hors d'atteinte. D'où ma joie.

A.L. : Est-ce là aussi ce qui rend compte de votre pudeur ?

B.-H.L. : Oui. Car d'où vient le goût de l'impudeur ou de l'exhibition ? De l'injonction « d'être soi-même ». De cette colossale arrogance, doublée d'une risible naïveté, qui veulent que l'on vise l'adéquation à soi et la localisation du sujet que l'on est. Je ne crois pas cela. Je ne crois pas que ni moi, ni quelque sujet que ce soit, aient une place assignée en ce monde. Et c'est d'ailleurs une autre raison qui fait que je bouge tout le temps, avec la liberté que je vous disais tout à l'heure. Si votre place est incertaine, vous la rejouez à chaque minute. Si votre lieu est indécis, on peut croire qu'on vous tape dessus – vous savez, vous, qu'on n'atteint jamais qu'un leurre, une ombre pâle. Si, en revanche, vous vous croyez adéquat à vous-même, et si vous vous imaginez qu'il y a un lieu de cette adéquation, alors vous faites à vos ennemis l'inestimable cadeau de leur donner à chaque instant des nouvelles de votre position de vol...

A.L. : Il est assez rare que je ne vous suive pas, mais j'ai été surprise, je l'avoue, par votre soutien à Ségolène Royal lors des dernières élections présidentielles. Et sans doute pourtant fallait-il choisir...

B.-H.L. : Vous connaissez une autre définition de la politique que cette nécessité de choisir ? Non, bien entendu. Donc, voilà... S'ajoute à cela que j'étais, de tous les intellectuels de ma génération, le seul à connaître Sarkozy et à ne pas croire un mot de ce qu'il nous racontait sur les droits de l'homme, Poutine, la Chine et le Tibet, et ainsi de suite. Et s'ajoute encore le fait que j'ai le goût du jeu, du romanesque, dites-le comme vous voudrez – et que Ségolène Royal m'est très vite apparue comme un beau personnage, séduisant, passionnant et me fournissant un matériel romanesque considérable.

D.G. : Et puis, vous êtes de gauche, indéfectiblement.

B.-H.L. : On peut dire cela, oui. Encore que ce mot, « indéfectible », je l'appliquerais plus volontiers aux énoncés que je profère sur,

justement, la Chine, le Darfour, l'islamo-fascisme, le poutinisme – bref, les questions où se joue l'avenir de cette révolution anti-totalitaire dont j'ai été, avec d'autres, l'un des acteurs et dont je serais désespéré de voir se perdre les leçons. Alors, je vais vous parler très franchement. Plus franchement, peut-être, que je ne l'ai jamais fait quand on m'interroge sur ce sujet. Si je reste fidèle à la gauche c'est aussi parce qu'elle me semble être le lieu où, par excellence, se livre et se joue cette bataille dont je vous parle. Que Sarkozy s'accommode de Poutine ou de Kadhafi, c'est de la *realpolitik* et du cynisme. À gauche, en revanche, cela participe d'une vision du monde, d'un progressisme philosophique, parfois d'un anti-américanisme, d'un culturalisme, d'un différentialisme, voire d'un islamo-gauchisme, qui sont bien plus solidement ancrés et qui sont justiciables, non d'une dénonciation jaculatoire, mais d'un procès philosophique. C'est ce procès que je voulais instruire avec *Ce grand cadavre à la renverse*. C'est à l'islamo-gauchisme et à ses composants moléculaires que je voulais m'affronter. Et l'adresse qu'était ce livre, c'est aux hommes de gauche qu'elle était destinée – ce sont eux qu'il fallait ébranler et, si possible, convaincre ; c'est à eux qu'il fallait faire honte et expliquer qu'en tenant telle ou telle position, ils ne respectaient pas du tout la foi musulmane, mais remettaient leurs pas dans ceux du grand Mufti de Jérusalem et du fascisme des années 30... Alors, je comprends que, devant les niées d'un Badiou, d'un Agamben ou, pour redescendre encore d'un étage, d'un Chevènement, d'aucuns – je pense à mon ami Glucksmann – puissent être tentés de dire : « Ça va comme ça ; addition, vestiaire et au revoir. » Ce ne fut pas mon cas. J'ai pensé qu'il fallait rester dans la vieille maison pour, comme nous l'avons fait il y a trente ans, au moment des nouveaux philosophes, contribuer à ce qu'elle ne tombe pas en ruines.

D.G. : Ségolène Royal a récemment indiqué que Sarkozy faisait un « contresens » en décidant le retour de la France dans l'OTAN, qu'en pensez-vous ?

B.-H.L. : Qu'elle a tort. Et que je ne la vois peut-être pas assez...

A.L. : Pourquoi avoir rompu les ponts avec Sarkozy, vous qui êtes pragmatique, et qui vous souciez de l'effectivité de vos idées ?

B.-H.L. : Rompu les ponts n'est pas le mot. Car, de mon côté en tout cas, et même si c'est à sens unique, la sympathie pour l'homme est toujours là, intacte. De même que la vigilance républicaine quand il est attaqué d'une manière qui me semble particulièrement basse. Après, il y a trop de désaccords. Trop de promesses non tenues. À commencer par l'affaire géorgienne que j'ai vécue en direct et où il faut être aveugle pour continuer à dire, comme font certains, qu'il a « résisté à Poutine ». C'est le contraire qu'il a fait. Et avec une brutalité inimaginable...

D.G. : Vous pensez donc que Ségolène Royal est plus réceptive ?

B.-H.L. : Prenez juste la campagne passée, et, pendant cette campagne, un de ses discours, un seul, celui de Villepinte. Elle est, à ma connaissance, la seule, à ce moment-là, à avoir fait l'éloge d'Anna Politkovskaïa. La seule à avoir dit que, si elle était élue, elle boycotterait les Jeux olympiques de Pékin. La seule encore à avoir dit que le Hamas et le Hezbollah étaient des partis fascistes. Tout cela compte. Ce sont des mots, c'est-à-dire des faits – et des faits qui pèsent lourd. Alors, demain ? Si elle se représentait, en 2012 ? Il faudrait voir où elle en est. Mais je me verrais bien, *a priori*, reprendre le fil des conversations de jadis.

A.L. : Vous considérez donc que le terrain de la philosophie est *le champ de bataille* et non les bancs de l'université...

D.G. : On vous a vu par exemple aux côtés de Jacques-Alain Miller défendre la psychanalyse. Les universitaires sont quant à eux dans l'ensemble assez apathiques quelles que soient les causes qui se présentent à eux.

B.-H.L. : C'est vrai. Et c'est, il faut bien le dire, assez désespérant. Ils n'ont pas bougé au moment de la Bosnie. Pas bougé au moment

de la Tchétchénie. Je ne me souviens pas du moindre mouvement de protestation venu des universités, au moment où le monde a commencé de prendre conscience du nouveau génocide qui venait de se perpétrer au Rwanda. Vous me direz que ce n'est pas non plus le boulot des universités de s'occuper de ce qui se passe dans les Balkans et en Afrique. Soit. Mais la bataille de « l'évaluation »... Ce débat, lancé par Jacques-Alain Miller et d'autres, autour de cette nouvelle manie de tout évaluer... Ils auraient pu y deviner la préfiguration d'une bataille qu'ils auraient, un jour ou l'autre, à mener à leur tour et pour leur compte. Mais non. Rien non plus. Pas l'ombre d'un pressentiment. Une apathie abyssale. Et c'est ainsi qu'ils sont arrivés, démunis, désarmés, aucunement préparés, à l'abattoir qu'on leur préparait et que leur a présenté le gouvernement Sarkozy. Je repense aux *Chiens de garde* de Nizan. Et je me dis que c'est étrange – et terrible – de voir à quel point l'Université française n'a pas bougé depuis.

A.L. : Attaquons-nous à votre domaine de prédilection : le champ de la politique internationale. André Glucksmann faisait récemment valoir qu'en face des États-Unis, tandis que la Chine affiche sa *volonté de puissance* et prétend s'égaliser au monstre américain, la Russie affiche, elle, une *volonté de nuisance*, que pensez-vous de cette manière de voir les choses ?

B.-H.L. : Il a raison. La volonté de puissance de la Chine a pour corollaire la possibilité de la négociation. Si les Américains acceptent le principe d'un rééquilibrage des deux monnaies, s'ils réduisent leur déficit commercial, s'ils ne se lancent pas dans la mauvaise aventure du néoprotectionnisme, alors un rapport de forces est possible avec les Chinois et, avec ce rapport de forces, une règle du jeu et une entente. Les Russes, c'est autre chose. Ils visent, d'abord, à nous embarrasser en soutenant tous les Ahmadinejad et les Chavez de la planète. Ils visent, ensuite, à déstabiliser les pays d'Europe orientale et centrale dont ils n'ont jamais digéré qu'ils soient sortis de leur orbite. Et, en même temps, nous n'avons pas tellement de raisons de céder à l'intimidation vu qu'ils sont à la tête d'un pays gangrené par la corruption, miné par la médiocrité et la crise économique, appauvri

par la baisse du prix du pétrole, bref, un pays qui n'a que l'apparence de la force.

D.G. : Mais alors qu'est-ce qui pousse les dirigeants occidentaux à se coucher devant Poutine ?

B.-H.L. : Vous parlez de Sarkozy ?

A.L. : Oui, mais aussi de Chirac qui lui a décerné la Légion d'honneur...

B.-H.L. : Chirac soutenait Poutine pour des raisons idéologiques, dans la fidélité à la tradition gaulliste ; il était profondément anti-américain et croyait jouer au plus fin en nouant cette alliance de revers contre les Anglo-Saxons. La position de Sarkozy n'est pas une position idéologique. Elle va, d'ailleurs, contre ce que lui-même disait dans ses discours de campagne quand il prétendait – je cite à peu près – préférer serrer la main de Bush que celle de Poutine. Et je crois qu'elle relève plus, encore une fois, de la précipitation et du cynisme : « Tout le monde est contre Poutine ? Tout le monde lui tombe sur le dos ? Eh bien, c'est qu'il y a une position à prendre – et je la prends. »

A.L. : Puisque ce numéro du *Diable* porte sur « l'amour du risque », permettez cette question : lorsque vous avez enquêté pour écrire *Qui a tué Daniel Pearl* ?, vous avez fait preuve d'un courage insensé, non ?

B.-H.L. : Insensé, sûrement pas. Car, quand je prends des risques, je veille, par principe, à ce qu'ils soient calculés. Là, pendant la première moitié de l'enquête, j'avais un passeport diplomatique. Puis, pendant un certain temps, les Pakistanais ont vraiment cru que j'écrivais un roman sans danger pour eux. Ce n'est que dans la seconde partie de l'enquête que les choses ont été plus compliquées : je n'avais plus de bouclier – et je me suis juste obligé, alors, à faire des séjours plus courts.

A.L. : Vous mettiez la mort au défi ?

B.-H.L. : Vous connaissez le mot de Foucault sur le courage ? Le seul vrai courage, dit-il à peu près, n'est pas le courage physique, c'est le courage intellectuel. Ou, plus exactement, le premier n'est rien sans le second et inversement. Ce pour quoi, d'ailleurs, quand vint, pour lui, l'heure de mourir, il eut ce mot magnifique, peut-être le dernier, je ne sais pas, à propos de son vieux maître en épistémologie qui fut aussi un héros de la France libre : « appelez Canguilhem, lui sait mourir... » Je pense, sur ce point, comme Foucault. Avec peut-être aussi, c'est vrai, une fâcheuse tendance à me croire invulnérable.

A.L. : Vous vous croyez hors d'atteinte ? Il y a sans doute une petite histoire, qui rend compte de cette « superstition ».

B.-H.L. : Il y a une petite histoire, sans doute. Mais il y a surtout, comme toujours, un dispositif philosophique.

A.L. : En la matière, je crois plus aux petites histoires qu'au dispositif philosophique...

B.-H.L. : Et je crois, moi, qu'on a la philosophie de sa biographie : ce qui, au fond, revient au même.

GÉRARD PFAUWADEL

RISQUES ET PÉRILS DE LA CRISE FINANCIÈRE

Propos recueillis

par Joachim Lebovits et Olivier Putois

Gérard Pfauwadel est président d'Unigestion Asset Management SA (société de gestion de capitaux), associé de X-PM Transition Partners, et président de l'IMF (Institut des marchés financiers). Polytechnicien et énarque, il a débuté sa carrière au ministère des Finances. Il a ensuite exercé les fonctions de président de MATIF SA (organisation française responsable des marchés à terme d'instruments financiers), puis rejoint le Groupe AGF-ALLIANZ, pour devenir président du directoire du groupe Mondial assistance, puis directeur général des AGF, chargé des assurances de biens et de responsabilités. Il a reçu en 1994 le prix du financier de l'année de l'Association des docteurs en Sciences économiques (ANDESE) et est Chevalier de l'Ordre national du mérite et des Arts et Lettres.

Joachim Lebovits : Quels risques la crise que nous vivons nous fait-elle courir ?

Gérard Pfauwadel : La crise que nous traversons, de financière est devenue économique. Aujourd'hui, on est obligé de se préoccuper du chômage massif ainsi que du recul de l'économie qui en résulte. Comme lors de la crise de 1929 qui a débouché sur la montée du fascisme en Europe, le risque majeur est aujourd'hui que cette crise économique conduise à une crise sociale, voire politique.

Olivier Putois : Plusieurs économistes renommés, dont certains en poste dans de hautes institutions internationales – ainsi Joseph Stiglitz¹ –, avaient pointé il y a déjà dix ans les signes annonciateurs d'une crise de très grande ampleur, et appelé les gouvernements à adopter des mesures de sécurité. Comment, dans ce contexte, la crise financière a-t-elle pu se produire ?

G.P. : La crise financière avait effectivement été annoncée par quelques économistes. Malheureusement ils se trompent une fois sur deux ! L'économie libérale – qui est de plus en plus libérale – est cyclique. Les phénomènes économiques ne sont donc pas linéaires, sauf comme on l'a cru à tort, en « économie dirigiste » – celle adoptée par l'Union soviétique. Ainsi, il y a plusieurs cycles qui ne sont d'ailleurs pas tous coordonnés, et peuvent être plus ou moins longs. Le cycle financier n'est pas le même que le cycle immobilier qui lui-même est différent du cycle économique... Or, l'économie mondiale a connu une croissance formidable depuis la fin des années 90. Il faut quand même réaliser que l'on a été dans un cycle fort de l'économie pendant plus de six ans avec une croissance mondiale qui a dépassé 5 %, ce qui ne s'est historiquement jamais vu. Cette croissance a créé des millions d'emplois et a permis à de nombreux pays émergents de s'enrichir. Après huit ans fabuleux, nous assistons à un renversement de cycle qui était prévisible. Ainsi, n'importe qui pouvait savoir que ce cycle se renverserait. Et là est le problème : plus les bulles ou les cycles sont puissants dans un sens, plus le risque est grand qu'ils soient puissants dans l'autre.

J.L. : Mais concrètement, pouvait-on prévoir l'ampleur de ce renversement ?

G.P. : On est probablement allé trop vite et trop loin dans la baisse du prix de l'argent, c'est-à-dire que l'argent a pu être emprunté à des taux d'intérêt bas, voire très bas. Par ailleurs, une juste appréciation des risques nous a manqué. La croissance a été plus rapide et importante que prévue – la contrepartie, c'est qu'on le paie plus cher aujourd'hui. Cela n'a rien de surprenant. Ce qui est choquant en

revanche, c'est que cette crise arrive avec une vitesse et une brutalité que personne n'avait prévues. C'est probablement la conséquence de deux choses : 1) de la politique de « l'argent pas cher » et 2) du fait que, dans le monde financier, tout le monde a perdu la notion d'évaluation du risque.

J.L. : S'agit-il selon vous d'une perte de la notion du risque ou d'une mauvaise évaluation du risque ?

G.P. : Je crois que nous avons sous-estimé la fonction de contrôle des risques. Les acteurs des mondes politique et financier ont effectivement privilégié l'aspect « prise de risques » sous toutes ses formes – économiques, financières – au détriment de l'aspect « contrôle des risques ». Nous pouvons d'ailleurs en voir les symptômes : on parle aujourd'hui beaucoup des bonus des *traders*, c'est à la mode. Mais depuis dix ans, ceux qui gagnaient beaucoup d'argent dans les banques étaient ceux qui prenaient ou faisaient prendre des risques à leur institution. Parallèlement, la fonction de contrôleur des risques était sous-estimée, et proprement mise à l'écart. On a cru qu'on pouvait à la fois ne pas prendre de risques et gagner beaucoup d'argent. Le symptôme le plus frappant de cet état d'esprit est l'affaire Madoff. Le couple rentabilité/risque fonctionne toujours de la même façon. Soit on accepte de prendre des risques sur son investissement en contrepartie d'une espérance de gains importants, soit on ne souhaite pas prendre de risques, et alors on ne peut espérer que de très faibles gains.

O.P. : Comment expliquer un tel décalage entre le « principe de précaution » généralisé, les objectifs de contrôle et de limitation des risques – économiques, politiques ou sociaux – et l'ampleur des risques pris au plan financier ?

G.P. : Il est clair que le principe de précaution a été complètement abandonné dans la finance par une bonne partie des acteurs financiers. L'économie s'est mondialisée (notamment grâce aux progrès technologiques), elle s'est ouverte avec les grands accords de l'OMC.

La finance a été l'outil le plus exacerbé de cette mondialisation de l'économie, et vouloir appliquer ces principes de précaution dans le monde de la finance était impossible.

O.P. : Outre un problème de mesure des risques, n'y a-t-il pas une perte du sens des réalités inhérente à la finance ? La nature même des opérations financières, virtuelles puisque fondées sur la spéculation, n'entraîne-t-elle pas structurellement ceux qui les prennent à un désengagement vis-à-vis des conséquences réelles de leurs choix ?

G.P. : Oui, il y a les deux : un problème de mesure et une déconnexion très forte entre l'économie financière et la réalité. Les intermédiations sont devenues trop compliquées. Avant, c'était facile : on faisait un crédit à une entreprise qu'on connaissait, dont on pouvait analyser les comptes. Aujourd'hui, on a des mécanismes à trois ou quatre intervalles, où le banquier qui a prêté de l'argent à une entreprise va titriser ses crédits, c'est-à-dire les transformer en produits financiers, en mélangeant éventuellement des créances fiables (« bon risque ») à d'autres moins fiables (« mauvais risque ») mais plus rémunératrices. Les produits ainsi construits, sont vendus à des intermédiaires, qui eux-mêmes les revendent à des investisseurs. Auparavant, ces produits auront été soumis à des agences de notation qui vont en donner une appréciation (qualité de l'émetteur du produit financier ainsi que du produit lui même).

J.L. : C'est le principe de la crise des *subprimes*.

G.P. : Oui. Cela date d'ailleurs de Clinton qui voulait que chaque foyer américain puisse posséder sa maison. On s'est alors mis à prêter de l'argent à tout le monde en se disant « de toute façon, si les emprunteurs ne remboursent pas, on mettra une hypothèque sur la maison, et comme le marché immobilier monte sans cesse, on vendra la maison dans deux ans plus cher que ce qu'elle vaut aujourd'hui ». Lorsque les emprunteurs ont dû commencer à

rembourser, ils en ont été incapables. Dans le même temps, le cycle immobilier commençait à se renverser et les prix des maisons à baisser. Le calcul initial des banquiers n'a donc pas fonctionné. Si ces crédits avaient été accordés par des banques et non par des courtiers qui les transformaient puis les revendaient, la crise n'aurait certainement pas connu une telle ampleur. On a donc sous-évalué le risque à tous les niveaux, et en même temps, on a constaté un écart énorme, dans la chaîne économique, entre l'opération initiale et le résultat qui en a été obtenu.

O.P. : Le rapport entre l'économie virtuelle, ou en tout cas la finance, et l'économie réelle, s'est ainsi complexifié. Peut-on parler de décrochage entre les deux ?

G.P. : Je ne sais pas si on peut parler de décrochage, mais il y a une certaine déconnexion et effectivement un circuit compliqué entre l'économie réelle et le financement de cette économie réelle. Mais le monde de l'économie est compliqué. Certaines personnes conduisent des voitures sans avoir la moindre idée de ce qui se passe dans le moteur, c'est dans la nature des choses et du progrès...

O.P. : Trouvez-vous souhaitable que les États désirent réguler davantage la jungle financière, en nationalisant partiellement les banques comme l'a fait Gordon Brown ?

G.P. : On découvre aujourd'hui que cette situation financière a permis de libérer des énergies, et de trouver de nouveaux financements. D'ailleurs, personne ne remet en cause l'économie libérale. Simplement tout le monde dit que nous avons peut-être trop dérégulé, et que les mécanismes d'autorégulation n'ont pas fonctionné. Le moment est venu de donner aux États un pouvoir de régulation.

J.L. : Pensez-vous que légiférer soit une solution pour éviter de tels cataclysmes financiers et économiques ?

G.P. : Oui. Je crois qu'hélas on a beaucoup cru à la main invisible du marché – autrement dit, à l'autorégulation voulue par la théorie économique libérale. Effectivement la crise actuelle, comme celle de 1929 autrefois, montre les limites de l'autorégulation. Marx avait d'ailleurs déjà écrit que l'on pendrait les capitalistes avec la corde qu'ils nous vendraient. Un capitalisme sans limites est naturellement débridé, or la cupidité doit être encadrée. L'économie, notamment après 1929, a été « re-régulée ». Nous avons ensuite connu la guerre et la planification, puis nous sommes sortis progressivement de cette économie dirigiste centralisée pour aller vers une économie libérale, pendant un demi-siècle. Cependant, cela n'a pas de sens de mettre en place une régulation seulement en France ou en Europe, car si tel était le cas, tout se passerait alors à Dubaï, aux Caïmans, aux Bahamas... D'ailleurs, le prochain G20 veut en finir avec cette solution qui n'a aucun sens.

J.L. : **Tenant compte de la mondialisation des échanges, concrètement, que peut-on faire ?**

G.P. : Cela a un sens de légiférer à condition de le faire intelligemment, dans l'ordre, et surtout dans la coordination internationale. Légiférer tout seul dans son coin n'a plus aucun sens. Il faut que les acteurs majeurs soient d'accord.

J.L. : **Et si par exemple les États-Unis n'étaient pas d'accord ?**

G.P. : Ce serait très difficile. Il faut au moins que l'Europe ait une position unique, mais elle doit aussi se préoccuper de ses petites verrous que sont Monaco, Andorre, le Lichtenstein. S'il y a une régulation internationale qui stipule que les investisseurs, les fonds de pension et les caisses de retraite (qui sont d'ailleurs tous déjà régulés par le code de la sécurité sociale, le code des impôts, etc.) doivent placer leur argent dans des fonds réglementés, ils le feront. Aujourd'hui, le contrôle des risques est un argument de vente. Si les bonus étaient distribués à égalité entre celui qui a opéré et celui qui a contrôlé l'opération, cela réglerait déjà la moitié du problème.

J.L. : Mais alors, les contrôleurs, appâtés par le gain, prendraient eux aussi des risques, non ?

G.P. : Non, c'est le contraire. Les bonus des contrôleurs seraient indexés sur la non réalisation des risques pris, ce qui devrait rétablir un certain équilibre avec ceux dont le métier est de prendre des risques. Il faut de toute façon probablement plus de régulation et en même temps de l'autorégulation. Il suffirait que 80 % des acteurs de la finance mondiale adhèrent à une réglementation mondiale, pour que le problème soit réglé. Parallèlement fleuriront les mesures d'autorégulation des acteurs financiers, sans quoi les États menaceront de le faire par la voie réglementaire. Ce sont donc souvent deux processus convergents. Une profession préfère toujours s'auto-réglementer. Si cette dernière ne se dote pas d'un code de bonne conduite, à ce moment-là il faut légiférer.

J.L. : Les sanctions peuvent-elles vraiment être efficaces ?

G.P. : Leur intérêt est sans doute la peur du gendarme. Dans un monde, notamment financier, où une des motivations est le gain, la nécessité de la sanction ne fait pas de doute.

J.L. : Et si on est déclaré « trop gros pour faire faillite » ?

G.P. : Vous faites référence au « *too big to fail* », l'aléa moral² ; ce n'est pas lié aux fraudes. C'est une autre problématique : cela peut être le résultat de prises de risques qui ne sont pas sanctionnables au regard des régulations. On peut se tromper, on peut avoir une mauvaise appréciation du risque sans être criminel. Qui dit risque dit chance de gagner et chance de perdre. Les risques de perdre ne doivent cependant pas mettre en jeu la solvabilité.

O.P. : L'opinion est choquée qu'il y ait d'un côté privatisation des profits, et de l'autre nationalisation des pertes. N'est-ce pas là un couple étrange ?

G.P. : Il s'agit de ce que pense l'opinion publique. Quand l'État est conduit à sauver une entreprise qui a pris trop de risques, en considérant qu'on ne peut pas la laisser tomber sans encourir un risque systémique, il y a quand même aussi des sanctions. En premier lieu, on change les dirigeants – en évitant de leur donner des *golden parachutes* – et on liquide les actionnaires précédents. On sauve les créanciers et les petits épargnants, car sans ça tout le système tomberait.

J.L. : N'est-ce pas un peu léger comme sanction ?

G.P. : Après, on regarde si le dirigeant a failli. S'il a légalement failli, on ne peut lui reprocher d'avoir pris un certain nombre de risques et le sanctionner davantage.

J.L. : Les règles prudentielles du type des accords de Bâle ne constituent-elles pas un bon moyen de prévention de telles crises ?

G.P. : Normalement, les organismes respectent les règles prudentielles sous contrôle de la commission bancaire. On peut néanmoins changer ces règles. Par exemple, une banque doit avoir 8 % de capitaux propres par rapport à son bilan depuis les accords de Bâle. On pourrait imaginer de porter ce ratio prudentiel à 100 %. C'est intéressant sauf que vous arrêtez tout financement de l'économie.

O.P. : Sans aller jusque-là, plus concrètement jusqu'où pourrait-on aller pour refondre les règles financières et économiques actuelles ?

G.P. : Ce sont les réflexions en cours. Est-ce que les ratios prudentiels actuels qui sont à 8 %, fixés de manière internationale, doivent passer à 12 ou à 20 % ? Je n'en sais rien. Il y a des gens dont c'est le métier qui en décideront. De plus, ce problème dépend en partie de la conjoncture. Il y a trois ans, on considérait que les États ayant plus de 3 % de déficit public allaient droit dans le mur. Vous remarquerez que la conjoncture actuelle a balayé tout cela en moins d'un an. Nicolas Sarkozy a dépensé la semaine dernière 3,5 milliards

de plus pour les agriculteurs, la Guadeloupe, les mesures sociales... c'est 1 % du PIB.

Plutôt que de manipuler ces ratios, il convient de remarquer que la responsabilité est collective. Il est facile, erroné et dangereux de considérer que tous les banquiers sont coupables : les gouvernements, les entreprises, les ménages eux aussi, en s'endettant, sont coupables. Nous allons vers une restauration du principe d'évaluation et de contrôle des risques. Mais, de mon point de vue, il ne faudrait pas le pousser trop loin. Si on applique jusqu'à l'extrême le principe de précaution, si on ne veut plus prendre aucun risque, on ne développera aucune activité. Or le risque est consubstantiel à l'économie capitaliste. Il y a en permanence un équilibre à trouver entre la prise de risque et le principe de prudence.

O.P. : Par quels moyens pensez-vous que nous puissions sortir de cette crise dont on ignore, encore aujourd'hui, la durée ?

G.P. : Des crises comme celle-là, il y en a eu dans le passé. Or, il n'y a que trois façons de sortir de ce type de crise. 1) Par la guerre ou la révolution : c'est ce qu'ont fait les Chinois en 1905, ou les Russes en 1917. L'un ou l'autre de ces moyens vous permet de ne plus payer vos dettes et vous offre la possibilité de reconstruire une économie, en disant « le monde va changer ». On sait que cela ne marche pas. 2) On peut également se mettre en banqueroute généralisée et remettre les compteurs à zéro mais *a priori* les États ne déposent pas leur bilan. Ou 3) faire ce qui a bien souvent été fait dans le passé : de l'inflation – qui est un moyen de régler les dettes du passé. Cela dit, l'inflation a des inconvénients : elle ruine les épargnants entre autres, mais s'il n'y a pas d'alternative, le principe de nécessité va s'imposer.

J.L. : C'est donc sur un jeu coopératif qu'il faut compter. Mais est-ce que tout le monde est si désireux de coopérer ?

G.P. : C'est le subtil art des négociations internationales ou de la diplomatie. Dans un processus où l'essentiel des pays développés sont démocratiques sauf la Chine, on peut espérer qu'il y ait un équilibre

possible de discussions et de négociations qui fasse que, même si tout le monde n'est pas d'accord, chacun comprenne qu'il a intérêt à mettre quelque chose sur la table, quitte à sacrifier une partie de ses intérêts nationaux pour gagner plus sur le plan global. Il y a donc besoin de chefs d'État responsables et d'une machine internationale qui favorise l'obtention d'un résultat. C'était par exemple toute la force de l'Europe. La Commission européenne était en permanence garante de la construction européenne, l'intérêt collectif étant ainsi supérieur aux intérêts nationaux. C'est comme cela que la Commission a poussé la politique agricole commune, par exemple, ou l'ouverture des frontières pour le plus grand bien de l'Europe.

J.L. : Êtes-vous optimiste pour la suite ?

G.P. : Si on peut se montrer raisonnablement optimiste quant à l'issue de cette crise, notamment parce que le monde capitaliste a su se doter d'institutions plus puissantes et plus démocratiques qu'en 1929, il convient de garder toujours à l'esprit que l'égoïsme – celui des nations ou de ceux qui les composent – peut balayer cet équilibre précaire avec une facilité et une célérité déconcertantes.

1 • Professeur à l'université Columbia (New York), prix Nobel d'économie en 2001, ancien conseiller de Bill Clinton de 1995 à 1997, ancien économiste en chef de la Banque mondiale de 1997 à 2000.

2 • Traduction de l'anglais *moral hazard*, possibilité qu'un agent adopte un comportement risqué en raison de la prise en charge partielle ou totale des conséquences de ses actes par un tiers.

JEAN-MICHEL CARRÉ

AU TRAVAIL : LA FIN DU RISQUE ?

Propos recueillis
par Anaëlle Lebovits et Alice Delarue

Jean-Michel Carré est réalisateur, producteur et scénariste. Diplômé de l'Institut des hautes études cinématographiques (IDHEC), il a tourné de nombreux films documentaires et plusieurs longs métrages de fiction où il se consacre à une réflexion sur le collectif et à une critique des lieux d'enfermement, traitant notamment de l'enfance (L'Enfant prisonnier, 1977, Alerte les bébés !, 1978, Les Enfants des prisons, 1993, Les Enfants des prostituées, 1995), des femmes (Femmes de Fleury, 1991, Galère de femmes, 1993, Les Trottoirs de Paris, 1994, Les Matonnes, 1995), des SDF (Sur le fil du Refuge), de la psychiatrie (Visiblement, je vous aime), du pouvoir (Le Système Poutine) et du monde de l'entreprise (Charbons ardents, 2000, J'ai (très) mal au travail, 2007). Il est le fondateur de la maison de production Les Films Grain De Sable.

Anaëlle Lebovits : Votre documentaire sur le travail montre de quelle manière les salariés du monde occidental, et de la France en particulier, sont maintenant soumis en permanence à toutes formes d'hétéro ou d'autoévaluation qui ne visent, semble-t-il, qu'à éliminer le risque dans la production des richesses. Mais en quoi éliminer le risque pour que l'homme soit tout à son travail et que la production soit la plus optimale possible est-il un fait nouveau ?

Jean-Michel Carré : La volonté de minimiser le risque pour optimiser la production commence au début du xx^e siècle. Avec le taylorisme – mais c'est surtout marquant avec le fordisme – la manière de

travailler qu'on met en place prend modèle sur la machine, et on fait en sorte que l'ouvrier puisse se payer ce qu'il a fabriqué. On divise les tâches de l'ouvrier à l'extrême, ce qu'a très bien montré Charlie Chaplin dans *Les Temps modernes*. Mais il y a aujourd'hui des choses nouvelles parce qu'émergent de nouveaux métiers. Dans les centres d'appels par exemple, la jeune fille que j'interviewe explique très bien qu'on exige d'elle un formatage de la voix, donc du plus intime de son être. Il faut, explique-t-elle, une voix qui sourit. Elle se prête au jeu. Là, ce n'est plus seulement le geste qui est formaté, c'est l'être même qui est visé par le formatage de sa voix. Le devenir-machine de l'homme va très loin, et plus les technologies évoluent, plus l'être humain doit se faire analogue à la machine. Le risque est alors d'inhiber les prises de risque des salariés, d'éliminer leur capacité à inventer, et ce même en dehors de leur lieu de travail. Nous sommes peu à peu revenus à une situation analogue à celle qui précédait les luttes syndicales que le xx^e siècle a connues, même si certains acquis indispensables se maintiennent. Le plus remarquable, c'est que le devenir machine d'un homme que l'on voudrait rentable atteint, depuis quinze ans, jusqu'aux cadres les plus qualifiés. À tous les niveaux, pèse la pression des actionnaires. La figure du patron tout-puissant, du patriarche qui dirigeait l'usine en bon père de famille, s'est effacée. Le PDG est aujourd'hui un employé comme un autre. Il a certes beaucoup d'avantages, beaucoup d'argent, une bonne situation – ne disons rien des parachutes dorés – mais il est lui aussi contrôlé, évalué, et finalement interchangeable. D'ailleurs les derniers suicides au travail, que ce soit chez Renault ou chez Peugeot, en témoignent, puisqu'ils sont le fait de cadres et non d'ouvriers.

Alice Delarue : Un syndicaliste, toujours dans votre film, explique à quel point il est désœuvré, car on ne fait plus appel à lui dans son entreprise. Parallèlement à cette mécanisation qui atteint de plus en plus de salariés, la dépolitisation n'est-elle pas un phénomène nouveau, disons au moins par son ampleur ?

J.-M.C. : À l'échelle nationale, il y a des syndicalistes extrêmement pointus sur la question du travail, qui pourraient faire avancer les choses. Mais les salariés ne viennent presque jamais les voir : pas le temps, et puis cela demande de la réflexion. La pensée n'est pas traduisible immédiatement en slogans. On voit dans le film *Charbons ardents* que ce que les mineurs de Tower ont fait est une réussite. Mais il semble que la plupart des salariés ne sont plus prêts aujourd'hui à prendre des risques, à se battre, à penser, sauf lorsqu'ils y sont acculés et n'ont plus d'autre option. Nous sommes loin en effet de l'âge d'or du syndicalisme, de 1936 et des mouvements collectifs puissants. Une anecdote : dans les années 70, j'ai tourné un film sur la chaîne de Renault. Les types que je rencontrais m'expliquaient : « Là, on est un certain nombre et c'est vrai qu'on fait un travail répétitif, mais il y a avec nous, parmi les ouvriers, des vieux, des malades parfois, des jeunes, et on s'organise collectivement pour alléger ceux qui ne parviennent pas à suivre, tout ça sans que les petits chefs ne nous voient. » Ils s'organisaient, et tout le monde avait sa paie à la fin du mois. Il y avait, en ces temps assez récents, une entraide qui n'existe manifestement plus aujourd'hui, ou en tout cas plus avec la même évidence.

A.L. : Cette entraide n'allait pas sans politisation.

J.-M.C. : J'ai vécu 68. C'était passionnant de voir que lors d'une grève très longue – cela s'est passé aussi un peu en 1995 – les gens commençaient à se retrouver, à discuter. Du coup, le collectif se recréait : on parlait des conditions de travail, du salaire, et si la grève durait, petit à petit, on refaisait le monde. Alors l'imagination revenait aux commandes. Mais tout est fait aujourd'hui pour que les gens n'aient pas le temps de penser. C'est, semble-t-il, la main invisible du marché qui veut ça. Nous sommes malheureusement dans une société où règne le déni de pensée.

A.D. : Alors que d'un côté, les risques n'ont plus bonne presse, de l'autre, certains ouvriers prennent des risques

énormes pour produire plus que leurs collègues – votre film montre cela.

J.-M.C. : Avant il y avait le « shuntage » des machines – terme qui signifie originellement *création d'un court-circuit* : on les arrêtaient, on les ralentissait pour que tout le monde puisse suivre. Aujourd'hui on shunte toujours, mais pour faire plus de pièces que le copain, car en cas de plan social, c'est celui qui est noté comme le meilleur travailleur qui y coupera. Le fait nouveau, caractéristique de la modernité, c'est la solitude profonde du salarié, quel que soit son niveau. Seul donc, et dépolitisé qui plus est. Le vieil adage « diviser pour régner » est aux commandes.

A.L. : Mais dans le shuntage actuel, ce n'est pas du tout le même genre de risque. Il va plutôt dans le sens d'une soumission à cette idéologie selon laquelle l'homme est une machine : machine qui reste extrêmement rentable puisqu'on a augmenté sa productivité grâce à la technologie...

A.D. : Vous montrez aussi que s'il n'y a pas de prise de risque, c'est-à-dire si les ouvriers suivent le protocole censé éviter tout risque, l'usine s'arrête.

J.-M.C. : Là on repasse sur l'autre versant : il ne s'agit plus tellement du risque, mais tout simplement du savoir-faire. Cette histoire dont parle Paul Ariès est extraordinaire. Une expérience a en effet été faite chez Renault, consistant à suivre le protocole à la lettre pendant une seule journée. Ceux qui l'ont faite savaient qu'il allait se passer quelque chose, mais ils n'imaginaient pas qu'au bout de 45 minutes seulement, toute l'entreprise serait bloquée. Si l'on suit absolument tous les codes et normes, la production ne fonctionne pas. Mais le management ne veut pas le savoir, parce que s'il reconnaissait cela, il reconnaîtrait le savoir-faire des ouvriers et devrait mieux les rémunérer. Les salariés, quant à eux, ne peuvent tenir que par l'impression de bien faire leur travail, que ce soit ou non en suivant les protocoles.

A.L. : Si l'on s'aperçoit qu'en suivant complètement le protocole, l'usine s'arrête de marcher, c'est qu'il y a quand même des tâches pour lesquelles on ne peut en aucun cas remplacer un ouvrier par un robot.

J.-M.C. : Absolument. D'ailleurs, on voit bien dans les usines qu'il y a des robots à certains stades de la production et pas à d'autres. Les robots n'ayant pas une intelligence aussi complexe que l'homme, il faudrait attendre une nouvelle génération de robots qui coûteraient des fortunes et seraient alors moins rentables que les êtres humains ! Il y a par ailleurs une autre limite à la robotisation : si une usine ne fonctionne plus qu'avec des robots, qui consommera ses produits ? À quoi sert-il en effet de faire des machines si personne ne peut en consommer le produit ? Ce qui rapporte le plus de profits, c'est quand même le produit de l'industrie de masse.

A.L. : Votre film montre aussi comment l'élimination du risque, prouvée par le label « qualité totale », produit les pires catastrophes. Car avoir ce label nécessite souvent que l'on truque les résultats. Il n'y a qu'à voir l'affaire AZF.

J.-M.C. : Pour avoir cette classification, il faut donner des garanties qui diminuent la rentabilité. Alors en effet, on triche parfois pour l'obtenir. AZF avait engagé un sous-traitant qui ne connaissait pas du tout le métier. Donc, forcément il a fait des erreurs, des fautes même, mais des fautes passées dans le système de qualification. Le label « qualité totale » est censé prouver l'élimination totale du risque... Passer par des sous-traitants ne devrait pas permettre d'avoir ce label.

A.L. : Vous parliez tout à l'heure de l'isolement des salariés au sein de l'entreprise. Où cet isolement commence-t-il ?

J.-M.C. : J'ai fait un film autrefois, *Votre enfant m'intéresse*. Au XIX^e siècle – c'est ce que j'y montrais – la société moderne se met

en place, et au plan architectural, de grands bâtiments apparaissent pour loger les ouvriers autour des premières grandes usines. Les concepteurs de ces bâtiments laissent de vastes corridors dans lesquels les ouvriers se rencontrent, discutent et fomentent des grèves le cas échéant. Puis, les HBM – ancêtres des HLM – font leur apparition, avec beaucoup plus d'escaliers, et plus qu'un ou deux appartements par paliers. C'est ici à mon sens que l'isolement commence.

A.L. : Les *open spaces* participent alors paradoxalement de cette logique. Dans les immeubles dont vous parlez, on ferme l'espace pour éviter que se fomentent les révoltes, alors que dans l'*open space*, on ouvre l'espace, mais c'est finalement aussi pour mieux isoler les salariés qui sont ainsi *under control*, si je puis dire.

J.-M.C. : En effet, on le voit aujourd'hui nettement dans les *open spaces* où 150, 200 personnes travaillent en même temps les unes à côté des autres. On le voit à un moment dans *J'ai (très) mal au travail*, quand on entre dans l'entreprise de téléphonie que vous évoquiez tout à l'heure. En fait, les salariés y sont complètement seuls derrière leur ordinateur, mais des personnes les écoutent sans arrêt et interviennent dans une oreillette en même temps qu'ils travaillent. Après cela, il y a la scène de l'évaluation avec la jeune fille et le jeune homme, qui est l'une des scènes les plus violentes du documentaire... On donne ainsi l'impression que c'est ouvert, mais tout le monde peut se surveiller, en même temps que chacun est surveillé par la hiérarchie. Du coup, il y a quelque chose de 1984 : Big Brother est là qui vous surveille.

A.D. : Ce qui est intéressant dans la scène d'évaluation de la jeune fille, c'est qu'il faut toujours en faire plus, ce n'est jamais suffisant : la logique libérale est incluse dans l'évaluation.

J.-M.C. : Exactement. Là, ce n'est pas une hétéroévaluation, mais une autoévaluation : le truc est de faire porter la responsabilité à celle qui s'évalue, puisque son supérieur lui demande à un moment donné de se fixer elle-même des objectifs. Or, on sait bien que c'est pour les augmenter toujours davantage. Il est certain que depuis la fin des Trente Glorieuses, et c'est particulièrement évident en temps de crise, la peur qu'ont les salariés de se faire licencier et de se retrouver au chômage, quel que soit leur niveau, est très présente. L'évaluation et l'exigence de rentabilité sont d'autant plus violentes que chaque salarié a aujourd'hui l'impression qu'il est absolument interchangeable.

A.L. : Interchangeable y compris avec le travailleur qui exerce à l'autre bout de la planète. Les salariés français les moins qualifiés sont ainsi mis en concurrence directe avec les salariés des pays émergents.

J.-M.C. : On en arrive en effet à ce que des travailleurs occidentaux craignent les ouvriers chinois qui sont à l'autre bout du monde, sur lesquels ils ne peuvent mettre de visages et qui constituent de ce fait un danger, un risque anonyme et d'autant plus féroce. Il est vrai que l'ouvrier chinois, par exemple, accepte des conditions de travail très dures, comme celles que l'ouvrier français acceptait au début du xx^e siècle. Mais petit à petit cela évoluera, les Chinois se battront eux aussi et obtiendront des droits, n'en doutons pas. Un jour, il y aura des syndicats en Chine. Mais d'ici là, les catégories sociales occidentales les plus défavorisées se tiers-mondiseront.

A.D. : De nouvelles notions apparaissent dans la médecine du travail, notamment celle de *risque psychosocial* qui est mise en lieu et place de *la souffrance au travail*. On ne recherche plus les causes de cette souffrance, on part du principe que le travailleur a rencontré « un risque psychosocial » dont la cause n'est pas l'entreprise mais le travailleur lui-même.

J.-M.C. : Voilà. Dans cette logique, si vous avez des problèmes, c'est qu'il faut gérer votre stress. La cause de votre malaise est pour ainsi dire nécessairement extérieure au monde de l'entreprise lui-même. Les entreprises payent des organismes une fortune pour faire de la meilleure qualité et éviter que les salariés ne se tuent au travail. J'ai été chez Renault voir leur laboratoire du stress, c'est aberrant. Les experts concluent tous que leurs salariés sont stressés. Mais en cas de suicides des salariés, on a beaucoup de mal à faire un rapport entre ces actes désespérés et leurs conditions de travail...

A.D. : Tous les travailleurs ne se suicident pas quand même.

J.-M.C. : Non, mais quelqu'un qui est mal dans son travail est forcément mal dans sa vie. Certains salariés sont obligés de faire des lettres et de se suicider sur leur lieu même de travail pour montrer que leur souffrance n'est pas sans lien avec leurs conditions de travail.

A.L. : Cette pression, qui est celle du marché, est indiscutable. Mais si l'impératif de rentabilité à tous crins, avec son cortège d'évaluations, de « qualité totale », fonctionne si bien, c'est peut-être aussi qu'il y a une satisfaction paradoxale que chacun de nous accepte d'éprouver, fût-ce au prix du sacrifice d'une vie plus digne, en effet, que celle à quoi nous soumet l'évaluation permanente.

J.-M.C. : Il faut bien reconnaître que l'état actuel des choses n'est pas inéluctable. La servitude des salariés se nourrit bien évidemment de leur volonté au sens où La Boétie l'entendait, c'est d'ailleurs là-dessus que finit Christophe Dejours dans mon documentaire. Au fond, l'asservissement ne prospère que du consentement de chacun. Maintenant, pour ce qui concerne la souffrance au travail, il en est deux types : l'une positive, l'autre négative. Le travail bien fait, dans lequel notre désir est authentiquement engagé produit nécessairement de la souffrance, puisqu'on s'y dépasse.

A.L. : C'est d'ailleurs l'étymologie du mot travail : le *tripalium* est instrument de torture.

J.-M.C. : Mais il s'agit de savoir si c'est une bonne ou une mauvaise souffrance. Pour ce qui est de la souffrance qui détruit, là il ne faut rien laisser passer et se battre. Quelqu'un dans mon film dit : « Avant on avait la guerre, maintenant on a l'entreprise, c'est peut-être pas si mal. » J'ai trouvé cette phrase d'un cynisme incroyable. C'est celle du seul personnage affilié au MEDEF.

Les Éditions Montparnasse et les Films Grain de Sable présentent le prochain film de Jean-Michel Carré « J'ai (très) mal au travail », en coffret 2 DVD.

Stress, harcèlement moral, violence des usagers ou entre collègues, *burn-out*, suicide, sont des pathologies qui se répandent dans le monde du travail. Signe des temps, le travail, cet élément essentiel de construction de soi, engendre de nouveaux fléaux dont les signes extérieurs sont analysés à la loupe dans le documentaire de Jean-Michel Carré. C'est au travers de témoignages saisissants, de la relecture de spots publicitaires, d'images d'actualité ou de films de fiction que J.-M. Carré déploie la dialectique implacable qui lui est propre (« Charbons ardents », « Visiblement, je vous aime », « Le Système Poutine »). Le second DVD, « Souffrance et plaisir au travail », comprend quatre heures de compléments et de supports pédagogiques, notamment des entretiens avec Christophe Dejours (psychiatre, professeur titulaire de la chaire Psychanalyse, santé et travail), Marie Pezé (psychanalyste, consultation « Souffrance et travail »), Maguy Lalizel (ex ouvrière de chez Moulinex) et Paul Ariès (politologue).

Il est possible de commander ce coffret 2 DVD : <http://www.editionsmontparnasse.fr/>

CH

RO

CHRONIQUES

NIO

UES

LA THÉÂTRALE

ANDRÉ WILMS

par Anne-Lise Heimburger

« L'ACTEUR, L'ARTISTE
LE FOU VOUS COMPRENEZ
L'ESCROC
LE FUNAMBULE DE LA CORDE SENSIBLE
LE TERRORISTE
LE TERRORISTE DE L'ART »¹

Qu'est-ce qui fait qu'un acteur est un grand acteur ? Une question si abrupte ne peut recevoir d'éclaircissements qu'à être contournée. Concernant André Wilms, les détours empruntés nous porteront du côté de l'histoire théâtrale contemporaine. Son parcours s'y inscrit auprès des metteurs en scène Klaus Michael Grüber, Heiner Goebbels et plus récemment Matthias Langhoff, du dramaturge Michel Deutsch, ainsi qu'au sein de la troupe du Théâtre national de Strasbourg sous Jean-Pierre Vincent. Évoquer certaines de ces expériences scéniques² permet de percevoir comment ce grand acteur envisage le théâtre et le jeu.

Anne-Lise Heimburger : Les créations de Klaus Michael Grüber sont toujours évoquées comme des événements. Ceux qui ne peuvent associer aucune expérience de spectateur à ce géant du théâtre, disparu l'été dernier, ont en revanche la possibilité d'interroger ses acteurs, marqués par ce « maître inoubliable » comme le qualifie Jeanne Moreau. Vous avez joué dans trois spectacles mythiques de K. M. Grüber : *Faust-Salpêtrière* d'après Goethe à la Chapelle-Saint-Louis de l'Hôpital de la Salpêtrière, *La Mort de Danton* de Büchner, et *Le Pôle* de Nabokov. Pourriez-vous décrire son travail de directeur d'acteur ?

André Wilms : Le théâtre de K. M. Grüber était une tentative éperdue de retrouver une sorte d'origine, de geste inaugural. Tentative

qui, menée à son terme, aboutit au silence, car la haine de l'imitation conduit à ne plus faire de théâtre. Cette façon singulière qu'il avait d'aborder la scène, et qu'on pourrait qualifier de jansénisme teinté d'humour, permettait aux acteurs de faire subir une cure d'amaigrissement à leurs sentiments. Il fuyait le ton et le geste théâtraux : « Pleure à l'intérieur », disait-il, « ne te répands pas sur moi, ne viens pas sur mes genoux... Reste là-bas... Reste chez toi. » Il luttait pour que les acteurs cessent d'avoir recours à une fausse intensité, cessent de pousser le texte. Du coup, certains de ses spectacles avaient la fragilité du murmure, ce qui obligeait les spectateurs à être tendus vers la scène pour écouter. En fait, il débusquait sans cesse les clichés. Lorsque je répétais Robespierre dans *La Mort de Danton*, j'ai fait mon entrée les bras croisés dans le dos, il m'a alors lancé : « FR3 Bretagne ! », c'est-à-dire « Attention cliché ! »

A.-L.H. : Dans son travail de metteur en scène, K. M. Grüber s'est toujours entouré de peintres et de dramaturges. Ce fonctionnement collégial a également présidé aux fondements d'un théâtre aussi emblématique que celui de la Schaubühne de Berlin, à la tête duquel K. M. Grüber était impliqué aux côtés de Peter Stein. En 1975, lorsque le metteur en scène Jean-Pierre Vincent est nommé à la tête du Théâtre national de Strasbourg, il y installe un collectif constitué d'acteurs, dont vous faites partie, mais aussi de peintres, de dramaturges et de philosophes. Poursuiviez-vous une ligne théâtrale semblable à celle de la Schaubühne ?

A.W. : Nous poursuivions une pensée qui était celle de Brecht, de Piscator, de Meyerhold, et nous avons clairement pour modèles les fameuses troupes du Berliner Ensemble ou de la Schaubühne. En ce sens, nous nous inscrivions dans une historicité, et ce n'est sans doute pas un hasard que cette aventure ait eu lieu sur la zone frontalière alsacienne. En même temps, nous étions déjà post-modernistes, familiers d'une vision joyeuse et drôle du désastre, à la façon de Heiner Müller lançant : « L'optimisme c'est un manque d'information » ou « Je bois trop, je fume trop, je meurs trop lentement ! » L'idéal du Théâtre populaire de Jean Vilar n'avait plus d'ascendant sur nous, car nous n'espérions pas que les masses accèdent aux classiques, mais qu'elles modifient leurs regards sur les

choses grâce à un certain type de représentation. Nous poursuivions davantage les visées du théâtre épique brechtien en tant qu'outil d'émancipation. Néanmoins, nous commençons à remettre en cause les vertus critiques des *Lehrstücke*, les « pièces pour apprendre », car nous avons compris que nous n'atteindrions pas les classes ouvrières. Nous étions dans la queue de la comète, ce qui nous rendait plutôt raides. Mais un certain sens de l'autodérision et de la provocation tempérait notre désenchantement.

Qu'il s'agisse de *Germinal*, spectacle inaugural stigmatisant la possibilité de représenter la classe ouvrière, ou de *Dimanche* de Michel Deutsch, pièce emblématique du théâtre du quotidien, la radicalité des premières créations a suscité l'effroi et l'hostilité d'une large partie du public strasbourgeois. Il fallait nous chasser ! « Quand le théâtre perd de son mordant, les dentistes sont dans la salle ! », disait H. Müller. Nous faisons un théâtre contre la petite bourgeoisie, contre les dentistes. Puis la tendance s'est inversée avec l'arrivée d'un tout autre public, auquel s'est ajouté le soutien de la presse, car le mythe ne se fait pas tout seul, il se fonde grâce à ceux qui écrivent.

A.-L.H. : Comment travailliez-vous ?

A.W. : C'était une période de grande émulation, car si des règles et des lois unifiaient notre troupe, nous étions agités par des luttes terribles. Certaines de nos réunions étaient d'une violence inouïe, et chacune de nos entreprises passait au crible de la critique. Nous remettions en question certaines filiations, à l'instar d'André Engel qui rejetait les pièces de la période mature du Brecht communiste, pour monter *Baal* du jeune Brecht anarchiste. Nos débats s'engageaient également auprès d'autres collectifs invités à Strasbourg, comme le *Théâtre Partisan* de Georges Lavaudant, le *Théâtre Éclaté* d'Alain Françon, ou le *Kollektiv Rote Rube* de Hanns Peter Cloos. Comme nous occupions une des plus grandes institutions théâtrales nationales – ce que nous devons à un secrétaire d'État à la culture de droite, Michel Guy – le TNS a très vite servi de pôle de rencontres. De plus, l'effervescence dépassait les frontières du cercle théâtral *stricto sensu*. La collaboration avec Philippe Lacoue-Labarthe, en tant que traducteur et metteur en scène de plusieurs tragédies grecques, suscitait l'intérêt de jeunes étudiants philosophes,

sans compter l'énergie qu'insufflaient les élèves de l'école du TNS. Tous ces élans se réunissaient autour d'un désir commun de donner à entendre les textes de manière pure, débarrassés des couches psychologisantes et interprétatives. Acquis à la cause de la « poésie au cordeau », il a pu nous arriver de manquer de légèreté. Je me rappelle un article de Michel Cournot dans *Le Monde*, qui titrait : « Je reviens de l'Archipel du Kougelhopf ! » J'avais trouvé ça bien visé ! Il faisait écho au mouvement hyper minimaliste que nous avions inauguré, et écrivait : « Ils sont tristes, sinistres, ne jouent pas, ne font plus rien. »

A.-L.H. : C'est aussi au sens propre que vos créations se préservent de tout cloisonnement, puisque vous avez monté beaucoup de spectacles hors les murs.

A.W. : Au TNS, nous marchions « sur les deux jambes » comme on disait, puisqu'il y avait d'un côté Jean-Pierre Vincent qui travaillait, à juste titre, dans l'institution théâtrale, et de l'autre André Engel qui, en situationniste, voulait sortir des théâtres. C'était un équilibre assez heureux. Bousculer le cadre établi de l'institution culturelle en déplaçant le théâtre dans les haras de Strasbourg, comme nous l'avons fait pour *Baal*, ou à l'ancien arsenal pour *Hölderlin-L'Antigone de Sophocle*, nous prémunissait contre un potentiel avachissement artistique. Mais de telles entreprises avaient aussi la vertu de briser certains clivages, comme lorsque nous sommes allés à la rencontre des représentants de l'évêché et de la mairie, afin qu'ils nous autorisent à créer *Lenz* sur le parvis de la cathédrale. Ils ont accepté. Nous avons donc pu installer nos projecteurs, laisser les spectateurs monter sur la plate-forme tous les soirs, escalader la façade – à mes risques et périls ! – et jouer, de sorte que tout Strasbourg a résonné des paroles de *Lenz*.

A.-L.H. : Dans son article du *Monde*, M. Cournot fit état de votre non jeu. Qu'est-ce qui motivait vos positions en faveur de ce concept brechtien, toujours ambigu, de distanciation ?

A.W. : Le mot « distanciation » est une traduction malheureuse du terme allemand *Verfremdung* qui signifie « effet d'étrangeté ». Il s'agit de

rendre la chose la plus quotidienne étrange. Philippe Lacoue-Labarthe a dit : « La représentation, c'est l'espace de la respiration critique. » La *Verfremdung* est un procédé visant « la respiration critique ». Mais plus que la distanciation, on nous reprochait carrément la froideur, de n'être plus que des haut-parleurs, des bons diseurs, pas suffisamment sensuels, d'être pour ainsi dire comme morts. Notre acharnement à pourchasser le trop, à retrancher sans cesse, traduisait le souhait que nous avions de jouer l'œuvre, le projet, en symphonie. Mais cela rendait également compte de la culpabilité que nous avions à l'égard du métier d'acteur, dont nous trouvions plusieurs aspects dégoûtants : l'exhibition, l'histrionisme, la futilité de notre fonction dans la société. Si bien que nous étions allés jusqu'à distribuer, en liquide aux spectateurs, nos salaires quotidien, avec le tract suivant : « Nous renonçons à notre salaire, prix de notre infamie. » Nous étions vraiment des curés rouges ! Toutes ces hontes cumulées nous rendaient presque paralysés sur un plateau, et inhibaient certains talents d'acteurs. La radicalité de notre posture devait aussi s'entendre comme une opposition farouche au jeu surinvesti. Je rejette d'ailleurs toujours autant ce type de jeu, celui des « hyper ventilés » comme je les appelle, des « néo-conservateurs chrétiens » ! Sans forcément croire en Dieu, ils se sentent investis d'une religiosité artistique, rejouent du « vrai théâtre », se laissent déchirer, traverser, ravager par le texte, et « y mettent toutes leurs tripes ».

A.-L.H. : Vous vous décrivez volontiers comme un acteur technique. N'est-ce pas une manière de tordre le cou à la conception du talent en tant qu'attribut inné ?

A.W. : Je travaillais un jour avec H. Müller sur un de ses textes, et il m'a dit : « Mais qu'est-ce que tu as ? Contente-toi de dire ton texte comme un annuaire téléphonique et ne m'embête pas avec toutes tes questions. » Sans doute est-ce parce que j'avais déjà entendu H. Müller lire que j'ai pu me fier à une posture aussi syntaxique ! Un acteur comme Philippe Clévenot avait une façon très singulière de déstructurer le français, qu'il restituait pourtant dans une limpidité étonnante. Les acteurs doivent posséder un sens inouï de la langue, être d'excellents lecteurs. En ce qui me concerne, j'ai toujours eu une nostalgie de la technique objective. J'adore les musiciens parce que

s'ils jouent un *ré* au lieu d'un *fa*, c'est faux. Avec les mots, c'est une autre histoire. Je m'efforce toutefois de ne pas interférer sur le sens du texte : comme je suis de la vieille école, je cherche à le dire le plus clairement possible, je soutiens les fins de phrase, j'évite les élisions, etc.

A.-L.H. : Quant au jeu ?

A.W. : Je le résume en trois choses : plus fort, moins fort, assez fort, ou plus vite, moins vite, assez vite, comme les *piano* ou *presto vivace* en musique ! J'observe où se trouvent les périodes, je coupe certaines phrases en deux brèves afin d'éviter d'être toujours sur le même rythme. C'est une chose qui m'obsède quand je vais au théâtre, le fait qu'un acteur reste installé dans le même tempo. Dans le théâtre français, il n'y a qu'un seul tempo, médium, qui correspond à un *allegro ma non troppo*. Il n'y a jamais de *tempi* risqués, contrairement aux segments très lents des spectacles de Christophe Marthaler par exemple, ou à la rapidité des Anglais qui jouent Shakespeare en moyenne une heure plus vite que nous.

A.-L.H. : Votre travail artistique se déroule autant en France qu'en Allemagne, où vous mettez beaucoup en scène. Comment s'explique cette attirance pour la scène germanique ?

A.W. : Je trouve le théâtre allemand plus implanté dans l'histoire, plus au centre des contradictions. Et puis le théâtre est fait pour les pays froids, il convient moins aux pays latins parce qu'il y fait chaud et qu'on préfère rester dehors !

Les prochains temps, il faudrait se déplacer à Stockholm ou Canberra pour voir jouer André Wilms dans *Eraritjaritjaka* et *Max Black* du metteur en scène et compositeur Heiner Goebbels, spectacles qui continuent de faire le tour du globe. Néanmoins, à partir de mai, les parisiens pourront le voir sur les planches du Théâtre de la Madeleine, aux côtés de Ludmila Mikaël et d'Ariel Garcia-Valdès, dans *L'Amante anglaise* de Marguerite Duras, mis en scène par Marie-Louise Bischofberger.

1 • Thomas Bernhard, *Minetti*, Paris, L'Arche, 1983, p. 27.

2 • La chronique théâtrale n'aborde pas le travail cinématographique d'André Wilms, acteur fidèle d'Étienne Chatilliez et de Aki Kaurismäki – entre autres – car il y aurait beaucoup à dire.

ENTRETIEN DANS LE TUMULTE

LA DÉONTOLOGIE

DANS LE BAZAR

Propos recueillis
par Martin Quenehen

Marc Lenglet est Docteur en Sciences de gestion (université Paris-Dauphine). Ses travaux s'inscrivent dans le champ des études sociales de la finance, et portent sur les dispositifs matériels et institutionnels qui contribuent à la vie des marchés financiers – au premier rang desquels la fonction déontologie.

Martin Quenehen : Les régulateurs essaient de catégoriser et de juguler le risque financier... Mais, malgré les règles et les normes, les crises ne restent-elles pas éternelles ?

Marc Lenglet : Des événements qui génèrent des crises se manifestent en effet de façon cyclique. C'est un cliché, mais ce sont le plus souvent des raisons simples qui sont à l'origine des crises. Dans le cas des *subprimes*, je suis convaincu qu'il s'agit d'abord d'un problème déontologique de conseil à la clientèle, révélant une mauvaise explication d'un produit vendu à la mauvaise typologie de client. Chaque crise génère *a posteriori* son lot de textes réglementaires, et l'on va sans doute voir dans les deux ans qui viennent une refonte partielle des structures de contrôle, ainsi qu'un empilement de nouveaux textes, qui donneront certainement lieu à de nouvelles crises... Parce que les éléments les plus simples qui les constituent – et qui se trouvent sans cesse reformulés – seront à un moment ou un autre oubliés !

M.Q. : Dans la jungle des risques (opérationnel, de crédit ou encore de liquidité), il est un risque particulièrement impalpable, le risque de réputation...

M.L. : Le risque de réputation, également appelé risque d'image, est un risque difficile à qualifier car difficilement quantifiable. Il ne s'annonce pas et se laisse quasiment toujours appréhender quand il est déjà là, quand il est déjà trop tard, c'est-à-dire lorsque sa simple possibilité l'a cédé à sa propre effectivité. Rappelez-vous d'Andersen, tombée en 2002 à la suite de révélations liées au scandale Enron : un seul bureau de cette entreprise employant 140 000 personnes se trouve montré du doigt pour avoir détruit une importante quantité de documents, et cela génère une réaction en chaîne conduisant à la disparition de la société en quelques semaines. Le risque d'image joue sur les représentations, c'est-à-dire sur l'idée que la société se fait des actes d'une entreprise ou d'une personne physique dans un contexte donné : en ceci, c'est un risque absolument redoutable, tout particulièrement dans le champ financier, où l'on fait *crédit* à des tiers en permanence.

M.Q. : Dire que la finance passe pour une activité rationnelle !

M.L. : Le terme *rationnel* est plus que surdéterminé et ses usages dans les sciences économiques ont fait l'objet de virulentes critiques. Les pratiques quotidiennes laissent en effet penser que, s'il y a indéniablement des éléments de rationalité dans les activités de type économique, ceux-ci sont loin de constituer l'essentiel des fondements dans lesquels ces pratiques trouvent leur origine. Face aux approches néoclassiques, qui s'appuient sur les notions de rationalité (voire de *rationalité limitée*), se développent désormais des analyses plus ethnographiques des pratiques financières, du fonctionnement des salles de marché, des banques, des agences. Ces approches initiées dès la fin des années 90 par de jeunes chercheurs parisiens, ont aujourd'hui pris de l'ampleur, tant et si bien qu'une véritable école est en train de naître, qui s'attache patiemment à effectuer des *études sociales de la finance*¹. Celles-ci ont probablement beaucoup à proposer, si l'on en croit la faillite apparente de certains usages que les financiers ont fait de leurs jolis modèles... Un article d'Olivier Godechot s'intitule d'ailleurs « Le bazar de la rationalité »² !

M.Q. : Et voilà que, pour défendre la réputation des marchés financiers, le déontologue est arrivé !

M.L. : Aujourd'hui, le terme « déontologue » n'apparaît plus dans le règlement général de l'AMF (Autorité des marchés financiers), qui lui préfère la notion de « responsable de la conformité ». C'est pour moi un problème car la notion de conformité ne recouvre pas point par point le concept même de déontologie ; c'est par ailleurs une mauvaise traduction du terme utilisé chez les Anglo-saxons (*compliance officer*). On peut distinguer quatre grandes fonctions organisant l'activité des déontologues : édicter les normes internes à l'entreprise, à partir notamment des textes réglementaires, former les collaborateurs à ces nouvelles normes, conseiller ces mêmes collaborateurs lorsqu'ils sont confrontés à des situations ou des contextes qui brouillent leur appréhension des règles, et contrôler. Lorsqu'il endosse la figure du conseiller, le déontologue est un véritable traducteur, une boussole pour l'opérateur de marché qui ne sait pas nécessairement comment se comporter dans des contextes de marché donnés et dont la question typique est : « et maintenant, qu'est-ce que je fais ? » On peut observer une véritable performance des déontologues en situation, qui doivent être légitimes aux yeux des opérateurs s'ils veulent se faire écouter.

M.Q. : Le déontologue a-t-il bonne réputation ?

M.L. : Comme toute fonction autorisée, la figure du déontologue génère des représentations dans les salles de marché : il apparaît souvent, dans le vocabulaire employé, sous les traits répressifs du policier ou du religieux, bref une figure transcendante qui dispose d'un pouvoir de sanction... Il y a quelque temps, un déontologue anglo-saxon me confiait : « En France, les déontologues sont toujours vus comme des *high priest*, les gardiens du temple ! » J'ai en effet constaté que, dans les salles de marché, des négociateurs viennent s'asseoir à côté du déontologue et lui disent : « J'aurais pu apporter un grille-châtaignes, je me serais senti au confessionnal... »

Indéniablement, la fonction déontologie est aussi une fonction de contrôle social, elle cadre un champ spécifique – singulièrement celui de la salle de marché, de l'agence bancaire ou de la banque d'investissement. Mais ce contrôle opère assez largement en amont des pratiques : s'il intervient aussi *a posteriori*, pour vérifier par exemple – au titre de la lutte contre le blanchiment – que telle transaction n'a pas été faite avec un pays soumis à un embargo, ses interventions se font tout autant avant que l'acte n'ait eu lieu, voire dans le moment même où l'acte trouve sa réalisation. Cette intervention se trouve tributaire d'une acceptation sociale partagée, qui doit lui permettre de protéger les intérêts et la réputation de l'entreprise et de la place financière où il exerce, ainsi que ceux des collaborateurs dont il contribue à normer les pratiques. Je peux vous assurer qu'il n'est pas du tout agréable pour un analyste financier d'être convoqué par le régulateur pour se justifier d'un changement de recommandation opportun, avant qu'un communiqué de l'émetteur concerné n'annonce un *profit warning*... Mi-janvier 2009, des analystes ont ainsi été montrés du doigt pour avoir annoncé avec un jour d'avance à leurs clients les pertes d'Air France-KLM, une pratique que l'AMF ne pourra probablement pas tolérer !

M.Q. : Alors, c'est au déontologue d'endosser le rôle de fusible ?

M.L. : La fonction peut à certains égards apparaître comme une fonction « fusible » au sein de l'organisation, car bien souvent, les opérateurs viennent chercher une légitimation aux pratiques qu'ils entendent mettre en œuvre et, par là, opérer une sorte de transfert formalisé de la responsabilité afférente – le déontologue restant seul avec son argumentation face à l'auditeur ou au régulateur. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit pleinement d'une fonction herméneutique, dont la tâche consiste à lire, relire et traduire, bref donner du sens aux textes réglementaires incarnés dans des pratiques situées, pour les appliquer. Il y a donc de l'espoir, puisque les situations de déontologie véritable ne sont jamais blanches ou noires, mais toujours grises... La question résultante étant : de quel côté

du gris vous situez-vous ? Jusqu'où le texte peut-il et doit-il être poussé pour ouvrir des possibles respectueux de l'esprit des lois ? Il y a matière à discussion, même si le régulateur – c'est là son rôle – ne se prive pas de sanctionner, et d'explicitier ses sanctions en les rendant publiques.

M.Q. : Traducteur, herméneute... Sous ses dehors élégants et policés, le déontologue emploie au quotidien un langage cru avec ses collègues *traders*...

M.L. : Le marché se trouve toujours incarné dans des images, les intervenants générant de leur côté leur lot de représentations, et ce d'autant plus que les marchés sont aujourd'hui, pour l'essentiel, dématérialisés. Il n'y a plus à proprement parler de relation en chair, de face à face physique entre deux personnes (sauf sur certains marchés de matières premières – c'est le cas par exemple de la bourse du coton à Izmir en Turquie, récemment étudiée par Koray Caliskan³). Aujourd'hui, les relations sont le plus souvent médiatisées par des téléphones et des écrans, ces dispositifs servant de supports indirects à la production des représentations et à la naissance de métaphores. Or, une salle de marché est un milieu très masculinisé, du moins dans certaines fonctions, et les métaphores sont très souvent sexuelles... Le marché joue toujours sur les figures d'affrontement : « face au marché », c'est toujours un « combat » qui advient lorsqu'il s'agit de placer un ordre.

Dans ce contexte, le déontologue tient une place marginale au bon sens du terme : situé à l'intersection des métiers, des réseaux et des fonctions qui organisent la géographie de la salle, il doit ainsi être capable de s'adresser aux négociateurs, mais également aux analystes financiers ou aux vendeurs, et toutes ces personnes ne partagent pas le même terreau culturel. Chez les courtiers, on perçoit assez rapidement qu'il y a plus de noms à particule chez les vendeurs et les analystes issus de la vieille aristocratie financière que sur le *desk* des négociateurs, qui pour beaucoup d'entre eux sont d'anciens commis de bourse entrés au Palais Brongniart dès

l'âge de 16 ans, alors que les marchés se faisaient à la criée... C'est là tout l'intérêt de la fonction déontologie : endosser plusieurs figures et changer de costume des dizaines de fois dans la journée – ces changements de costume intervenant sur la scène marchande, dans une mise en scène continuée et essentielle dès lors qu'il s'agit d'incarner les textes et de les faire appliquer.

1 • Ces initiatives sont exposées sur les sites <http://ssfa.free.fr> et <http://socfinance.wordpress.com/>

2 • Olivier Godechot, « Le bazar de la rationalité. Vers une sociologie des formes concrètes de raisonnement », in *Politix*, vol. 13 (52), 2000, p. 17-56.

3 • Koray Caliskan, « *Price as a market device: Cotton trading in Izmir Mercantile Exchange* », in *Market Devices*, dir. Michel Callon, Yuval Millo et Fabian Muniesa Oxford, Blackwell Publishing, 2007, p. 241-260.

DERRIÈRE L'ÉCRAN
**ENTRE LES MURS,
DU MALENTENDU
À LA TRANSMISSION DU SAVOIR**

par Clotilde Leguil

La rentrée scolaire du mois de septembre 2008 pour les professeurs et les élèves ne fut pas l'éternelle répétition du même mais une rentrée hors du commun, car quelques mois plus tôt, un jury de cinéastes, d'artistes et d'intellectuels, avait décidé que c'était au cœur de la classe que se jouait l'avenir du monde. Revenir sur *Entre les murs* de Laurent Cantet, alors que les grèves se multiplient de la maternelle à l'Université, en France, en cette année 2009, c'est réinterroger l'effet de vérité de ce film.

À l'heure où l'on abandonne l'école à la logique de l'évaluation quantitative, à l'heure où l'on se désintéresse de la transmission du savoir pour y substituer le management éducatif, bref, à l'heure où l'on déshumanise toujours plus le lien social au nom d'impératifs économiques, le film de Laurent Cantet a surgi comme une météorite. *Entre les murs* a arraché la question scolaire à l'emprise du discours sociologique et pédagogique, pour en faire un véritable enjeu de civilisation, au-delà des murs mêmes de l'école. Sean Penn et son jury ont su entendre le message inédit de ce film incomparable. *Entre les murs* montre ce qui n'a jamais été montré au cinéma et ce dont il est impossible de parler, aussi bien entre professeurs, qu'entre parents et professeurs, et bien sûr entre professeurs et élèves.

L. Cantet filme de l'intérieur le temps de la rencontre entre un professeur et ses élèves, rendant compte de ce qui est devenu un *corps à corps* entre celui qui veut transmettre quelque chose et ceux qui sont libres de penser par eux-mêmes. Le professeur de français, François Marin, incarné avec authenticité par François Bégaudeau,

lui-même auteur du livre dont s'inspire le film, est confronté à la nécessité de devoir justifier chaque élément du savoir qu'il a la charge de transmettre. La question n'est pas tant de montrer que l'imparfait du subjonctif peut apparaître comme totalement inutile à des élèves qui ne seront jamais conduits à l'employer dans leur vie, mais que, quoi qu'il enseigne aujourd'hui, un professeur est sommé d'en justifier la légitimité. Aucun savoir ne va de soi, aucune autorité ne s'impose d'elle-même. Ce temps là est terminé. Il n'y a pas le maître d'un côté et le néant de l'autre¹. Parce qu'au XXI^e siècle, enseigner, ce n'est plus faire le maître. Chaque énoncé du professeur peut sans cesse être contredit, dénoncé comme inutile, invalidé par des élèves qui ont enregistré les transformations des sociétés démocratiques. C'est d'abord cette mutation que montre L. Cantet.

La beauté des scènes vient de cet effort sans cesse réitéré de la part du professeur, de reformuler, de reprendre, d'aider ses élèves à dire ce qu'ils ne parviennent pas à formuler. Il les introduit à une langue qui n'est pas la leur, parce que c'est une langue dans laquelle ils doivent renoncer au verlan, à l'invective, à l'insulte et articuler quelque chose d'autre sur eux-mêmes. Il touche ainsi du doigt la difficulté à laquelle tous ceux qui transmettent un savoir sont confrontés aujourd'hui : comment donner la parole à ceux qui ne détiennent pas le savoir tout en ne renonçant pas à les introduire à un champ qu'ils ne connaissent pas ? Comment les convaincre de parler autrement ? Au nom de quoi renonceraient-ils, après tout, à parler leur langue à eux ? François Marin va les chercher, et ne les abandonne pas à leur ignorance. Il essaie de leur apprendre ce qui ne s'apprend pas mais se transmet. « Comment sait-on qu'un mot appartient à la langue courante ou à la langue écrite ? », lui demande un élève. C'est l'intuition, ça se sent. On ne peut pas expliquer comment on le sait. On le sait un jour, sans savoir comment on l'a appris.

Ce professeur de français prend des risques en allant chercher ceux qui refusent le savoir, en ne laissant pas tomber celui qui s'assoie au fond de la classe et lui répond « t'inquiète... ». Il invente du sur mesure pour Souleymane, un autoportrait à partir de photos qu'il lui demande de légender, pour qu'il accepte d'entrer dans le langage. Il ne lâche pas une élève refusant de lire lorsqu'il

le lui demande, et ne renonce pas à valoriser Wei, qui en sait davantage que les autres et peut dire ce qu'est un tercet ou un quatrain en poésie. Il fait du sur mesure pour chacun. Et c'est aussi cela que montre L. Cantet : il n'est plus possible de s'adresser à une classe aujourd'hui sans s'adresser à chacun. On ne peut travailler avec des élèves sans les mobiliser en tant que sujet, sans chercher comment ils pourront avoir envie de faire l'effort d'aller à la rencontre d'un savoir inconnu. Il n'y pas de solution toute faite et générale. Cours magistral, cours interactif, sanction, tolérance, dictée, improvisation, médiation informatique, tout peut marcher ou échouer. Il faut inventer sur le moment en fonction de leur écoute, du possible qui surgit, et non en fonction de méthodes pédagogiques qui cherchent à rationaliser ce qui échappe à la rationalisation : l'éveil d'un désir d'apprendre. Ce qui compte, c'est que quelqu'un leur parle. Quitte à ce qu'il y ait des malentendus.

Comment saisir la fin du film où une élève vient avouer à son professeur qu'elle n'a rien appris cette année et que de toute façon elle ne comprend rien ? Certains y voient la preuve que l'école est finie, que ce n'est plus là qu'on peut apprendre quelque chose. Mais pourtant, n'est-ce pas un événement important dans une vie d'adolescente que de pouvoir formuler cela ? De pouvoir dire : « Il se passe quelque chose qui fait que je décroche et que je ne suis plus là. » À qui vient-elle le dire ? Non pas tant à celui qui ne lui a rien appris, comme certains veulent l'entendre, mais à celui qui lui a posé une question l'ayant aidée à prendre conscience d'une position qui était la sienne, celle de s'exclure du savoir et de l'école.

Comment lui répond François Marin ? « Tu sais, c'est difficile de se rendre compte de ce qu'on a appris. » Qui peut vraiment dire ce qu'il a appris ? ce qui va rester de ce qu'il a entendu ? N'est-ce pas toujours de l'ordre d'un malentendu ? Il n'existe pas de méthode qui permettrait de contrôler tout ce qu'un élève apprend. On pourra multiplier les évaluations, quelque chose échappera toujours à l'évaluation. Et si, à 14 ans, une élève vient s'adresser à son professeur pour lui dire cela, c'est qu'elle a pu saisir grâce à sa question ce qui se produisait en elle. Pouvoir le reconnaître, c'est déjà en sortir en s'interrogeant. Son professeur de français lui a appris quelque chose

d'imprévu sur elle, quelque chose qui est sans commune mesure avec le reste. L. Cantet nous montre alors qu'enseigner, c'est toujours transmettre autre chose que ce que l'on avait prévu d'apprendre à une classe. Encore un malentendu.

Enfin, ce professeur du XXI^e siècle est confronté à la difficulté d'être *avec eux* tout en ne renonçant pas à leur faire respecter leurs devoirs. Le jour où sa langue a rejoint la leur, ce jour où, à bout de course, il en vient à dire aux deux déléguées qu'elles se sont conduites « comme des pétasses » lors du conseil de classe, il s'est en effet fait piéger par son désir d'être *de leur côté*. Mais ce que montre L. Cantet, c'est que ce dérapage surgit aussi suite à une défaillance de l'institution qui n'a pas dit grand chose à ces deux déléguées ne retenant pas leur fou rire pendant le conseil de classe, faisant passer soudain tous leurs profs pour des marioles.

Est-ce à dire que tout est foutu et que rien n'a servi à rien ? Le film montre plutôt que le piège peut se refermer sur un professeur lorsqu'il est seul à devoir imposer des limites, face à une institution, et peut-être une société, qui ne croit plus dans la culture et dans l'éducation. Si ce professeur s'interroge en effet sur la réponse par la sanction pouvant conduire au pire, selon lui, dans le cas d'un élève comme Souleymane, il s'étonne néanmoins de voir le principal du collège laisser faire les deux élèves qui ridiculisent l'équipe pédagogique en se conduisant ainsi devant l'administration.

« Vous vous êtes conduites comme des pétasses hier au conseil de classe. » Koumba et Esmeralda ne lui pardonneront pas ce mot, ce dérapage. Pour François Marin c'est un malentendu, car ce qu'il a voulu dire n'est pas ce qu'elles ont entendu. Le mot n'a pas le même sens pour elles et pour lui. Néanmoins, peut-être y a-t-il quelque chose à apprendre de ce malentendu. Si toute la classe se retourne contre ce professeur qui a parlé leur langue, c'est peut-être que ce qu'ils attendaient de lui, c'est qu'il ne parle jamais comme eux, afin qu'eux puissent vraiment un jour parler comme lui.

LE PENSE-BÊTE

L'HOMME EN CRISE

par Dan J. Arbib

Juste un mot. Un coup de gueule. Qui a ouvert son poste de radio ces dernières semaines sait ce dont je veux parler : l'invasion de nos antennes par la crise économique. On n'entend plus que cela – et même les radios dites culturelles s'y mettent : s'agit-il d'une émission de philosophie ? « Crise et philosophie » ; d'une émission de littérature ? « Littérature de la crise » ; de cinéma ? de politique ? Toujours la même antienne : la crise.

Je ne suis pas naïf, et je sais les dégâts que va causer cette crise ; je vois à l'horizon (eh ! la manière d'y être aveugle ?) les millions de chômeurs et les familles déstructurées, la faiblesse généralisée, l'humanité fébrile, énermée. Mais quoi ? Faut-il qu'avec la crise nous cessions d'aimer, de haïr, de savoir, de ne pas savoir, de lire, d'être heureux ou malheureux ? Les artistes ont-ils cessé de peindre, de sculpter ? Les religieux, de prier ? Nos politiques eux-mêmes auraient-ils cessé de penser la chose publique ? Et pourtant un constat s'impose : ces quelques semaines ont fait taire la Culture, l'Éducation, le Sport, l'Environnement. Je ne dis pas que les ministères chôment : mais que leur action, discrète et recroquevillée, a maintenant comme honte d'elle-même, se met en boule et attend à la porte qu'un Important de Wall Street lui fasse signe d'entrer. Car faut-il avoir perdu le sens commun pour oser encore, en pleine crise, parler de littérature ou de gastronomie ? « Tu n'auras pas de Dieu d'argent », dit la Bible... Hélas, l'idolâtrie ne s'éteindra-t-elle jamais ? Ceci est un autre sujet, j'en conviens ; mais tout se passe aujourd'hui comme si l'homme entier s'était éteint, et que seule l'économie eût quelque chose à dire : sur le cadavre des passions humaines, l'économiste explique, analyse, débat, prédit.

On trouvera peut-être cette déploration angélique ; on me reprochera de n'avoir pas le sens des enjeux. J'ose protester qu'au contraire

je vois fort bien la chose – et c'est parce que je la vois fort bien que je refuse que l'homme s'y réduise. Nous avons le devoir de ne pas nous laisser amoindrir par la crise, le devoir de résister à cette simplification de l'homme que l'économiste et (hélas !) le politique nous imposent. Continuer à aimer, à écouter de la musique, à penser, à éduquer ses enfants ; continuer, aussi, de penser à l'avenir de la société, à méditer sur les *valeurs* ou sur la moralité. Car l'homme ne vit pas seulement de pain, et l'*homo æconomicus* n'est pas l'homme.

Je croyais n'avoir ici qu'à pousser un coup de gueule ; voici pourtant que nous touchons au plus profond de l'idée d'humanité. C'est que cette crise nous met à l'épreuve, et que lui résister, ce n'est pas tant préserver son capital bancaire – même si c'est aussi cela –, que rester humain malgré elle. Le jour où elle aura pris complète possession de nos esprits, l'homme aura abdiqué son essence, et cette crise sera la crise de l'homme, et non la crise de la finance. Il est plaisant de constater que ceux qui critiquent le plus le monde de la finance au nom des *valeurs* semblent parfois en surévaluer tant l'importance que cette surévaluation même devient suspecte, comme s'il y avait là trace, en négatif si l'on veut, du toujours même culte de Mamon. C'est encore trop accorder à l'argent que de se consumer dans la critique du capitalisme, et le capitalisme le plus immoral est d'autant plus puissant que ceux qui le critiquent y reconduisent toute vie humaine ; c'est en quoi d'ailleurs l'humanité est morte dès les premières lignes du *Capital*. Il faut pourtant tenir que l'homme est autre chose qu'un pouvoir d'achat, fût-il dangereusement contrarié ou diminué. Les musées, les cinémas, les ministères, les bibliothèques – tout doit rester ouvert, malgré la crise ; et il faut parfois se faire un *devoir* d'ignorer ce qui agite les Bourses du monde entier.

Je sais les objections qu'on me fera : « Facile à dire ! Le bon conseiller que vous faites là ! » Et pourtant j'insiste : la crise met à l'épreuve l'idée que nous nous faisons de l'homme, c'est-à-dire de nous-mêmes ; soyons ambitieux, et sachons être à la hauteur.

L'INTERNATIONALE **LA GAUCHE LATINO-AMÉRICAIN**

par Raphaël Edelman

Ces dernières années ont vu le basculement vers la gauche d'une grande partie du continent latino-américain : « L'Amérique latine connaît une sorte d'âge d'or politique. »¹ Elle est actuellement perçue comme un foyer de résistance de la gauche contre la droite libérale et la politique mondiale des États-Unis. Est-ce effectivement le cas ?

Élection d'Hugo Chávez au Venezuela en 1999, de Lucio Gutiérrez en Équateur en 2002, de Luiz Inácio Lula da Silva au Brésil en 2003, de Néstor Kirchner en Argentine en 2003, de Tabaré Vázquez en Uruguay en 2004, d'Evo Morales en Bolivie en 2005, de Michelle Bachelet au Chili en 2006, d'Alan Garcia au Pérou en 2006 : on observe une sorte d'effet domino dans ces basculements à gauche successifs. À vrai dire, si le processus s'accélère en 2000, il commence dans les années 90 avec les élections d'Alberto Fujimori au Pérou en 1990 et d'Abdalá Bucaram en Équateur en 1996. Ce mouvement est sans doute l'aboutissement d'un processus larvé de longue date. Il permet de remplacer les technocraties libérales, qui elles-mêmes succédaient aux dictatures nationalistes.

Cette tendance provient d'une volonté générale de changement, rendue possible par un éveil démocratique comprenant le vote de communautés auparavant exclues². Les communautés indigènes en particulier ont trouvé dans la pensée de gauche un moyen de défendre leurs intérêts. Elles sont les premières à souffrir des bouleversements dus à l'urbanisation et à l'économie de masse encouragées par les entreprises capitalistes. Dans les sociétés traditionnelles, l'homme se reconnaît par son appartenance à la terre où il est actif,

alors que la société libérale prône la circulation et l'échange des biens. On constate d'ailleurs que la gauche actuelle est moins internationaliste qu'on ne pourrait le penser lorsqu'on oppose le nationalisme d'extrême droite à l'internationale des années 40. Au contraire, on a une gauche particulariste, voire communautariste, qui s'oppose à l'homogénéisation culturelle de la droite libérale.

Les peuples ont souffert et souffrent encore de l'emprise économique et politique du voisin du Nord. Rappelons si nécessaire que les États-Unis ont longtemps soutenu des dictateurs d'extrême droite afin de protéger leurs intérêts financiers (Pinochet, Chili, 1973-1989 ; Stroessner, Paraguay, 1954-1989). Pendant la seconde moitié du ^{xx}^e siècle, les États-Unis ont surtout travaillé à lutter contre le communisme, *a fortiori* dans l'Amérique du Sud voisine. Idéologiquement, le soutien à l'extrême droite en Amérique du Sud était destiné à endiguer l'influence de l'URSS. Avec sa disparition, cette lutte est devenue caduque. Après la guerre froide, les États-Unis se sont davantage préoccupés de leurs conflits au Proche-Orient. La rhétorique actuelle repose moins sur une opposition gauche-droite, comme pendant la guerre froide, que sur une polarisation monde chrétien/monde musulman. Ce n'est plus le Vietnam et Cuba mais l'Irak et l'Afghanistan. Par conséquent, les aspirations de gauche ont pu se libérer avec beaucoup moins d'entraves.

Ces aspirations ont toujours été fortes en Amérique latine et ce d'autant plus qu'elles furent réprimées. Mais on peut s'interroger sur la durée et la nature de cet épanouissement. L'essor de la gauche ces vingt dernières années peut être modéré. Certains observateurs restent sceptiques : il y a bien une forte affirmation de la gauche, mais on peut se demander si, derrière un phénomène de surface, les inégalités ne persistent pas et ne se creusent pas³. Beaucoup de personnes ont certes pu élever leurs conditions de vie. Il existe une amélioration dans les services publics à usage collectif. Mais on peut douter de l'impact social réel de mesures « qui maintiennent finalement ses bénéficiaires au bord de la survie ainsi que de leur capacité à perdurer dans le temps »⁴. Les mesures sociales prises par les gouvernements pour répondre aux revendications civiles ne sont pas

réellement si solides et durables qu'il y paraît. Elles se présentent en effet parfois seulement comme de simples concessions en faveur de l'électorat.

De plus, l'opposition aux États-Unis semble en partie superficielle. Les politiques latino-américains sont vigilants et craignent la puissance du Nord qui les aide économiquement à rester au pouvoir. Ils doivent donc trouver un milieu entre un discours idéologique de gauche à l'intention du peuple et des arrangements économiques qui conviennent aux États-Unis. C'est le cas même pour un gouvernement aussi radical que celui de Chávez⁵. À vrai dire, les dirigeants sont pris entre deux feux, comme la plupart des gouvernements de gauche à travers le monde. Leurs moyens dépendent du libéralisme, même si leur fin est sociale. Mais cette politique est-elle cohérente à long terme ? Le libéralisme s'avérant un système inique et socialement destructeur par l'absence d'autorégulation, peut-il servir durablement à lutter contre la pauvreté ?

On peut distinguer en Amérique latine, d'un côté des États radicaux de gauche, opposés aux États de droite de façon frontale et, d'un autre des États en demi-teinte dont la gauche se dilue dans la droite. Les États radicaux entendent créer des systèmes économiques propres (par exemple, l'Alternative bolivarienne pour l'Amérique latine et les Caraïbes – ALBA) et évitent de diriger la société sur une base libérale. C'est une attitude de fond qui peut faire ses preuves économiquement, surtout au Venezuela qui tire bénéfice de son pétrole. Néanmoins, les témoignages des Sud-Américains expatriés en Europe dénoncent le manque de liberté civile dans ces États radicaux. Ainsi, la situation de la liberté de la presse reste plus que critique en Colombie, à Cuba et en Haïti selon Reporters sans frontières.

La gauche prend donc une forme modérée (Brésil, Uruguay, Chili) ou radicale (Cuba, Venezuela, Équateur, Bolivie). Mais rien ne laisse imaginer une confrontation armée entre ces pays et les États-Unis. La crispation a disparu tant à Washington que chez les extrémistes de gauche, hormis dans quelques cas particuliers comme les FARC. C'est qu'au fond, en deçà des discours et déclarations

d'intention, la droite libérale réussit à gouverner par son système économique. La lutte entre la gauche et la droite prend aujourd'hui une forme moins évidente, moins frontale. On doit davantage observer les jeux sous-jacents d'influences stratégiques que les discours tenus par les dirigeants.

Ne faut-il pas alors abandonner le mythe des « deux gauches » au profit d'une lecture des « mille gauches »⁶ ? Il existe une gauche non étatique mais réellement politique et influente. À vrai dire, la situation à cet égard n'est pas différente en Europe. Il importe aujourd'hui de s'intéresser à l'influence des activités civiles de gauche. D'une part, parce que le rôle régulateur de l'État tend à s'amenuiser sous l'effet du libéralisme et, d'autre part, parce que l'effort local est plus réaliste que la révolution. Les discours officiels comptent aujourd'hui moins que les luttes réelles dans la société – ainsi, le « comité du Verre de lait », à Lima en 1990 – pour lutter contre la faim ou, plus récemment, la révolte des collégiens, en mai 2006 au Chili, appuyée par l'opinion, puis relayée par les syndicats.

Peut-être assistons-nous, et pas seulement en Amérique latine, à une crise de l'État qui n'est plus en mesure de garantir la justice sociale et civique. L'État, quand il ne réagit pas en basculant dans l'autoritarisme, perd de son efficacité. Il s'agit désormais de s'interroger sur les moyens dont dispose la société civile pour se défendre, en Amérique latine et ailleurs, et prendre le relais des institutions politiques quand cela est nécessaire.

1 • Ignacio Ramonet, « Amérique latine rebelle », *Manière de voir*, n° 90, décembre 2006-janvier 2007.

2 • Jean-Marie Lemogodeuc, *L'Amérique hispanique au XX^e siècle*, Paris, PUF, 1997.

3 • Franck Gaudichaud, *Le Volcan latino américain*, Paris, Textuel, 2008.

4 • Rodrigo Contrera Osorio, *La Gauche au pouvoir en Amérique latine*, Paris, LHarmattan, 2007.

5 • Julia E. Sweig, « Can't live with Chavez, can't live without him », *Los Angeles Time*, 2 juin 2002.

6 • Marc Saint-Upéry, *Le rêve de Bolivar*, Paris, La Découverte, 2007.

LES APOÈMES

ÉCHAPPÉE BELLE

par Noam Assayag

Tu avais manqué la vie
mais de justesse
c'est un des noms de l'ennui

À t'endormir sur ton île à par,
pour et pourquoi,
ton petit nid de peurs.

Seulement ce soir un démon d'inattendu tend ses rets
il s'est fait beau pour sa *belle* :
il te fera bondir hors ta grammaire élémentaire

Vers un instant précieux
un il ou elle
à tes risques et périls.

Le hasard n'est pas à vendre
mais s'offre à n'en plus finir
à la saison des ricochets

à l'orée d'une *auréliade*
errance inopinée qui dépassera de ses fruits
toutes tes espérances.

LYRE DE L'Y
Poème en prose
 par Luc Garcia

Vous êtes né entre 1980 et 1994, ou entre 1980 et 2000, c'est selon les auteurs. Vous appartenez alors à la *génération Y*, même si vous l'ignorez, en ce que la nomination sociologique dépend de l'idéal démocratique de masse qui veut que vous le sachiez, obligatoirement, fut-ce de ne pas le savoir par délit d'initié pour toujours opposable. En clair, tenez-le pour acquis, ignorez les voyages, une lettre vous engendre. *Génération Y* pèse 30 000 000 références sur Google. C'est au poids que l'on jauge le délit d'initié.

Le délit d'initié favorise un mensonge, un tour de passe-passe, puisqu'il suppose par contraste un autre délit, celui de l'ignorance par copinages transversaux, entre bons coucheurs des lits, blasés, cyniques, quelques gens qui se comprennent entre eux et en excluent bien d'autres. Une motivation : l'avance masquée sur chaque minute d'éternité via un langage codé. L'éternité, ce réservoir revenu du passé, si possible gestionnaire, par lequel est introduit le cadre qui fixe le global. Le global, cette négation des sexes et des désirs.

Génération Y, vous succédez à la *génération X*. L'alliage des deux produit un mélange, dosage subtil et capiteux de consensus et d'Internet, de pragmatisme et d'envie du changement. Les sociologues nomment, certes, mais ils assemblent, surtout. Y, pas simplement en succession des lettres de l'alphabet, car depuis la détermination des attributs sexuels par la génétique, nous savons qu'XY veut bien dire aussi quelque chose.

Entre la *génération X* et la *génération Y*, il n'existe pas plus de rapport qu'entre une piscine et une navette spatiale. Mais le collage d'une piscine avec une navette spatiale peut produire des résultats étonnants. Ici, le collage du X et du Y aboutit à un alliage encore peu discuté, mâle épinglé, par lâcheté ou ignorance peut-être, parce qu'il s'agit d'une limite au langage, plus sûrement. XY : le mâle. Pour rappel, XX : la femelle.

XX et XY se rencontrèrent, – bonjour XX, bonjour XY –, et la planète tournait déjà. XX et XY ont passé la frontière de retour de Belgique, par exemple un dimanche soir, et ils ont vu, juste avant d'entrer en France, des camions patiemment garés en simple, double ou triple file sur l'auto-route belge, attendant que l'Hexagone, fermé aux semi-remorques les dimanches et jours fériés, s'ouvre enfin à la marche processionnaire des livraisons d'objets. Ils ont regardé les plaques d'immatriculations des camions, tous venaient de ces endroits que l'on nomme *les pays de l'Est*. Ce réservoir d'éternité gestionnaire.

Il était peut-être commun d'en parler, puis il fut enivrant un instant que certains disaient prédire depuis longtemps, d'admirer sa destruction, pour qu'ensuite, il soit devenu commun de ne plus en parler. Le mur de Berlin. À la frontière belge, le dimanche soir, le mur de Berlin, une fois ratatiné, a laissé filer, dans un sens inverse aux croyances d'hier, les flux et les reflux d'une Europe entière acquise aux préceptes de la *génération Y* qu'elle ignore à elle-même. XY, passation du pouvoir. Mais d'*Est* en *Ouest*.

Ces préceptes, quels sont-ils ?

L'alliance de l'*X* et de l'*Y* nous apprend que le masculin était caché là où il était de bon ton de le croire dissipé. Procès et monstrations des confondus qui confondent, passion confondante et pulsion voyeuriste, il faudrait chausser les lunettes optiques et caméras d'ultrasons pour apercevoir les petites nostalgies que cachent des voyages pour toujours annulés. Finies les luttes, se dirent les sociologues réunis en grappes autour des lentilles grossissantes, le désir n'est désirable qu'à la condition de le nommer ou de le voir s'épuiser.

Ensuite, il ne resterait plus qu'à contaminer les bonnes foules dans le sens contraire du nuage de Tchernobyl, à les rallier aux préceptes collectifs, une fois le mur tombé. Car le nuage n'a pas fonctionné dans le bon sens, même avec l'énorme ventilateur des idéaux de principes. *La Terre vue du ciel*, vertige horizontal, Pripiat, ville fantôme d'Ukraine, attendrait que l'on s'occupe de ce que l'on ignore chez nous.

Car savons-nous simplement par quoi *nous* sommes contaminés ? De l'ignorer, à quoi ce *nous* veut-il prétendre ? À la *génération Y* et son refoulé masculin ? Les hommes se mettent à croire qu'ils sont des femmes lorsque les femmes disent qu'elles en sont, des femmes.

Conséquence de cette ascension positiviste et suspecte, où l'éradication d'une question sexuée promet des réponses de contrebandes obscènes : exclusion du féminin, celui des hommes, celui des femmes.

Au moment où l'on croyait qu'il serait vertueux d'éclairer les foules obscurcies par le rouge d'un parti, c'est la chute d'un parti qui se répand vers l'Ouest. Il y avait eu les ennemis du peuple des commissaires de quartier, il y aurait désormais le peuple comme ennemi de lui-même, généralisation de chapelles et de rivalités d'objets. Entre propriétaires qui se cachent et se montrent. *Génération Y*, comme le champ d'un pouvoir, croyance d'une vie sans haine et sans amour, sans décalage ni décrochage.

Pour les récalcitrants, il y aura les centres de rétention, les prisons, et puis, miracle : les hôpitaux psychiatriques qui vont rouvrir. Comme l'XY est le *la*, la musique douceuse de l'exclusion qui se tait se porte sur chacune, mais aussi sur chacun.

XY, la combinatoire qui travestit, même sous les figures d'une qui se prend pour ce qu'elle dit être, genre Sarah Palin, prise par le virus à se croire, elle aussi, concernée par le *faire pareil* d'un son de cloche initial gentiment étouffé, XY, qui teinte naturellement d'un *faire autrement* comme ultime maquillage.

C'est ce maquillage qui est nouveau, une fois le mur tombé. Désormais, goujats délicats et monteurs travestis, *YES, WE CAN*. On verra bien mon garçon sur la distance si tes costumes serrés tiennent le choc, une fois recrutés les conseillers et conseillères triés au tami-seur des questionnaires de vertus. Dans l'XY masculin, on a rarement le choix entre une menteuse ou un menteur, c'est devenu intersexué. Du reste, c'est simple de dire ce que l'on croit être, et dissiper la bêtise de ce que l'on croit retenir, pour se faire croire enfin d'avoir et se tenir généreux. La bêtise, c'est de croire.

La rhétorique est surprenante : par nos différences mêlées, croisées, nous consommons, paraît-il, au féminin. Même les hommes ont leur petite crème antiride. Au restaurant, on préfère le saumon délicatement cuisiné à la cuisse de poulet baignée de graisse et de vin blanc d'arrière cave. Tout cela est merveilleux, un progrès, et qu'en résulte-t-il ? Quelle nouvelle ségrégation ? Qui en paye le prix ? Pas vu, pas pris, ne se croyait pas pris qui croyait

prendre, en résulte une communauté incertaine qui s'admire entre ses *peines à jouir*.

Génération Y, nomination minimaliste ; d'être appelée comme telle, et qu'en plus ça te plaise, tu portes ce mensonge comme on dirait d'un parasite, et tente parfois, laborieux, de te débattre enfin. Combien sommes-nous comme cela, à tenter de ne pas s'accrocher à la justice absolue ou divine pour continuer à nous glisser comme nous le pouvons en à côté des interstices de la généralisation de l'avoir ?

Le singulier ne s'adosse pas à la revendication du singulier. Il s'agira autrement d'une demande narcissique. Si *XX* est l'absent de l'affaire, nous savons qu'il cogne d'autant plus fort qu'il en sera exclu. Qu'il soit homme ou qu'il soit femme, l'*XY* porté d'une femme ou d'un homme est toujours un ravage.

Y, la lettre qui manquait pour fermer la frontière invisible où Yalta n'a jamais existé, sinon pour un aéroport enneigé et désert. Roosevelt était malade, le petit père des peuples en contraste était déjà vaillant, il connaissait sa réussite. Toutefois, ultime respiration, Churchill fumait bien des cigares. Retour case départ. Les spécialistes sont unanimes : la *génération Y* n'a pas connu le communisme. Espérons qu'elle connaîtra le tabac.

RE
CE
NS
IO
NS

RECENSIONS

RAOUL MOATI

DERRIDA/SEARLE, DÉCONSTRUCTION ET LANGAGE ORDINAIRE

Aux PUF, collection « Philosophies »,
Paris, février 2009, 160 pages, 12 €.

par Anaëlle Lebovits

Il est bien rare que *Le Diable probablement* recense des ouvrages universitaires. L'édito du numéro 1 de notre revue donnait les raisons de cette ligne éditoriale. Mais à chaque règle ou presque, il faut son exception. À celle-ci en tout cas, ici, maintenant, parce que le jeune Raoul Moati a de l'avenir au-delà des murs de l'Université. Son *Derrida/Searle, déconstruction et langage ordinaire*, l'ouvrage qu'il vient de publier aux PUF, en atteste.

L'association des noms *Derrida* et *Searle* a longtemps servi l'idée de l'antagonisme radical qui sépare au XX^e siècle la philosophie continentale et la philosophie analytique à travers la dispute haineuse qui se déclencha, à la fin des années 70, entre leurs parangons emblématiques : Derrida pour la philosophie continentale, Searle pour la philosophie analytique. Revenant sur cette incompatibilité que d'aucuns auraient préférée de principe, Raoul Moati propose de penser cette querelle sous un jour nouveau, et se fixe pour objectif d'exhumer la sève philosophique qui l'anime à l'insu, nous dit-il, « de ses auteurs et de leurs héritiers ». Pour ce faire, il focalise son attention sur la notion d'intentionnalité qui constituerait selon lui la clé de l'opposition Derrida/Searle, le principe polémique d'une querelle qui s'avère en réalité occulter l'existence d'un débat de fond sur ce concept.

En effet, l'une des thèses importantes du livre consiste à montrer de quelle manière Derrida et Searle, chacun à sa façon, se réclament d'une interprétation du philosophe analytique britannique John L. Austin et plus particulièrement de sa théorie du performatif développée dans *Quand dire, c'est faire*. Cette théorie du performatif, tous deux la relisent à la lumière du concept d'intentionnalité. Leur opposition donne ainsi à penser la richesse des conceptions de l'intentionnalité.

Chacun d'eux se réclame d'une théorie d'une communication des intentions de discours, qu'Austin n'a jamais défendue comme telle. La démarche consistant à déconstruire Austin s'avère du côté derridien ré-instruire limitativement le procès de la phénoménologie que Derrida avait inauguré en 1967 dans *La voix et le phénomène*, en projetant nombre de motifs husserliens (intentionnalité, présence) sur le philosophe d'Oxford que celui-ci n'a jamais soutenus comme tels. C'est sur cette prétention à déconstruire Austin que Searle reprend vigoureusement Derrida. Et la querelle – d'une rare violence verbale dans le contexte d'un échange philosophique – de s'instaurer. Searle s'oppose à Derrida, engageant un concept de l'intentionnalité que Derrida n'est pas prêt à accepter.

C'est là tout le sens d'un échange virulent, mais dont Raoul Moati a réussi à extraire la matière philosophique avec pédagogie et clarté. Il rassemble en effet toutes les pistes du débat Derrida/Searle afin d'interroger la déconstruction, et peut-être au-delà d'elle la phénoménologie dont elle repart, pour se demander si l'intentionnalité relève bien de la présence métaphysique comme le pense Derrida, ou si elle ne procède pas plutôt des conventions du langage ordinaire comme le pense Searle.

Faisant pencher la balance du côté de Searle, Raoul Moati assume jusqu'au bout les conséquences de ce conventionnalisme des intentions. Il a d'ailleurs décidé après la rédaction de son livre d'en assumer toutes les conséquences à partir de la théorie lacanienne du signifiant. Une affaire à suivre mot à mot.

MIKHEIL SAAKACHVILI
AVEC RAPHAËL GLUCKSMANN
**JE VOUS PARLE DE
LIBERTÉ**

*Aux Éditions Hachette Littératures, novembre 2008,
207 pages, 17,50 €.*

par Deborah Gutermann

Lorsque le 8 août 2008, les forces géorgiennes entrent dans la capitale de l'Ossétie du Sud, les Européens se sont accordés pour voir dans ce geste une attaque « inconsidérée », témoignant de la folie du président Mikheil Saakachvili, qui ne pouvait être par ailleurs qu'un pantin à la solde des Américains. C'est pour faire entendre la voix de cette petite république sur laquelle le vent de la révolte a soufflé que Raphaël Glucksmann donne la parole à M. Saakachvili, l'interrogeant de manière serrée sur un conflit qui enseigne tout autant sur l'actualité que sur l'histoire d'une région que la vieille Europe peine à entendre, à défaut de l'écouter. Mais l'entretien ne se borne pas à la guerre du mois d'août, loin s'en faut. Au fil des questions, c'est le portrait d'un homme et d'une démocratie qui émergent, et c'est une leçon de courage politique qui est donnée aux Occidentaux pressés de courber l'échine devant le provocant géant du gaz. En témoignent les atermoiements de la communauté européenne en août 2008. Pourtant, nous ne pouvons plus penser, après avoir lu l'ouvrage, que les Russes, en pénétrant sur le sol géorgien avec leurs tanks et leurs chars, n'avaient entrepris qu'une normale « rotation » de leurs « forces de paix », et étaient à mille lieux de fomenter une invasion. Si M. Saakachvili a décidé de ne pas attendre un hypothétique secours des Occidentaux qui, en d'autres circonstances, avaient déjà su s'illustrer par leur passivité, il n'a pas agi en

pensant vaincre héroïquement la Russie. Il voulait pragmatiquement bloquer l'avancée des troupes russes afin de laisser au monde le temps de réagir. S'il reconnaît avoir perdu la bataille de la communication, bien maîtrisée par la Russie – qui entendait faire penser que les Géorgiens étaient en train de perpétrer un génocide en Ossétie du Sud et qu'elle intervenait pour y mettre fin –, il n'empêche que la stratégie contestée de M. Saakachvili a, pour un temps, obligé la Russie au recul, et l'Europe à intervenir. Mais le problème ossète n'est pas réglé pour autant et la haine que les dirigeants de la Russie vouent à la Géorgie comme à l'Ukraine est loin d'être apaisée.

L'entretien mené par R. Glucksmann ne permet pas seulement de prendre la mesure de l'enjeu géopolitique qui se joue dans le Caucase. Il permet également de se familiariser avec un homme politique trop souvent caricaturé, et dont le parcours étonne autant qu'il émeut. De sa jeunesse d'opposant au régime soviétique, on retient son amour de la culture occidentale en ce qu'elle porte de valeurs démocratiques et cette image d'un jeune garçon de 13 ans, se faisant passer pour un touriste afin de se procurer *Le Monde* dans un kiosque, en jubilant de sa réussite. Mais on retient surtout de lui l'acteur majeur du tournant historique de la Révolution des roses qui, en 2003, a mis fin au régime apparatchik d'Édouard Chevardnadze, et a entrepris la refonte complète du pays. De sa lutte contre la corruption, qui s'est soldée par le renvoi de près de 100 000 fonctionnaires, tant dans l'administration fiscale que policière, à ses efforts pour ancrer la Géorgie dans le camp des démocraties, c'est avant tout une image de courage politique qu'il donne par cet entretien. Si beaucoup critiquent son impulsivité, son attitude controversée à l'égard de l'opposition en 2007, il répond avec conviction que la Géorgie n'a pas encore le luxe de la force tranquille, et qu'elle n'a pas non plus le loisir d'avoir pour voisins « la Hollande » ou « la Belgique ». C'est sans doute ce que l'on ressent le plus vivement à la lecture de cet ouvrage : l'urgence politique qui enjoint à poser des actes forts. Un sentiment qui n'animerait plus guère beaucoup les dirigeants européens et serait l'apanage de ceux qui sont à la tête de ces petits pays instables, où rien n'est gagné et où tout se joue à chaque instant ?

JEAN-CLAUDE MILNER
**L'ARROGANCE
DU PRÉSENT**
REGARDS SUR UNE DÉCENNIE :
1965-1975

*Aux Éditions Grasset, février 2009,
243 pages, 17,90 €.*

par Julien Pauthe

Passé le foisonnement éditorial auquel a donné lieu la commémoration des quarante ans de Mai 68, voici un ouvrage qui revient sur la décennie qui encadre l'événement et sur les enjeux de pouvoir et de pensée qui s'y jouèrent.

Jean-Claude Milner, qui présente son livre comme l'éventuel dernier volet d'une trilogie, entamée avec *Les Penchants criminels de l'Europe démocratique* (2003) et *Le Juif de savoir* (2006), n'a que peu de goût pour les commémorations et les biographies qui virent facilement à l'anecdotique. Sans rien masquer des confusions, de l'ahurissement dans lesquels le plongeait parfois le tohu-bohu de ces années, J.-C. Milner s'attache à décrire un itinéraire qui, sans être entièrement le sien, n'en est « pas trop dissemblable », ainsi que pour une partie de sa génération. Il reconnaît à cette « petite bourgeoisie intellectuelle » – qu'il nomme ainsi sans jamais la mépriser – un rôle et un entrain que l'on s'est acharné depuis à lui retirer. Il évoque certains de ses lieux emblématiques – l'enseignement d'Althusser à Normale, le maoïsme et en particulier la Gauche prolétarienne –, et les diverses « convocations » qui succédèrent à ces engagements pour les uns ou les autres (l'enseignement de Lacan, la linguistique structurale, la tradition juive).

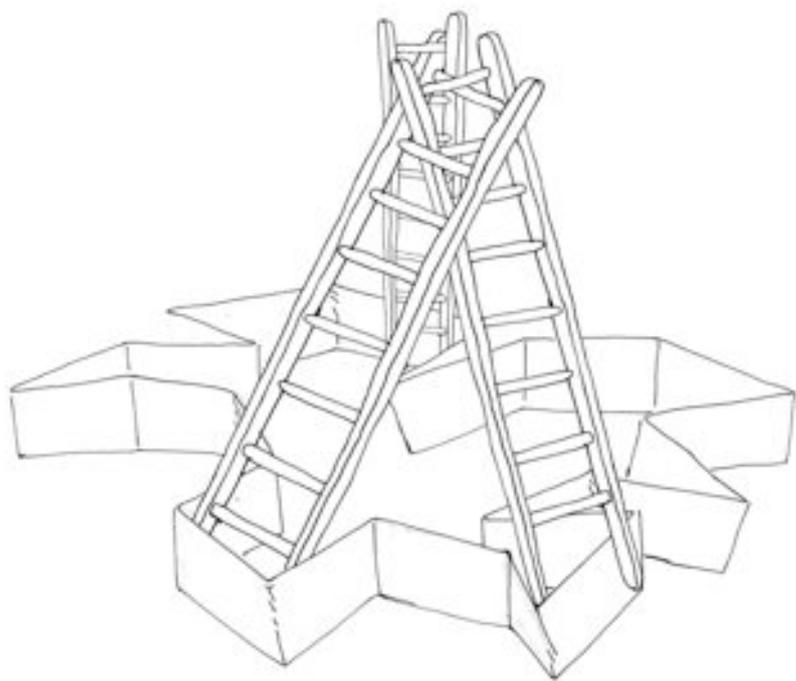
Dans ce retournement ironique et fier de l'insulte marxiste d'*intellectuel petit-bourgeois*, valorisant le rôle joué par sa classe, l'auteur ouvre une réflexion qui articule pensée et pouvoir, dans une perspective originale et vivifiante qui se détache de l'abondante bibliographie consacrée à 68 et au gauchisme.

L'analyse qu'il fait de la restauration de l'ordre depuis 1975 n'épargne ni la droite ni la gauche dans les diverses façons qu'elles ont eues, après leur « Grande peur », de casser les reins à tout ce qui avait pu rendre une jeunesse active, politique et inventive : la reproduction d'une petite bourgeoisie lettrée et savante passant par l'excellence de l'enseignement, la transmission de l'histoire et des lettres, comme disciplines et pratiques, a ainsi été entravée au nom même d'un improbable *esprit 68*. L'Université et l'École prises sous un feu roulant de réformes et de coupes budgétaires, quelques intellectuels jouèrent les voitures-balais en allant dire par avance et partout que ceux qui en réchapperaient n'auraient pas à montrer l'arrogance de leurs aînés (puisqu'il se trouve toujours « des intellectuels pour répéter à l'envi qu'effectivement, l'arrogance des intellectuels [est] un péché »). Dit plus brutalement : refuser les moyens d'éduquer les pauvres, ou les éduquer dans l'adulation de ce qu'ils sont déjà, c'était se garantir que les futures révoltes soient certes violentes, mais par avance insuffisamment articulées et politiques pour questionner la nature du pouvoir, devenant de simples affaires de police.

La part la plus originale du propos est cependant ailleurs : revenant sur l'obsession des gauchistes pour l'identification à la Résistance, sur la facilité qu'ils avaient d'assimiler leurs ennemis aux nazis, Milner reprend sa réflexion sur le nom juif, l'amenant comme impensé de cette époque, décrivant le Juif révolutionnaire comme figure du Juif de savoir et développant son analyse sur le sens qu'eut alors son déni.

L'ouvrage foisonne de mille thèses, comme cette lecture étonnante du *Nom de la rose* d'Umberto Eco comme roman « de la fin, en Europe [...] des dialectes marxistes » et s'achève sur une question relancée pour la pensée politique de notre temps : « Qu'on ne me parle plus de permissions, de contrôle, d'égalité ; je ne connais que la force. Ma question la voici : comment obtenir que le faible ait des pouvoirs ? »





DÉPLIER LA VAGUE DES MERS INTÉRIEURES

série de dessins par Lison De ridder

<http://www.plastiklison.canalblog.com>

Mon travail fonctionne sur un principe d'élasticité, de discontinuité et de rebond. Dessins reproductibles, Post-it d'idées, installations éphémères, récupération et détournement induisent une relation forte avec le contexte. Mes réalisations se télescopent dans le processus de leur création, « liquidant » leur statut d'œuvre unique dans un flux d'idées.

À travers ces collages ou superpositions, ces observations sensibles et questionnements absurdes, je crée de façon jubilatoire des ensembles qui se rejouent sans cesse, des dispositifs légers et transitoires, disponibles et éphémères, des dessins de passage. Ma pratique se nourrit des plaisirs du bricolage joyeux et de l'émerveillement du jeu de recyclage.

Il s'agit de percevoir un écart, en accomplissant le passage entre ce qui est sûr, quotidien, et ce qui est incertain, à découvrir, signalant au regard de l'être mobile l'élasticité et la discontinuité de mondes séparés dans le langage, et que mon travail met en relation. Cette disponibilité du regard et du corps à son environnement, cette ouverture à la circonstance permet de vivre différemment le contexte de création et d'exposition.

L'AMOUR DU RISQUE THE LOVE OF RISK

RÉSUMÉS – ABSTRACTS

Caroline Pauthe-Leduc

Haut les mains !

Les origines de la crise économique sont connues. Pourtant, la recherche des responsabilités fait le grand écart : le grand méchant loup s'incarne soit dans la figure du profiteur (*trader* inconséquent, PDG parachuté), soit dans le grand capital lui-même – ces options laissant perplexe quant aux solutions qu'elles impliquent. En France, les politiques ne semblent pas prendre la mesure du risque social que fait peser la crise et qu'alimente une telle analyse. Si le risque de krach est bien intrinsèque au capitalisme, quelles seraient les conditions d'une nouvelle alliance entre le politique et l'économique ?

Hands Up!

The origins of the economic crisis are well-known. However, the search for responsibilities is wide open: the big bad wolf is incarnated either in the figure of the profiteer (inconsequential traders and parachuted CEOs), or in major capital itself – these options leave one perplexed as to the solutions they entail. In France, the politicians do not seem to be gauging the social risk that the crisis is bringing to bear and which such an analysis fuels. If the risk of crash is really intrinsic to capitalism, what would the conditions be for a new alliance between politics and economics?

Noémie Jan

Danger !

La loi du 25 février 2008 modifie les procédures concernant l'irresponsabilité pénale des malades mentaux. Désormais, une audience publique aura lieu, confrontant les criminels et les victimes, au terme de laquelle le juge d'instruction prononcera une déclaration d'irresponsabilité pénale. Si cette loi prend son départ dans le souci des familles des victimes, il s'agit d'en mesurer les enjeux et

conséquences : cette audience n'aura certainement pas la visée « thérapeutique » qu'on lui suppose et cette loi illustre comment la politique s'appuie sur le sensationnel et l'émotion pour imposer ses réformes sécuritaires.

Watch out!

The 25 February 2008 law modifies the procedures concerning the criminal irresponsibility of the mentally ill. From now on a public hearing will take place bringing criminals and victims face to face, at the end of which the examining magistrate will give a declaration of criminal irresponsibility. If the origin of this law takes its point of departure from a concern for victims' families, the stakes and consequences of this need to be gauged: this hearing will certainly not have the 'therapeutic' aim that is being attributed to it and this law illustrates how policy is drawing on sensationalism and emotion to impose its security reforms.

Julien Pauthe

La dérive techno-sécuritaire

Les lois « sécuritaires », qui se multiplient depuis sept ans (LSQ, Perben I, LSI, Perben II, Prévention de la délinquance, Loi sur la récidive, etc.) se caractérisent toutes, à divers degrés, par l'extension de procédures autrefois présentées comme « exceptionnelles » – en ce qu'elles dérogent à certains principes du droit –, normalement réservées à des temps ou des faits d'exception (guerre, terrorisme). Issues de la mise en avant d'un signifiant, la sécurité, au détriment d'un autre, la sûreté (qui garantissait les citoyens contre l'arbitraire du pouvoir), quel avenir ces lois dessinent-elles pour la démocratie ? L'état d'exception permanent est-il la norme de la démocratie sécuritaire ?

The Techno-Security Drift

The 'security' laws, which have multiplied over the last seven years (Law on Day-to-Day Security, Perben I, The Home Security Law, Perben II, Prevention of Delinquency, Second Offence Law, etc.), are all characterised, to different degrees, by an extension of procedures that used to be presented as 'exceptional' – in so far as they break with certain principles of law – normally restricted to exceptional times or facts (war, terrorism). Stemming from the

foregrounding of one signifier, ‘security’, to the detriment of another, ‘safety’ (which guarantees citizens against arbitrary power), what future are these laws sketching out for democracy? Is the state of permanent exception the norm for Security Democracy?

Damien Guyonnet

La sexicurity

La pratique solitaire du plaisir sexuel gagne du terrain. Nombre d’objets pullulent sur le marché (sex-toys) et on nous promet pour demain l’avènement de l’humanoïde sexuel. La présence réelle d’un partenaire ne sera donc plus nécessaire pour qu’il y ait acte. Mais que recouvre cet éloge du *safe sex* ? Cette sexualité autistique ne vise-t-elle pas à contourner un certain point d’angoisse ?

Sexicurity

The solitary practice of sexual pleasure is gaining ground. The market is swarming with a number of objects (sex-toys) and we are being promised the imminent advent of the sexual humanoid. The real presence of a partner will thus no longer be necessary for there to be an act. But what does this homage to safe sex conceal? Doesn’t this autistic sexuality aim at getting round a certain point of anxiety?

Clara Saer-Gueguen

Missing Beccaria

Le 28 février 2008 était promulguée la loi dite de « rétention de sûreté ». Visant à encadrer les criminels multirécidivistes à leur sortie de prison, cette loi met à mal de grands principes de notre droit en allant notamment à l’encontre du principe de « l’égalité des délits et des peines » élaboré par Cesare Beccaria, juriste italien du XVIII^e siècle dont la pensée était jusqu’à présent incontournable.

Missing Beccaria

On 28 February 2008, the law known as the ‘rétention de sûreté’ act was passed. Aiming to supervise re-offenders when they leave prison, this law eats away at major principles of our rights, in particular by running counter to the principle of ‘equality before the law’ developed by Cesare Beccaria, an eighteenth century Italian jurist whose thought has been an essential reference to the present day.

Samuel Zarka*Le risque esthétique*

Si toute œuvre artistique, loin de là, ne semble pas « risquée » ou « dangereuse » à quelque titre que ce soit, il reste que les choix de programmation des institutions et lieux d'art relèvent de ce type de critères. Nous poserons la question de savoir comment s'évalue le risque esthétique, et comment, symétriquement, une responsabilité esthétique répond de lui.

Aesthetic Risk

Though not every artwork seems 'risky' or 'dangerous' in some way, far from it, it is still the case that the selection for display in art spaces and institutions depends on this kind of criteria. We shall be asking how to evaluate aesthetic risk and how, conversely, an aesthetic responsibility vouches for this.

Véronique Blanchard*Que faire de la « racaille » ?*

Des mineurs irresponsables donc impunis ? La justice des enfants serait dépassée et sans efficacité face aux changements de la délinquance juvénile. Par un détour historique et juridique, cet article tente de montrer que l'ordonnance de 1945 offre déjà aux législateurs tous les moyens permettant à des adolescents difficiles de devenir des êtres responsables.

What to Do with the "Scum"?

So, irresponsible minors are going to go unpunished? The legal system for children is allegedly out of date and inefficient given the changes in juvenile delinquency. Taking a path through history and the law courts, this article attempts to show that the 1945 ruling already offers legislators all the means that would allow difficult teenagers to become responsible individuals.

François Monville*Hygiène du discours*

Le savoir des neurosciences impose de nouvelles règles à la pratique psychiatrique en déplaçant son attention du sujet à l'hygiène de ses neurones. Le psychiatre doit répondre de son acte selon « l'obligation

de moyens » en suivant l'*Evidence-Based Medicine*. L'équation thérapeutique psychose = antipsychotique pose implicitement le délire comme une parole absurde à effacer. C'est l'action de la molécule qui définit en négatif ce qu'est la psychose : ce qui disparaît. Ainsi la discipline psychiatrique retaille sur mesure le concept de psychose et repousse « de l'autre côté de ses marges, toute une tétatologie du savoir » (M. Foucault). Qui prendra le risque d'écouter la folie, ses actes ou sa parole ?

Health of the Discourse

The knowledge of the neurosciences is imposing new rules on psychiatric practice by shifting its attention from the subject to the health of his neurones. The psychiatrist is having to account for what he does in accordance with 'the obligation of means' by following Evidence-Based Medicine. The therapeutic equation psychosis = anti-psychotic medication implies that the delusion is an absurd kind of speech which has to be effaced. It is the action of the chemical agent that defines in negative what psychosis is: it is what disappears. Thus, the psychiatric discipline is re-making the concept of psychosis to measure and pushing 'a whole teratology of knowledge back onto the other side of its margins' (M. Foucault). Who will take the risk of listening to madness, its acts and its speech?

Dario Morales

La sanction et le soin face au discours sur les victimes

Le discours compassionnel actuel à l'égard des victimes est un des pivots de l'action pénale et la victime un enjeu du droit. La liberté et le consentement au soin se trouvent alors transformés. Le traitement n'est plus un droit mais une obligation. À l'encontre des postures sécuritaires, la psychanalyse fait l'offre de traiter tout sujet non pas comme un sujet passivé, victime, mais comme un sujet, certes divisé, mais sujet de plein droit.

Sanction and Care Faced with the Discourse on Victims

The current compassionate discourse with regard to victims is one of the lynchpins of legal action and the victim is a stake in human rights. Freedom and consent to care find themselves transformed. Treatment is no longer a right but an obligation. Going

against the stance of security, psychoanalysis makes the offer to treat any subject, not as a passive subject – a victim – but as a subject, admittedly a divided one, but a subject by rights.

Katia Schneller

Pour l'amour du risque, retour sur la série

Au début des années 80, la série *Pour l'amour du risque* donnait naissance à un nouveau type de héros sur les écrans télévisuels. Loin du caractère envieux des personnages des *soaps*, les Hart réaffirmaient les valeurs chrétiennes du don de soi à l'ère reaganienne. Ces « justiciers milliardaires » proposaient aux spectateurs une conception du risque qui, partagé, était à même de consolider leur couple.

Hart to Hart, Another Look at the Series

At the beginning of the eighties, the series *Hart to Hart* (which in France appeared under the title *For the Love of Risk*), saw a new kind of hero on our screens. Far from the envious characters of the soaps, the Harts reaffirmed Christian values of self-giving in the Reagan era. These 'billionaire righters of wrongs' offered viewers a conception of risk that, being shared, was able to consolidate their couple.

Hélène Ansari

Pour une justice restaurative

Dans la responsabilité personnelle, la faute causale sert à désigner le responsable en même temps qu'elle est source d'un droit à réparation pour la victime. Au-delà de cette indemnisation de la victime, notre droit positif s'oriente vers une pénalisation systématique des auteurs. La précipitation de notre justice vers cette pénalisation traduit-elle une nouvelle peur du risque de notre société ?

For a Restorative Legal System

In personal responsibility, causal fault serves to designate who is responsible at the same time as being the source of a right to redress for the victim. Beyond this compensation for the victim, our positive law is oriented towards systematic penalisation of the authors. Is our legal system's haste towards this penalisation making for a new fear of risk in our society?

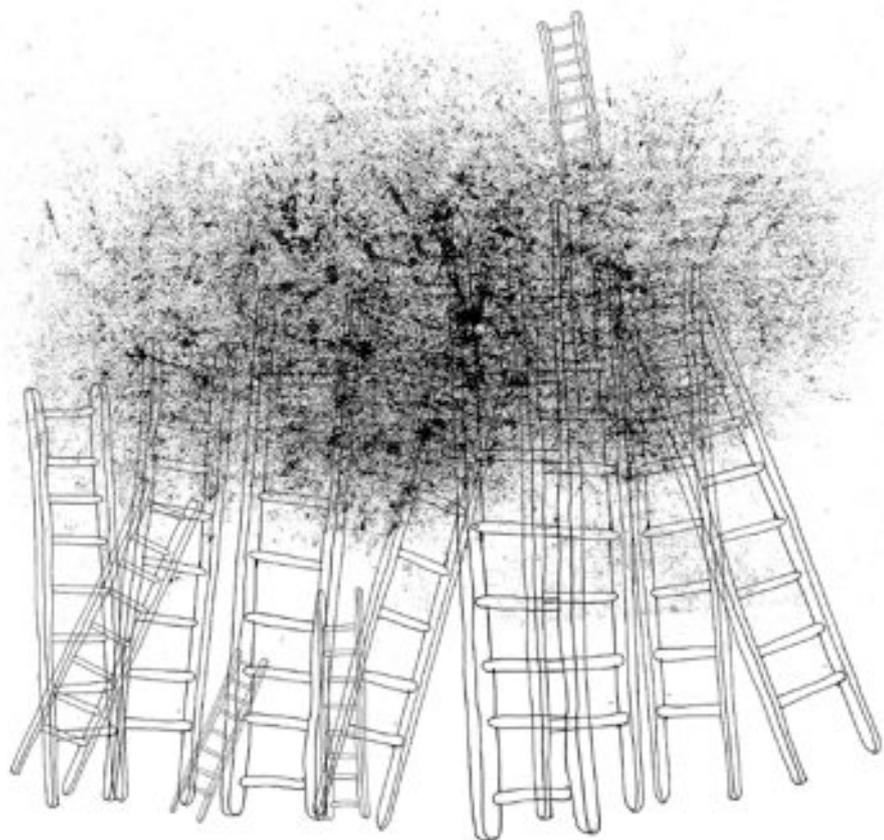
Charles Pauthe*Un État. Mais quel État ?*

En organisant le contrôle social des populations en difficulté, l'État, marqué par une crise d'ampleur, ignore le lien entre un environnement criminogène et les comportements délinquants. Sous prétexte de croire l'individu seul responsable de ses actes, une stigmatisation des populations désignées comme potentiellement dangereuses s'opère au détriment d'une solidarité collective. De ce constat, il est urgent de réintroduire la question du modèle économique dans la sphère du politique afin que la collectivité se préoccupe enfin des inégalités sociales.

A State. But What State?

By organising the social control of populations in hardship, the State, marked by a large-scale crisis, is failing to see the link between an environment that is conducive to crime and delinquent behaviour. Under the pretext of believing the individual to be solely responsible for his acts, a stigmatisation of populations designated as being potentially dangerous is coming about to the detriment of collective solidarity. Based on this observation, it is urgent to re-introduce the question of the economic model in the political sphere so that the community may finally deal with social inequalities.

Translated from the French by Adrian Price



AUTEURS POUR CE NUMÉRO

Hélène Ansari est étudiante en droit à l'université de Paris 1.

Dan J. Arbib est normalien et agrégé de philosophie, AMN à l'université de Paris-Sorbonne.

Noam Assayag est étudiant en M2 de Littérature comparée à Paris 3, rédacteur de la revue de poésie *Gilgamesh* et membre du collectif *La Nébuleuse*.

Véronique Blanchard est doctorante en histoire à l'université de Paris 7 ; elle travaille sur le regard porté par la justice des enfants sur la déviance juvénile féminine dans la France des années 50.

Alice Delarue est psychologue clinicienne.

Lison De ridder est diplômée de l'École des Beaux-arts de Rouen. Elle pratique le dessin sous diverses formes, du graffiti au livre d'artiste. Elle mène aussi une recherche en volume en réalisant des installations situées dans le contexte urbain.

Raphaël Edelman est professeur de philosophie à l'École de design Nantes Atlantique et à l'Isaa.

Luc Garcia est psychologue clinicien.

Deborah Gutermann est doctorante en histoire et professeur d'histoire géographie.

Damien Guyonnet est psychologue clinicien et doctorant en psychanalyse (Paris 8) et en psychopathologie (Paris 7).

Anne-Lise Heimburger est comédienne, ancienne élève du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris.

Noémie Jan est psychologue clinicienne.

Anaëlle Lebovits Master 2 de philosophie, Master 2 de psychanalyse, Master 2 de psychologie et doctorante en philosophie.

Joachim Lebovits est agrégé et doctorant en mathématiques, moniteur à l'École Centrale Paris.

Clotilde Leguil est agrégée de philosophie, normalienne, psychologue. Auteur de *La pensée éthique contemporaine* avec J. Russ, (PUF, 2008) et de *Les amoureuses, voyage au bout de la féminité* (Seuil, 2009).

Johanna Lehr est doctorante en science politique et chargée de TD à l'université de Paris 1, membre du centre de recherche « sens, éthique et société » (CNRS/Paris 5).

François Monville est médecin. Après un parcours dans l'humanitaire il se forme à la psychiatrie et à la psychanalyse. Il pratique entre autres en hôpital psychiatrique.

Dario Morales est psychanalyste, membre de l'ECF, docteur en philosophie, doctorant en psychologie clinique.

Charles Pauthe est juriste, titulaire d'un DEA en droit public.

Julien Pauthe est conservateur territorial de bibliothèques, en formation à l'Enssib et à l'INET (promotion Pierre Desproges), cofondateur de la revue *La Parole vaine*.

Caroline Pauthe-Leduc est psychologue clinicienne.

Olivier Putois est normalien, agrégé et doctorant en philosophie, ATER à l'université Bordeaux 3-Michel de Montaigne.

Martin Quenehen est enseignant, doctorant en histoire et producteur de documentaires pour France Culture. Son dernier documentaire s'intitule *Le Bruit du temps*.

Alexandra Renault est normalienne, agrégée et docteur en philosophie.

Clara Saer-Gueguen est titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un Master 2 de droit de la vie politique.

Laurent David Samama est étudiant en Master 1 de relations internationales à la Sorbonne, éditorialiste au *Meilleur des Mondes* et chroniqueur à *Causeur.fr*.

Katia Schneller est historienne de l'art contemporain et ATER à l'université de Rennes 2.

Samuel Zarka est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy et de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UFR Philosophie. Ingénieur de plateau (écriture, chorégraphie, critique d'art) ; il prépare un ouvrage sur Art et capitalisme au XX^e siècle.

Directrice de publication : Anaëlle Lebovits.

Rédactrice en chef : Caroline Pauthe-Leduc.

Secrétaires adjoints de rédaction : Julien Pauthe, Aurélie Pfauwadel.

Directeur Artistique : Martin Quenehen.

Comité de rédaction : Deborah Gutermann, Damien Guyonnet, Anaëlle Lebovits, Julien Pauthe, Caroline Pauthe-Leduc, Aurélie Pfauwadel, Adrian Price, Martin Quenehen, Guillaume Roy.

Comité de correction : Gilles Amalvi, Chloé Bauden, Alice Delarue, Benoît Delarue, Deborah Gutermann, Noémie Jan, Paul Magendie, Céline Mélou-Sérieys, Charles Pauthe, Adrian Price, Romain-Pierre Renou, Clara Saer-Gueguen.

Auteurs pour ce numéro : Hélène Ansari, Dan J. Arbib, Noam Assayag, Véronique Blanchard, Alice Delarue, Lison De ridder, Raphaël Edelman, Luc Garcia, Deborah Gutermann, Damien Guyonnet, Anne-Lise Heimburger, Noémie Jan, Anaëlle Lebovits, Joachim Lebovits, Clotilde Leguil, Johanna Lehr, François Monville, Dario Morales, Charles Pauthe, Julien Pauthe, Caroline Pauthe-Leduc, Olivier Putois, Martin Quenehen, Alexandra Renault, Clara Saer-Gueguen, Laurent David Samama, Katia Schneller, Samuel Zarka.

Conception Graphique & Maquette : Jean-Claude Gaulay.

Réalisation et entretien du site Internet : Chloé Bordils et Julien Pauthe.
www.lediableprobablement.com

Imprimeur : Normandie-Roto impression.

Diffusion et distribution : Verdier.

Administration et comptabilité : Anaëlle Lebovits, Margarita Zubieta.

Nous remercions : Muriel Aflalo, Sylvie Aflalo-Haberberg, Anne Ganivet-Poumellec, Judith Miller, le Centre National du Livre.

Les **numéros 1 et 2** du *Diable probablement*
sont épuisés.

Vous pouvez encore commander en librairie :

le **numéro 3**
dont le dossier est consacré à
LA MÉMOIRE

le **numéro 4**
dont le dossier est consacré au
TRAITEMENT POLITIQUE DES CORPS

le **numéro 5**
dont le dossier est intitulé
GAUCHE CONTRE GAUCHE

Le Diable probablement

Bulletin d'abonnement

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Abonnement (*frais de port inclus*)

1 an / 2 numéros : 25 €

À partir du numéro :

Retourner ce bulletin accompagné du règlement par chèque (à l'ordre du Diable probablement) à :

Alice Delarue - 275 rue de Fougères - 35000 RENNES

Renseignements, commandes : alicedelarue@yahoo.fr



© association Le Diable Probablement

Toute reproduction de cet ouvrage, même partielle et quel qu'en soit le mode,
est formellement interdite et constitue une contrefaçon passible
des peines prévues par les textes en vigueur et notamment par la Loi du 11 mars 1957
sur la protection des droits d'auteur.

Le Diable probablement

59 rue Sarrette, 75014 Paris
www.lediableprobablement.com

ISBN : 978-2-86432-581-9
Dépôt légal : 1^e Trimestre 2009

Achevé d'imprimer en France
sur les presses de Normandie-Roto impression (61041 Alençon)